

CHRISTIE'S

HIROSHI SUGIMOTO PHOTOGRAPHS:
THE FOSSILIZATION OF TIME

Paris

8 Novembre 2018



HIROSHI SUGIMOTO PHOTOGRAPHS: THE FOSSILIZATION OF TIME

VENTE

8 novembre 2018 - 18h

9, avenue Matignon
75008 Paris

EXPOSITION PUBLIQUE

Samedi 3 novembre	10h - 18h
Lundi 5 novembre	10h - 18h
Mardi 6 novembre	10h - 18h
Mercredi 7 novembre	10h - 18h
Jeudi 8 novembre	10h - 12h

COMMISSAIRE-PRISEUR

Philippe Garner

CODES ET NUMÉROS DES VENTES

Pour tous renseignements ou ordres d'achats, veuillez rappeler la référence
16490- SEA

COUVERTURE lot 205
DEUXIÈME DE COUVERTURE lot 209
TROISIÈME DE COUVERTURE lot 207
QUATRIÈME DE COUVERTURE lot 227

DÉTAIL PAGE 4 lot 203

CONDITIONS OF SALE

La vente est soumise aux conditions générales imprimées en fin de catalogue. Il est vivement conseillé aux acquéreurs potentiels de prendre connaissance des informations importantes, avis et lexique figurant également en fin de catalogue.

The sale is subject to the Conditions of Sale printed at the end of the catalogue. Prospective buyers are kindly advised to read as well the important information, notices and explanation of cataloguing practice also printed at the end of the catalogue.

Certains lots ne sont pas vendus encadrés, merci de consulter le rapport de condition. Unless otherwise stated in the condition report, all works are sold unframed.

Consultez nos catalogues et laissez
des ordres d'achat sur christies.com

CHRISTIE'S

Participez à cette vente avec

CHRISTIE'S  LIVE™

Cliqué, Adjudé ! Partout dans le monde.
Enregistrez-vous sur www.christies.com
jusqu'au 8 novembre à 8h30



Consultez le catalogue et les résultats
de cette vente en temps réel sur votre
iPhone, iPod Touch ou iPad

CHRISTIE'S FRANCE SNC

Agrément no. 2001/003

CONSEIL DE GÉRANCE

François de Ricqlès, *Président*
Edouard Boccon-Gibod, *Directeur Général*
Jussi Pylkkänen, *Gérant*
François Curriel, *Gérant*

CHAIRMAN'S OFFICE

Christie's France



FRANÇOIS DE RICQLÈS
Président
fdericqlès@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 85 59



GÉRALDINE LENAIN
Directrice Internationale, Arts d'Asie
glenain@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 72 52



ÉDOUARD BOCCON-GIBOD
Directeur Général
eboccon-gibod@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 85 64



PIERRE MARTIN-VIVIER
Directeur International, Arts du 20^e siècle
pemvivier@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 86 27

SERVICES POUR CETTE VENTE, PARIS

ORDRES D'ACHAT ET ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES ABSENTEE AND TELEPHONE BIDS

Tél: +33 (0)1 40 76 84 13
Fax: +33 (0)1 40 76 85 51
christies.com

SERVICES À LA CLIENTÈLE
CLIENTS SERVICES
clientservicesparis@christies.com
Tél: +33 (0)1 40 76 85 85
Fax: +33 (0)1 40 76 85 86

RELATIONS CLIENTS
CLIENT ADVISORY
Fleur de Nicolay
fdenicolay@christies.com
Tél: +33 (0)1 40 76 85 52

RÉSULTATS DES VENTES
SALES RESULTS
Paris : +33 (0)1 40 76 84 13
Londres : +44 (0)20 7627 2707
New York : +1 212 452 4100
christies.com

ABONNEMENT
AUX CATALOGUES
CATALOGUE SUBSCRIPTION
Tél: +33 (0)1 40 76 85 85
Fax: +33 (0)1 40 76 85 86
christies.com

SERVICES APRÈS-VENTE
POST-SALE SERVICES
Cassandra Garreau
Coordinatrice d'après-vente
Paiement, Transport et Retrait des lots
Payment, shipping and collections
Tél: +33 (0)1 40 76 84 10
Fax: +33 (0)1 40 76 84 47
postsaleParis@christies.com

INFORMATIONS POUR LA VENTE

Paris



Élodie Morel
*Directrice du département,
Europe*
Tel: +33 (0) 1 40 76 84 16
emorel@christies.com



Fannie Bourgeois
Spécialiste
Tel: +33 (0) 1 40 76 84 41
fbourgeois@christies.com



Flora Roy
Coordinatrice de vente
+33 (0)1 40 76 84 48
froy@christies.com



Alix Peronnet
*Coordinatrice
du département*
+33 (0)1 40 76 72 41

Chiara Agradi
Catalogueur
Tel: +33 (0) 1 40 76 75 92
cagradi@christies.com

International



Darius Himes
*Directeur International
du département*
Tel: +1 212 636 2324
dhimes@christies.com



Shlomi Rabi
*Directeur du département,
Amérique*
Tel: +1 212 636 2447
srabi@christies.com



Jude Hull
Spécialiste
Tel: +44 (0) 20 7389 2315
jhull@christies.com



Anne Bracegirdle
Spécialiste
Tel: +1 212 636 2509
abracegirdle@christies.com



Rebecca Jones
Spécialiste Junior
Tel: +1 212 636 2567
rjones@christies.com



Philippe Garner
Consultant



Matthieu Humery
Consultant

REGIONAL MANAGING
DIRECTOR
Art Contemporain
Zoe Ainscough
+44 (0)20 7389 2958
zainscough@christies.com

BUSINESS DIRECTOR
Art Contemporain
Virginie Barocas-Hagelauer
+33 (0) 1 40 76 85 63
vbarocas-hagelauer@christies.com

DIRECTOR OF SALE
MANAGEMENT
Eloïse Peyre
+33 (0) 1 40 76 85 68
epeyre@christies.com

EMAIL
For general enquiries about
this auction, emails should be
addressed to the Department
Coordinator(s).



UNE VENTE À PARIS

Hiroshi Sugimoto, célébré dans le monde comme l'un des plus talentueux artistes contemporains, partage sa vie entre le Japon, où il vécut et fit une partie de ses études, et les États-Unis, où il s'est installé depuis plus de 40 ans. Aujourd'hui l'artiste parcourt le monde, et distille une œuvre emprunte de tradition et de modernité à la croisée de ces deux cultures.

Nous sommes particulièrement honorés de pouvoir organiser en 2018 une vente consacrée à Hiroshi Sugimoto à Paris. En premier lieu, parce que la France est un pays où l'artiste fut plusieurs fois célébré : en plus des nombreuses expositions organisées à partir de 1991, il fut l'invité d'honneur des *Rencontres de la Photographie* à Arles en 2013 ; et fut nommé cette même année Officier de l'Ordre des Arts et des Lettres. Il sera une fois encore à l'honneur cet automne à l'occasion de la 11^{ème} édition d'art contemporain à Versailles, puisque Sugimoto est invité à exposer dans les jardins du Domaine de Trianon. Ensuite, parce que la France célèbre cette année le 160^{ème} anniversaire de ses relations diplomatiques avec le Japon, et que cette vente s'inscrit dans une série d'événements mettant à l'honneur ce pays.

Enfin parce que les artistes français sont aussi essentiels dans le travail de Sugimoto : André Breton dont il découvrit très jeune les écrits et qui lui permit d'aborder le Surréalisme et le Dadaïsme, Marcel Duchamp qu'il admire pour avoir bouleversé la manière de penser et de créer, ou encore Albert Camus et son roman *L'Étranger* auquel l'artiste fait référence en nommant son exposition au Palais de Tokyo « Aujourd'hui le monde est mort ».

Christie's est honoré de présenter pour la première fois une vente entièrement dédiée à l'immense travail d'Hiroshi Sugimoto. Le présent ensemble a été soigneusement constitué pour offrir un large panorama permettant de découvrir des éléments essentiels du corpus de son travail. Une occasion de se laisser porter pour plonger dans une œuvre qui bouleverse notre manière de regarder et de voir.

Revered as one of the world's most talented contemporary artists, Hiroshi Sugimoto now divides his time between Japan – where he grew up and studied – and the United States, where he made his home over 40 years ago. Today he travels the world, producing art steeped in tradition and modernity – at the crossroads of these two cultures.

There are three reasons why we are particularly proud to hold a sale devoted to Hiroshi Sugimoto's work at Christie's in Paris in 2018. Firstly, because France as a country has celebrated this artist several times; as well as having many shows devoted to him since 1991, Hiroshi Sugimoto was Guest of Honour at the *Rencontres de la Photographie* in Arles in 2013, and was made an Officer of the Order of Arts and Letters that same year. He will be in the spotlight again this autumn at the 11th edition of Versailles' contemporary art show, where his work is to be displayed in the Domaine de Trianon gardens. Secondly, because 2018 marks 160 years of diplomatic relations between France and Japan, and this sale is one in a series of events that celebrate Japan. And finally, because the work of French artists has been pivotal to his practice: André Breton's writings – which Sugimoto discovered at a very young age – were his entry point to Surrealism and Dadaism; he admired Marcel Duchamp for disrupting the way artists think and create; and he referenced Albert Camus and his novel *L'Étranger* in the name of his show at the Palais de Tokyo 'Aujourd'hui le monde est mort'.

Christie's is honoured to present the first ever sale devoted entirely to Hiroshi Sugimoto's immense body of work. This selection has been carefully curated to present a broad overview that gives an introduction to the artist's oeuvre. Enjoy this wonderful opportunity to immerse yourself in art that throws into disarray, our way of looking and seeing.

Elodie Morel
Directrice Europe



Vue de l'exposition "Five Elements", The Chinati Foundation, Marfa, Texas, 2011

AN APPRECIATION

Christie's is immensely delighted to present *Hiroshi Sugimoto Photographs: The Fossilization of Time* featuring these stunning examples of the artist's work from a decades-long dedication to the art and craft of photography. Presenting a panoramic overview of the artist's career. We are pleased to feature pieces from several of his major bodies of work, including *Seascapes*, *Dioramas*, *Theaters*, *Architecture*, *Colors of Shadow*, *Portraits* and *Five Elements*. *Five Elements*, a sculptural body of work that is steeped in symbolism and metaphysics, affords me the opportunity to explore some of the major themes in Sugimoto's work.

Historically, the root of the science of alchemy was a question about ontology, or the study of the nature of being. How did 'this' base element react to 'that' base element? If this chemical is mixed with that chemical, what would be the result? Alchemists, we are told, were searching for a way to transform crude metal into gold, through a series of complex and mysterious procedures.

The search for immortality, with which the lore of alchemy is connected, was a quest to transmute one's own base nature into a more spiritual one ; to change the copper and lead of human existence into the gold of a virtuous and god-like life. The goal was to reflect the divine, not just the animal.

Over the millenia, philosophers from across ancient cultures settled on the four elements of earth, air, water, and fire (or light) as the foundation for all existence, however each was impure and corruptible in its own way. Quintessence, the fifth element, perfected this imperfection, and brought balance to the equation.

Whether or not, these scientific forerunners were successful in their endeavors to create an elixir that transmuted base metal into gold is less important than the heroic efforts they made to understand the principles of how transformation – true transformation – occurs. And when applied to the human condition, they left a legacy that artists knowingly or unknowingly tap into.

Personally, I would argue that the human spirit, the creative genius within each person, is the fifth element. The world's great artists create precisely those elixirs – their art – which, when applied in the right manner and dosage, transform our own inner landscape. How often, in the presence of great art, are we transported from one world to another without leaving where we're standing ; all that was familiar and common is often, in the span of an instant, separated, purified and reconfigured into a new reality, and imbued with new meaning. Hiroshi Sugimoto is one of the great alchemists of our time (and it is supremely curious that photography draws on precisely those four elements).

Born in Tokyo, Japan, Sugimoto moved to Los Angeles in 1970 to study photography at the Art Center College of Design, and soon thereafter, relocated to New York. Since then, the artist's philosophical curiosities, as manifested in his various series, are focused on the nature of time. Present time, individual memories, the ancient past, and concerns about the future all find their way into the work, as does the question of the duration of time, as recorded by photography.

Under Sugimoto's lens, photography is no longer connoted with the

quick satisfaction of the snapshot or the surreal magic of the decisive moment. Rather, his photographs subvert the instantaneous in favor of the infinite and the immeasurable, and embodying the very notion of timelessness.

Sugimoto's broad interests in the craft underlying a wide variety of traditional arts is reflected in his own artistic practice. In his photography, he uses a large format view camera with 8 x 10 inches black-and-white film, and works in a traditional wet-darkroom making perfect print enlargements on double weight gelatin silver paper.

This abiding love of traditional arts and crafts is deeply reflected in his most ambitious project to the date, the Enoura Observatory on the coast of Japan, some 2 hours south of Tokyo.

Visiting the Enoura Observatory is one of those moments of transmutation and transformation.

Having been allowed to visit the Observatory during the opening celebrations, I have been repeatedly asked, "What do you see there? What is there to do?" The answer I've settled on is that the Enoura Observatory was designed and built to encourage one to think about one's place in this universe and on this earth.

It is, essentially, a site for contemplation. All of the aforementioned elements are present – the water of the ocean, the air surrounding this high spot on a cliff, the ancient stones Sugimoto gathered and placed along the Solstice and Equinox lines, the use of light to heighten the experience – all of those elements were used in order to create a profound effect on us as viewers.

As Sugimoto has said, the awakening to these elements marks the dawn of consciousness in the human race.

The experience of visiting the observatory is one of having your surroundings framed and heightened for quiet observation. Every view seems magical, and purposeful ; each rock seems to be the most beautiful rock you've ever seen. Which is precisely the alchemy of Sugimoto's art. His photography, as well as his architecture, requires us to stop, to look, to contemplate, to reconsider what we're seeing, and ultimately, to be transformed.

One of the more important measures of an artist's career and their cultural relevance is the calibre and number of public institutions that hold their work. In the case of Sugimoto, the list is both long and impressive, and includes the collections of the Tate Museum in London, The Metropolitan Museum and The Museum of Modern Art in New York, and The Getty Museum, Los Angeles, just to name a very few. He has received the prestigious Hasselblad Foundation International Award in Photography in 2001. In 2006, a mid career retrospective was organized by the Hirshhorn Museum in Washington, D.C. and the Mori Art Museum in Tokyo. In 2009 he was the recipient of the Praemium Imperiale from the Japan Arts Association. It is the most highly-respected award offered to a living artist in Japan. More recently, Sugimoto unveiled his a "Glass Tea House" called *Mondrian* at Le Stanze del Vetro on the island of San Giorgio Maggiore during the 2014 Venice Architecture Biennale.

Hiroshi, we thank you for your work and celebrate the quintessence of your mind and spirit.

Darius Himes,
Directeur international



A travers l'histoire de l'humanité, l'art a incarné le sommet de notre évolution mentale et spirituelle.

Lorsque pour la première fois nous prîmes conscience de notre existence, l'art commémora cet éveil à travers les peintures rupestres.

Plus tard, l'art pris la forme du divin, et la splendeur symbolisa le pouvoir des rois.

Aujourd'hui, alors que nous nous trouvons à un point critique de notre évolution, l'art a perdu sa finalité. Que devrait exprimer l'art aujourd'hui ? Nous ne pouvons y répondre simplement, mais nous pouvons retourner à la source de la conscience humaine, l'explorer et retracer le chemin qu'elle a empruntée.

C'est la mission que la Odawara Art Foundation souhaitait poursuivre en créant l'Observatoire Enoura.

A l'aube de l'histoire, lorsque les anciens acquièrent leur conscience, leurs premières recherches consista à comprendre et identifier la place qu'ils occupaient dans l'immensité de la voûte céleste. Cette quête de sens et d'identité était également une force fondamentale dans l'art.

Le solstice d'hiver, lorsque la vie renaît ; le solstice d'été, lorsque la grande horloge des saisons bascule à nouveau ; les équinoxes de printemps et d'automne, étapes à mi-chemin entre des extrêmes. Je crois que si nous nous penchons une nouvelle fois vers nos anciennes observations du ciel, nous trouverons les lueurs qui nous guideront vers notre futur.

Throughout human history, art has embodied the pinnacle of our mental and spiritual evolution.

When we first became self-aware beings, art commemorated this awakening in cave paintings.

Later, art went on to manifest the forms of the divine, and splendidly symbolize the might of kings.

Today, as we stand at a critical point in our evolution, art has lost its onetime clarity of purpose. What should art today express? We cannot answer this question simply, but what we can do is return to the wellspring of human consciousness, explore its sources, and chart the course it has followed thus far.

This is the mission the Odawara Art Foundation had in mind when we designed Enoura Observatory.

At the dawn of history, when the ancients first gained self-awareness, their first step was to search for and identify the place they occupied within the vastness of the starry firmament. This search for meaning and identity was also the primal force behind art.

The winter solstice, when new life is reborn; the summer solstice, when the great pendulum of the seasons swings back again; the spring and autumn equinoxes, milestones at the midpoint between extremes. I believe that if we turn once more to our ancient observation of the heavens, we will find glimmers that point the way to our future.

Odawara Foundation



© Robbie Lawrence

f 201

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

Simi Valley Drive-In, 1993

tirage argentique, monté sur support cartonné
signé et annoté 'HS.0815.Z' au crayon (montage,
recto), timbre sec titré et numéroté '6/25' '713'
(marge)

image: 42,2 x 54,5 cm. (16 $\frac{1}{4}$ x 21 $\frac{1}{2}$ in.)

feuille: 48,7 x 60,5 cm. (19 $\frac{1}{8}$ x 23 $\frac{3}{8}$ in.)

montage: 50,8 x 63,6 cm. (20 x 25 in.)

Ce tirage est le numéro six d'une édition
de vingt-cinq exemplaires.

€15,000–20,000 \$18,000–23,000
£14,000–18,000

PROVENANCE :

Collection privée américaine.

BIBLIOGRAPHIE :

N. Bryson, "*Hiroshi Sugimotos metabolische
Photographie*", dans *Parkett*, no. 46, Zurich,
1996, p. 125.

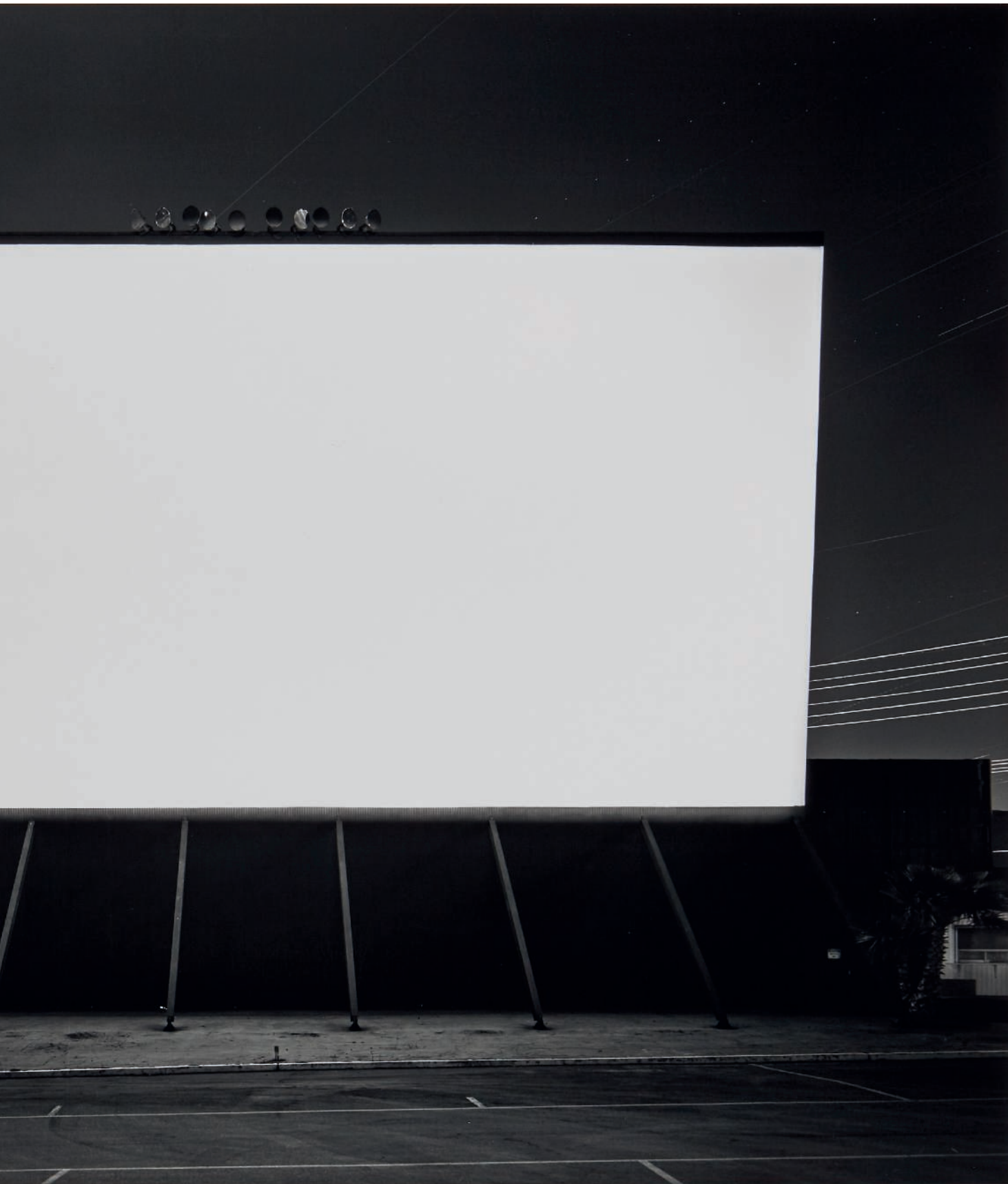
H. Sugimoto, *Hiroshi Sugimoto: Theaters*,
Editions Xavier Barral, Paris, 2016, p. 93.

GELATIN SILVER PRINT, MOUNTED
ON BOARD; SIGNED AND ANNOTATED
'HS.0815.Z' IN PENCIL (MOUNT, RECTO),
BLINDSTAMPED TITLE AND NUMBERS
'6/25' '713' (MARGIN)

Hiroshi Sugimoto entame la série *Theaters* dont font partie les *Drive-In* il y a plus de quarante ans. Au-delà de saisir la nostalgie d'un lieu devenu obsolète, l'artiste souhaite capturer l'essence même du temps qui passe à l'aide du cinéma, seul médium capable de capturer le mouvement, et dont l'étymologie du nom provient du grec ancien *kínēma* « mouvement ». Le photographe choisit des cinémas américains d'avant-guerre ou d'anciens drive-in, vestiges de la culture américaine et du rêve Hollywoodien. Dans *Simi Valley Drive-In*, le spectateur est plongé avec nostalgie dans l'imaginaire d'une projection, celle-ci ayant pourtant bien existé puisque Sugimoto pour réaliser ce tirage vient régler le temps de pose de son appareil sur la durée complète du film. Dans la noirceur de la nuit, des perspectives et des lignes dirigent notre regard vers un carré de lumière blanche qui jaillit au centre de l'œuvre ; un cumul d'images qui finissent par s'annuler, créant une atmosphère irréelle. L'écran blanc apparaît alors comme la métaphore de la mémoire collective.

See translation on page 78







202

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

Time Exposed, 1991

portfolio de 51 lithographies, montées
sur supports cartonnés

chaque planche porte le timbre sec titré, daté
et numéroté (montage, recto).

accompagné de la page de titre et la liste
des planches; conservé dans un portfolio
en aluminium et emballage en carton.

chaque image/feuille: 24 x 31 cm. (9 ½ x 12 ½ in.)

chaque montage: 35 x 46.5 cm. (13 ¾ x 18 ¼ in.)

Ce portfolio provient d'une édition de 500

exemplaires imprimés en 1991 par Mitsumura

Printing Co., Ltd., Tokyo, Japon. (51)

PROVENANCE :

Rodolphe Janssen, Bruxelles;

Acquis directement auprès de celle-ci

par le propriétaire actuel en 1998.

PORTFOLIO OF 51 OFFSET LITHOGRAPHS,
EACH MOUNTED ON BOARD; EACH WITH
BLINDSTAMPED TITLE, DATE, AND NUMBER
(MOUNT, RECTO); TITLE PAGE, PLATE LIST;
CONTAINED IN ALUMINUM PORTFOLIO
WITH CARDBOARD PACKING. THIS WORK
IS THE FIRST EDITION OF FIVE HUNDRED
COPIES PRINTED IN THE SUMMER OF 1991
AT THE MITSUMURA PRINTING CO., LTD.,
TOKYO, JAPAN

€12,000–18,000

\$15,000–21,000

£11,000–16,000

■ f 203

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

Lightning Fields #128, 2009

tirage argentique, monté sur support
signé à l'encre argenté sur une étiquette
du photographe portant le titre, la date
et le numéro d'édition '5/5' (dos du cadre)
image/feuille/montage: 148.5 x 119.2 cm.
(58¾ x 47 in.)

Ce tirage est le numéro cinq d'une édition
de cinq exemplaires.

€50,000–70,000 \$59,000–82,000
 £45,000–62,000

PROVENANCE :

Fraenkel Gallery, San Francisco;
Acquis directement auprès de celle-ci
par le propriétaire actuel.

GELATIN SILVER PRINT, FLUSH-MOUNTED
ON BOARD; SIGNED IN SILVER INK
ON TYPED TITLED, DATED AND NUMBERED
'5/5' PHOTOGRAPHER'S CREDIT LABEL
(FRAME BACKING BOARD)

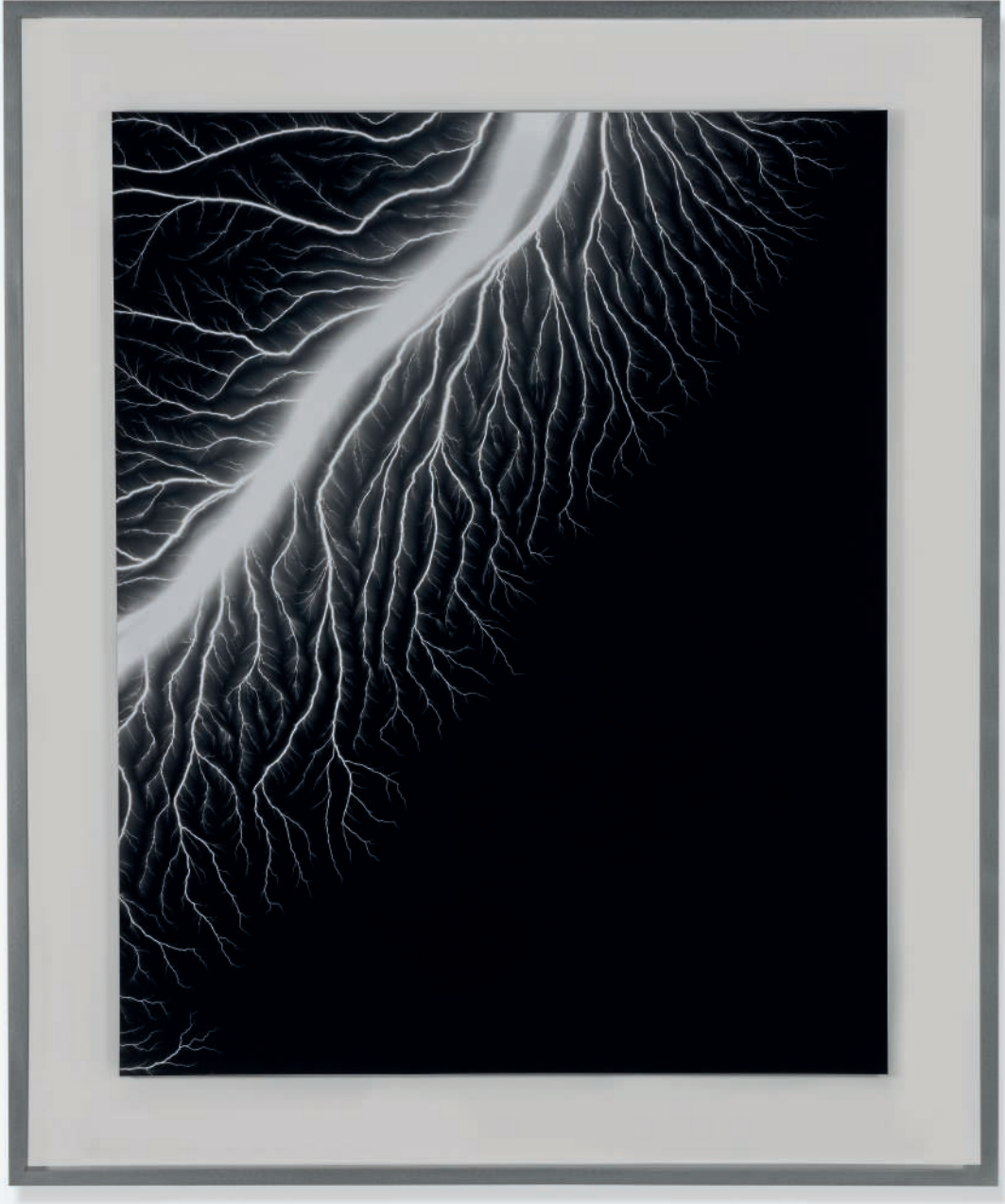
Pour réaliser la série *Lightning Fields*, Sugimoto ne se sert pas d'un appareil photo mais d'un générateur et d'une boule de métal grâce auxquels il crée un champ de foudre. Il se sert également d'un grand plateau en métal sur lequel il place une feuille de papier photographique sensibilisé. Une fois la quantité nécessaire d'énergie atteinte, la décharge électrique laisse une trace imprimée sur le papier photographique.

Son travail s'inspire des expériences scientifiques entreprises au XVIII^e siècle autour des phénomènes électriques et lumineux. Il s'inscrit également dans l'histoire de la photographie expérimentale ; les recherches de Daguerre ou Talbot, s'apparentent, par leur nature expérimentale, à cette vague de révolution scientifique que Sugimoto

veut saluer. Cette image rappelle aussi les expérimentations de Man Ray ou encore le travail Brassai sur l'électricité publié dans la revue *Minotaure* en 1934.

Lightning Fields serait donc l'aboutissement d'une recherche dans plusieurs domaines, et constituerait un double hommage : d'une part aux pionniers de la science moderne, d'autre part aux expérimentations des photographes.

See translation on page 78





“The present is the ever moving shadow that divides
yesterday from tomorrow. In that lies *hope*”

FRANK LLOYD WRIGHT

f 204

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

S.C. Johnson Building, 2001

tirage argentique, monté sur support cartonné

signé au crayon (montage, recto), timbre sec

numéroté '16/25' '961' (marge)

image: 58.5 x 47 cm. (23 x 18½ in.)

feuille: 60.5 x 49.5 cm. (23¾ x 19½ in.)

montage : 63.7 x 51 cm. (25 x 20 in.)

Ce tirage est le numéro seize d'une édition
de vingt-cinq exemplaires.

€15,000–20,000

\$18,000–23,000

£14,000–18,000

PROVENANCE :

Fraenkel Gallery, San Francisco;

Bonhams, New York, *Photographs*, 10 mai 2011,

Lot 115;

Acquis lors de cette vente par le propriétaire
actuel.

BIBLIOGRAPHIE :

Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto:*

Architecture of Time, Kunsthhaus Bregenz,

Bregenz, 2002, n.p.

Catalogue d'exposition, *Sugimoto: Architecture*,

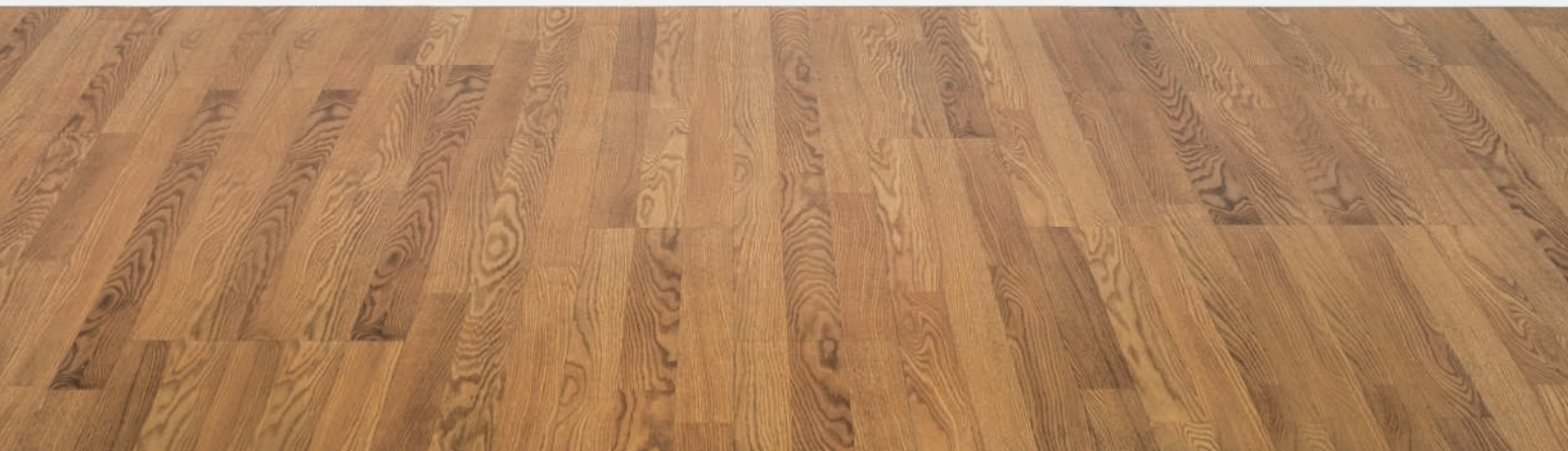
Museum of Contemporary Art, Chicago, 2003,

p. 76-77.

Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto*, Mori

Art Museum, Tokyo, 2005-2006, p. 390, ill. p. 196.

GELATIN SILVER PRINT, MOUNTED ON
BOARD; SIGNED IN PENCIL (MOUNT, RECTO)
BLINDSTAMPED NUMBERS '16/25' '961'
(MARGIN)











Gustave Le Gray, *Ciel chargé*, 1857
© Christie's

The sea, the sky – ever present, ever changing – have, through the centuries, attracted artists seeking to capture the qualities of light, movement, and elusive materiality of these elemental subjects. Certain notable artists have very successfully pushed the descriptive or narrative to another level, transforming the pictorial representation of water and air, sea and sky into metaphors, reaching for the poetic and the metaphysical.

Think of Turner, in a class of his own within the long story of history and genre painting, Turner who created awe-inspiring canvases, based on very close observation, yet invested with an emotive power and expressiveness that transcends the descriptive. And think of certain French Impressionists who deconstructed sea and sky into an inspiring, evocative language of pure light and colour.

With the invention of photography in 1839, French artist Paul Delaroche famously suggested that *'From today, painting is dead.'* But the story was not so simple, painting was far from dead, and photography had much to learn. Sea and sky have, since the earliest days of photography, represented an irresistible yet daunting challenge as, in those early days, technical shortcomings

necessitated long exposures and made it impossible to faithfully record a full spectrum and tonal range. At a time when photographers were at once taking inspiration from the pictorial conventions of painting and also discovering those qualities and characteristics unique to the new medium, one photographer in particular, the Frenchman Gustave Le Gray, achieved distinction in the mid-1850s, mastering the artistically ambitious capture of sea and sky in a notable series of *'marines'*. Others followed, including the British photographers Edward Fox and Colonel Henry Stuart Wortley. At last, the subtleties of the sky and the movements of the sea could be fixed in photographic images of high artistic merit.

Hiroshi Sugimoto has a considerable knowledge of the history of his chosen medium, and of the broader story of image-making. He has, through a long career, distilled the essence of that history into images that bring a philosophical dimension to deceptively straightforward subjects. We are invited to travel beyond the overt subject matter, beyond the technical magic of light and photo-chemistry. His seascapes invite slow, deep contemplation, all the more powerfully in this large format that demands an almost immersive engagement. These images, always time-

and place-specific, yet universally legible, call for a deep reflection on the wonder of our planet. Sugimoto's seascapes take their noble place in a long history as modern visual metaphors for poet William Blake's proposition *'To see a World in a Grain of Sand... Hold infinity in the palm of your hand.'*

Philippe Garner

■ 206

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

*Five elements : Bass Strait,
Table Cape, 2011*

sculpture

verre optique et film noir et blanc

15.2 x 7.6 x 7.6 cm. (6 x 3 x 3 in.)

Cette œuvre est le numéro un d'une édition
de un exemplaire + 1 A.P.

€45,000–65,000 \$53,000–76,000
£41,000–58,000

PROVENANCE :

Pace Gallery, New York;
Acquis directement auprès de celle-ci
par le propriétaire actuel, en 2011 (Paris Photo).

EXPOSITION :

New York, The Pace Gallery, *Hiroshi Sugimoto*.
Surface of the third order, 28 octobre -
23 décembre 2011.

SCULPTURE; OPTICAL QUALITY GLASS,
BLACK AND WHITE FILM; EDITION 1/1 + 1 A.P.

Five Elements s'inspire des reliquaires bouddhistes traditionnellement réalisés pour conserver les reliques (*sarira*) de Buddha. Ces objets s'inscrivent dans l'histoire complexe du processus de déification de Sakyamuni Bouddha (Siddhârta Gautama) dont la vénération de l'image a été interdite jusqu'à sa mort, en respect du principe bouddhiste d'impermanence. Ce n'est qu'après la mort de Bouddha que la vénération de son image s'intensifie. Les représentations picturales apparaissent et les reliquaires sont surmontés de parasols pour les protéger des rayons du soleil. Cette protection traditionnellement réservée aux souverains s'étend aux reliquaires comme le signe du plus grand respect à Bouddha. Les représentations évoluent vers des constructions aux plafonds multiples, aujourd'hui couramment appelés pagodes.

Pendant l'époque *Heian*, entre 794 et 1185, les pagodes changent radicalement de forme, conformément aux écritures bouddhistes qui révèlent la théorie cosmologique des

cinq éléments : la terre, l'eau, le feu, l'air et le vide. Le reliquaire se transforme donc en contenant du cosmos tout entier, synthétisé dans cinq formes : la terre est un cube, l'eau est une sphère claire et éthérée, le feu est une pyramide qui s'élève en hauteur comme les flammes, le vent est un hémisphère et le vide, qui n'a pas de forme en soi, est représenté par une pierre chatoyante. *Five Elements* s'apparente donc à la forme traditionnelle des reliquaires bouddhistes, et en reproduit l'harmonie parfaite des éléments architecturaux.

Dans *Five Elements*, Sugimoto a inséré une photo de la mer dans la sphère symbolisant l'eau. La mer est pour le photographe l'élément à l'origine de la prise de conscience du monde, qui se matérialise dans la trace limpide et nette de la ligne l'horizon entre le ciel et l'eau. Le pouvoir évocateur de la mer le ramène aux souvenirs de l'enfance. *Five Elements* est donc à la fois le reliquaire des cinq éléments du cosmos mais aussi un hommage que l'artiste porte à la mer, qu'il identifie comme la source de

sa propre conscience. Mémoire personnelle et conscience collective fusionnent dans un objet mystérieux et imperméable, à la fois complexe et simple, comme l'univers.

D'autres sculptures ont été exposées à l'occasion de "Celebrating the Arts of Japan: The Mary Griggs Burke Collection" au Metropolitan Museum of Art, New York (octobre 2015 - mai 2017) et lors de l'exposition "Accelerated Buddha" à la Fondation Pierre Bergé - Yves Saint Laurent, Paris (octobre 2013 - janvier 2014).

Un autre exemplaire de *Five Elements* fait partie des collections du Metropolitan Museum of Art (New York).

See translation on page 79



« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme »

ANTOINE DE LAVOISIER

PROVENANT D'UNE IMPORTANTE COLLECTION PRIVÉE
EUROPÉENNE

f 207

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

Bust of Venus, November 26, 1840, 2007

tirage argentique viré, monté sur support
signé à l'encre argenté sur une étiquette du
photographe portant le titre, la date et le numéro
d'édition '1/10' 'Negative 21.024' (dos du cadre)
image: 89 x 56 cm. (35 x 22 in.)
feuille/montage: 93 x 75 cm. (36¾ x 29½ in.)
Ce tirage est le numéro un d'une édition de dix
exemplaires.

€30,000–40,000 \$36,000–47,000
£27,000–36,000

PROVENANCE :

Fraenkel Gallery, San Francisco;
Acquis directement auprès de celle-ci
par le propriétaire actuel en 2011.

TONED GELATIN SILVER PRINT,
FLUSH-MOUNTED ON BOARD; SIGNED
IN SILVER INK ON TYPED TITLED, DATED
AND NUMBERED '1/10' 'NEGATIVE 21.024'
PHOTOGRAPHER'S CREDIT LABEL (FRAME
BACKING BOARD)

Hiroshi Sugimoto entame la série des *Photogenic Drawings* comme un hommage à l'un des pères fondateurs de la photographie, William Henry Fox Talbot, qui expérimenta en 1834 le dessin photogénique, reconnu comme le premier procédé photographique. Pour cette série, et notamment pour l'œuvre *Bust of Venus*, l'artiste utilise des négatifs papier originaux de Fox Talbot qu'il collectionne depuis plusieurs années et qu'il acquiert auprès du Getty Museum. La méthode consiste à copier et agrandir les images au point de rendre visible le grain du papier du calotype. Transformant le négatif en positif d'un format dix fois plus grand que l'œuvre originale, il colore ensuite le papier afin d'obtenir un

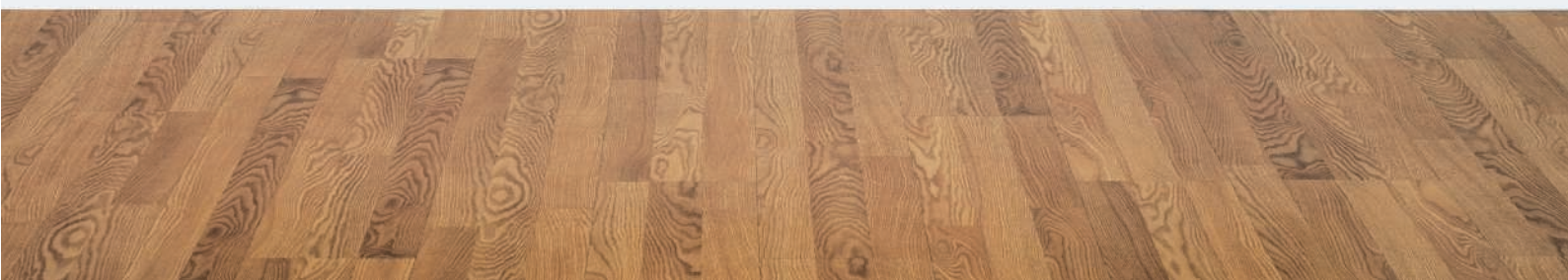
rendu proche du papier d'origine utilisé au XIX^{ème} siècle. Sugimoto parvient à donner vie à des tirages que Talbot n'avait jamais reproduits, devenant les seuls positifs existants. Ici encore, la photographie agit comme une machine à remonter le temps.

Si 170 ans séparent les deux créations, la présence des deux dates 1840 et 2009 dans le titre, permet à Sugimoto de nous rappeler qu'il n'est que l'interprète de l'image existante et du réel, et que le medium photographique n'est que l'instrument lui permettant de préserver la mémoire et le temps. Il vient ainsi déconstruire la conception de l'art et bousculer les fondements du rapport de l'image à son référent. A l'instar de certains

“appropriationnistes”, comme Sherrie Levine ou Louise Lawler, qui explorent le thème de la paternité de l'œuvre, la démarche de Sugimoto vient souligner le consensus que l'art se nourrit de l'art, qu'il le souligne, le transforme et parfois le révèle.

Un autre exemplaire de ce tirage se trouve dans la collection du J. Paul Getty Museum.

See translation on page 79



f 208

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

Permian Period, 1992

tirage argentique, monté sur support cartonné
signé, titré, daté et numéroté '2/25' '119'
au crayon (montage, recto), timbre sec titré,
daté et numéroté '2/25' '119' (marge)
image: 38.7 x 58.6 cm. (15 ¼ x 23 in.)
feuille: 48.5 x 60.5 cm. (19 x 23 ¾ in.)
montage: 50.5 x 63.5 cm. (19 ¾ x 25 in.)
Ce tirage est le numéro deux d'une édition
de vingt-cinq exemplaires.

€8,000–12,000 \$9,400–14,000
£7,200–11,000

PROVENANCE :

Christie's New York, 15 février 2005, Lot 161;
Collection privée;
Acquis par le propriétaire actuel en 2018.

BIBLIOGRAPHIE :

H. Sugimoto, *Dioramas*, Editions Xavier Barral,
Paris, 2014, p. 11.

GELATIN SILVER PRINT, MOUNTED
ON BOARD; SIGNED, TITLED, DATED
AND NUMBERED '2/25', '119' IN PENCIL
(MOUNT, RECTO); BLINDSTAMPED TITLE,
DATE AND NUMBERS '2/25', '119' (MARGIN)





PROVENANT DE LA COLLECTION CONSTANTINER, NEW YORK

■ f 209

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

Brooklyn Bridge, 2001

tirage argentique, monté sur support
signé à l'encre argenté sur une étiquette
du photographe portant

le titre, la date et le numéro d'édition '2/5'
(dos du cadre)

image/feuille/montage: 148.5 x 119.2 cm.
(58¾ x 47 in.)

Ce tirage est le numéro deux d'une édition
de cinq exemplaires.

€120,000–180,000 \$150,000–210,000
£110,000–160,000

PROVENANCE :

Sotheby's New York, *Photographs*, 27 avril 2005,
Lot 200;

Acquis lors de cette vente par le propriétaire actuel.

BIBLIOGRAPHIE :

Catalogue d'exposition, Sugimoto: Architecture,
Museum of Contemporary Art, Chicago, 2003, p. 27.

GELATIN SILVER PRINT, FLUSH-MOUNTED ON
BOARD; SIGNED IN SILVER INK ON TYPED TITLED,
DATED AND NUMBERED '2/5' PHOTOGRAPHER'S
CREDIT LABEL (FRAME BACKING BOARD)





“Architecture, is after all, just the biggest symbol of an idea that we are modern.”

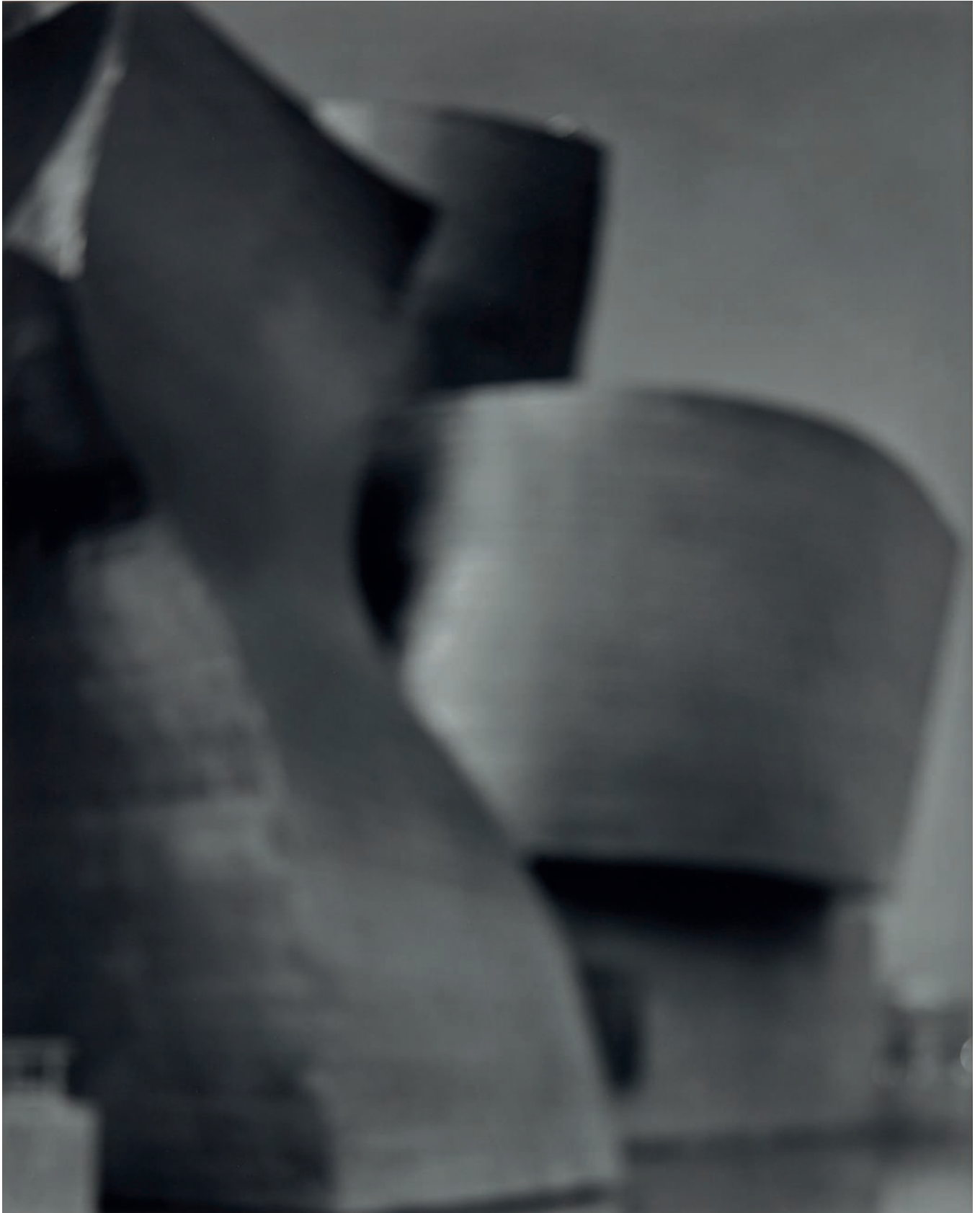
HIROSHI SUGIMOTO

L'exposition *At the End of the Century: One Hundred Years of Architecture*, organisée en 1997 au musée d'art contemporain de Los Angeles, constitue le point de départ pour Sugimoto d'un travail sur les architectures les plus emblématiques du XX^e siècle. Dès lors, il parcourt le monde pour réaliser un corpus d'images découlant d'une ambitieuse réflexion sur le développement du modernisme occidental. Il se met en quête de révéler des chefs-d'œuvre de l'architecture moderne sous un nouveau jour. La netteté des images est abandonnée au profit du flou et de la pénombre. Une mise au point sur l'infini, comme pour mieux nous plonger dans l'esprit de Le Corbusier, Frank Lloyd Wright, Luis Barragan ou Tadao Ando. En dévoilant la vision d'un bâtiment avant sa réalisation, Hiroshi Sugimoto remonte le temps pour s'arrêter sur un moment insaisissable, celui de la naissance d'une idée par l'architecte, celui de la vision originale.

Véritable chef d'œuvre d'architecture, le pont de Brooklyn est l'un de plus anciens ponts suspendus des Etats-Unis. Débutée en 1869, sa construction s'acheva quatorze ans plus tard. Dans *Brooklyn Bridge*, Sugimoto ne souligne que la forme dont le noir se détache du fond pour s'imposer à notre regard. Ce pont suspendu semble flotter dans les airs, il n'est retenu que par les tentaculaires fils d'une gigantesque toile d'araignée, une toile dont la symbolique évoque les liens qui nous relient au passé. Représentation de la mère pour Louise Bourgeois ou métaphore du temps pour Dora Maar, qui couvre le visage de Nusch Eluard d'une toile dans le tirage de 1936, *Les années vous guettent*, elle devient, dans l'œuvre de Sugimoto, magistrale et sculpturale, à la hauteur de son œuvre toute entière. En 2003, une importante exposition au Museum of Contemporary Art de Chicago est consacrée à cette série ; *Brooklyn Bridge* figure parmi les 30 œuvres qui y furent exposées.

When, in 1997, the Los Angeles Museum of Contemporary Art held the exhibition *At the End of the Century: One Hundred Years of Architecture*, Sugimoto began work exploring the most emblematic architecture of the 20th century, travelling the world to compile a corpus of images. The exhibition was the starting point for an ambitious investigation into the development of Occidental modernism. He set out to reveal the masterpieces of modern architecture in a new light where the clarity of images is abandoned in favour of blurriness and half-light. The focus is on the infinite, immersing us in the spirit of such architects as Le Corbusier, Frank Lloyd Wright, Luis Barragan and Tadao Ando. Attempting to reveal the vision that came before each building, Hiroshi Sugimoto steps back in time to capture an elusive moment: that of the birth of an idea by an architect, the original concept.

The Brooklyn Bridge, a true masterpiece of architecture, is one of the oldest suspension bridges in the United States. Its construction began in 1869 and was completed fourteen years later. In *Brooklyn Bridge*, Sugimoto emphasises the shape of the edifice, a black form that strikingly stands out from the background. This suspended bridge appears to float in mid-air, held in place only by the sprawling threads of a giant spider's web: a web with a symbolism that evokes ties to the past. Used by Louise Bourgeois as a symbol of the mother and by Dora Maar as a metaphor of time (superposed over the face of Nusch Eluard in the 1936 print *Les années vous guettent*), the web becomes monumental in Sugimoto's photograph. In 2003, an important exhibition was dedicated to this series at the Chicago Museum of Contemporary Art; *Brooklyn Bridge* was one of the thirty works shown.



« Architecture should speak of its time
and place, but yearn for timelessness. »

FRANK GEHRY

210

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

Guggenheim Museum, Bilbao, 2000

tirage argentique, monté sur support cartonné

signé au crayon (montage, recto), timbre sec

numéroté '18/25' '953' (marge)

image: 58.5 x 47 cm. (23 x 18½ in.)

feuille: 60.3 x 49.5 cm. (23¾ x 19½ in.)

montage: 63.6 x 50.8 cm. (25 x 20 in.)

Ce tirage est le numéro dix-huit d'une édition

de vingt-cinq exemplaires.

€12,000–18,000

\$15,000–21,000

£11,000–16,000

PROVENANCE :

André Simoens Gallery, Knokke;

Collection privée belge.

BIBLIOGRAPHIE :

Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto:*

Architecture, Museum of Contemporary Art,

Chicago, 2003, p. 146-147.

Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto,*

Mori Art Museum, Tokyo, 2005, p. 199.

GELATIN SILVER PRINT, MOUNTED

ON BOARD; SIGNED IN PENCIL (MOUNT,

RECTO), BLINDSTAMPED NUMBERS

'18/25' '953' (MARGIN)



■ 212

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

Church of the Light, 1997

tirage argentique, monté sur support
signé à l'encre argenté sur une étiquette
du photographe portant le titre, la date et le numéro
d'édition '4/5' (dos du cadre)

image/feuille/montage: 148.5 x 119.2 cm.

(58¾ x 47 in.)

Ce tirage est le numéro quatre d'une édition
de cinq exemplaires.

€100,000–150,000 \$120,000–180,000
£90,000–130,000

PROVENANCE :

Sonnabend Gallery, New York;

Collection Claude Berri, Paris;

Collection privée.

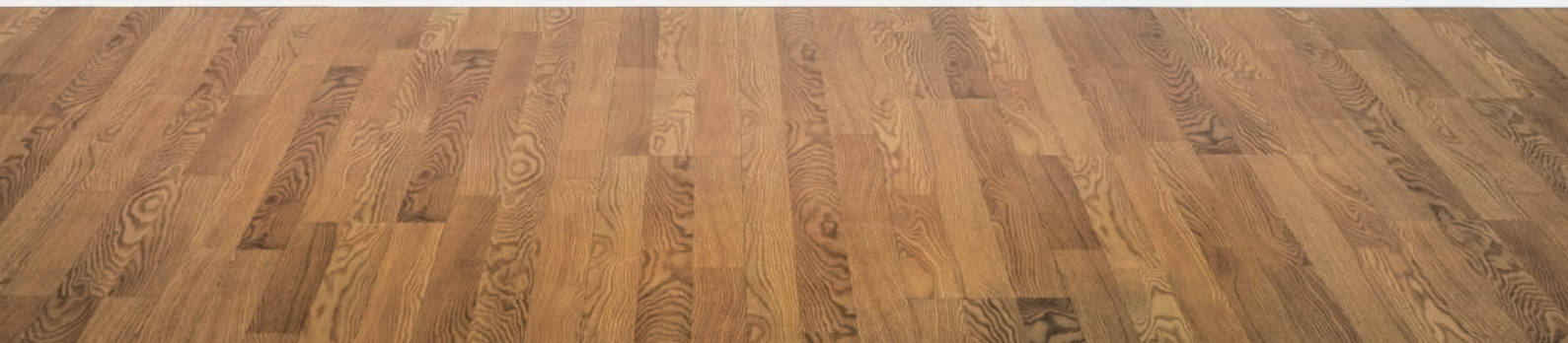
BIBLIOGRAPHIE :

Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto:*
Architecture of Time, Kunsthaus Bregenz, Bregenz,
2002, p. 17.

Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto:*
Architecture, Museum of Contemporary Art,
Chicago, 2003, p. 128-129.

Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto*,
Mori Art Museum, Tokyo, 2005, p. 203.

GELATIN SILVER PRINT, FLUSH-MOUNTED
ON BOARD; SIGNED IN SILVER INK ON
TYPED TITLED, DATED AND NUMBERED '4/5'
PHOTOGRAPHER'S CREDIT LABEL (FRAME
BACKING BOARD)







Laszlo Moholy-Nagy,
Fotogramm, 1922
© Christie's

L'architecture de Tadao Ando est un modèle de cohérence et de simplicité. L'église bâtie à Ibaraki dans la préfecture d'Osaka est une boîte en béton, sectionnée par une coupure en forme de croix sur le côté court. Les matériaux employés sont la lumière, le béton et le bois du sol et des banquettes. Tadao Ando, en privilégiant des matériaux naturels qui valorisent la qualité de l'architecture, rétablit le contact de l'homme avec la nature. L'église, sombre, est éclairée par la lumière naturelle traversant la croix, ce qui confère au lieu un caractère intime, réservé et recueilli. Le cliché de Sugimoto saisit à la fois la violence de la lumière et sa force évocatrice et rend hommage, en dépit des contours flous, à l'essence de l'architecture de Tadao Ando.

Dans ce travail de compréhension du développement du modernisme occidental, *Church of the Light* rappelle le travail artistique de Laszlo Moholy-Nagy, qui marqua un tournant dans le développement du Bauhaus. Avec les photogrammes qu'il réalisa « sans appareil » et ses travaux de recherche consacrés à la lumière, Moholy-Nagy inventa, dans un sens, la photographie abstraite. Sugimoto parvient également à épurer et sublimer la forme, pour ne conserver que l'essence du lieu. L'art et le talent de Sugimoto résident dans cette pure maîtrise de l'écriture photographique, libérant un dessin lumineux dans ce lieu saturé d'ombre.

The architecture of Tadao Ando is a model of coherence and simplicity. The church, built in Ibaraki in the prefecture of Osaka, is a concrete box, segmented by a cut in the form of a cross on the short side. The materials used are light, concrete and the wooden floor and benches. Tadao Ando, by selecting natural materials that emphasise the quality of the architecture, re-establishes contact between humankind and nature. The dark church is illuminated by natural light entering through the cross, which gives the place an intimate, private, contemplative character. Sugimoto's photograph captures both the intensity and evocative power of the light and pays tribute, notwithstanding the hazy outlines, to the essence of Tadao Ando's architecture.

In its effort to comprehend the development of Western modernism, *Church of the Light* recalls the artistic work of Laszlo Moholy-Nagy, which marked a turning point in the development of Bauhaus. With the photograms he made "without a camera" and his research work devoted to light, Moholy-Nagy invented, in a way, abstract photography. Sugimoto has succeeded in stripping-down and transforming form so as to retain only the essence of the place. Sugimoto's art and talent lie in this pure mastery of photographic composition, liberating a luminous outline in a place steeped in shadow.

■ 213

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

In Praise of Shadow, 1998

tirage argentique, monté sur support
signé à l'encre argenté sur une étiquette
du photographe portant le titre, la date
et le numéro d'édition '2/5' (dos du cadre)
image/feuille/montage: 148.5 x 119.2 cm.
(58¾ x 47 in.)

Ce tirage est le numéro deux d'une édition
de cinq exemplaires.

€60,000–80,000 \$71,000–94,000
£54,000–71,000

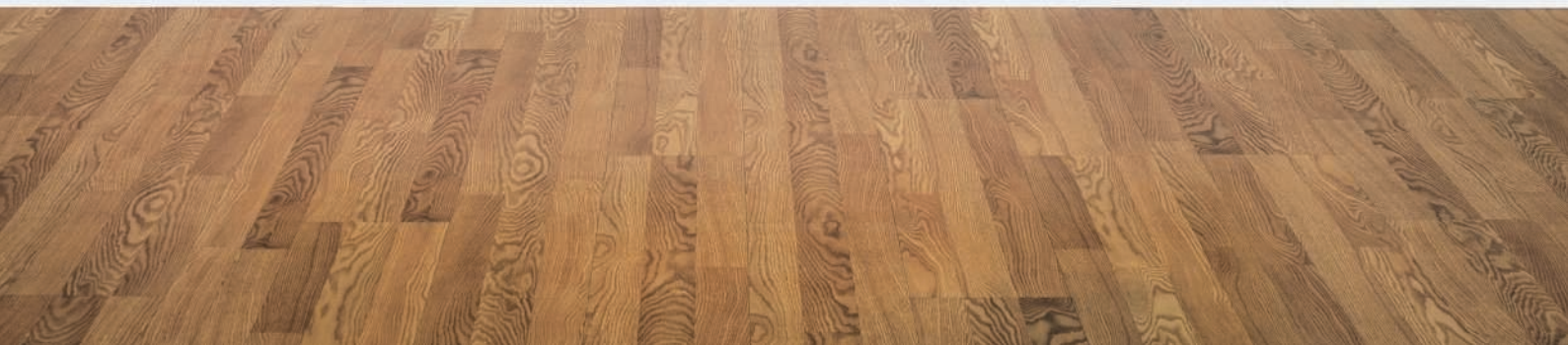
PROVENANCE :

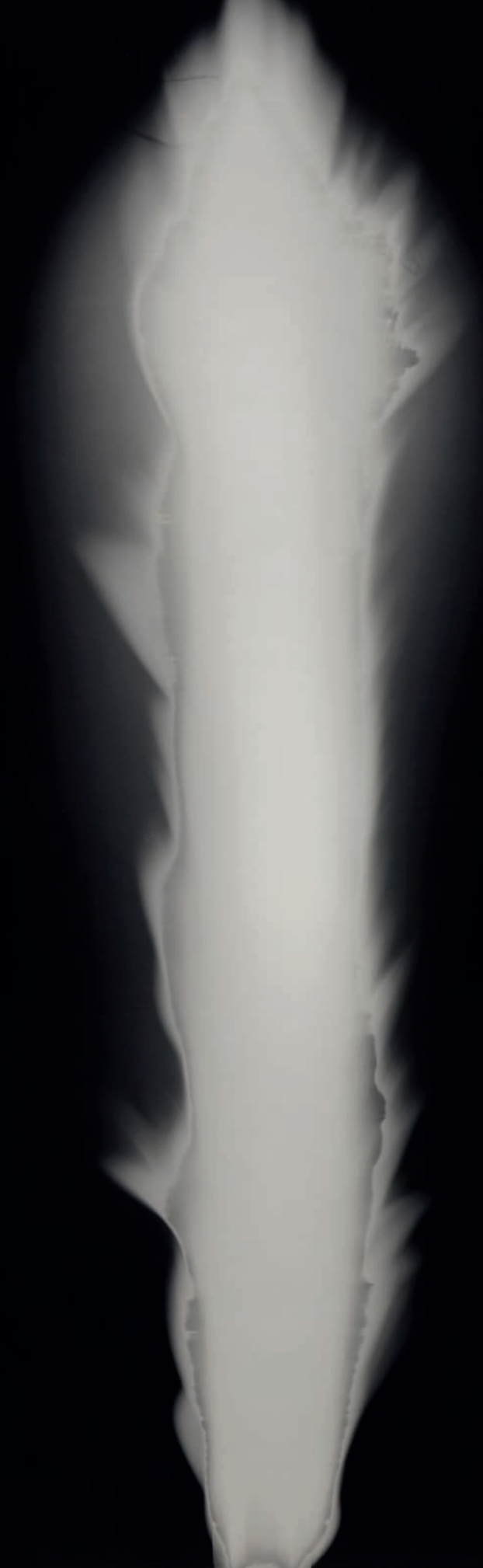
Pace Gallery, New York;
Collection privée européenne.

BIBLIOGRAPHIE :

Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto*,
Mori Art Museum, Tokyo, 2005, p. 210.

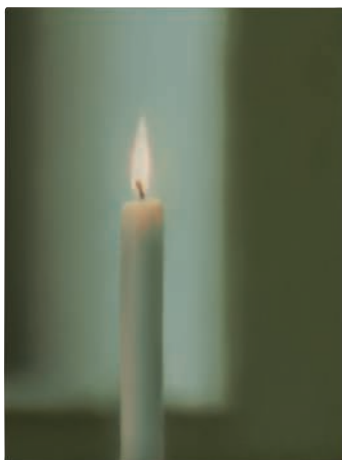
GELATIN SILVER PRINT, FLUSH-MOUNTED
ON BOARD; SIGNED IN SILVER INK ON
TYPED TITLED, DATED AND NUMBERED '2/5'
PHOTOGRAPHER'S CREDIT LABEL (FRAME
BACKING BOARD)





« Find beauty not in the thing itself but in the patterns of shadows, the light and the darkness, that one thing against another creates »

JUNICHIRO TANIZAKI



Gerhard Richter, *Kerze (Candle)*, 1982
© Christie's

In Praise of Shadow, est une série qui, ici encore, joue sur le rapport avec le temps (de pose) et sur la captation de la lumière. Sugimoto utilise la photographie strictement pour les possibilités techniques qu'elle offre, et nourrit grâce à celle-ci une réflexion sur le temps. Le temps de pose démesuré s'impose comme une forme de ralentissement, qui permet l'observation des phénomènes de lumière et de transformation du sujet, qui devient une entité dynamique et fluide, appartenant au passé, au présent et au futur.

In Praise of Shadow, dont le titre est emprunté au texte du romancier japonais Junichiro Tanizaki, représente une bougie qui se consume pendant la durée d'une nuit. Le résultat esthétique est une forme abstraite et spectrale aux contours flous s'étalant sur un fond noir, une composition principalement composée de lumière et d'ombre. Dans les représentations classiques, la bougie est aussi un symbole de vanité qui illustre le passage du temps. On retrouve également ce Memento Mori dans l'œuvre de Gerhard Richter *Burning Candles* dont Sugimoto s'est inspiré pour réaliser cette série. Cet emprunt évoque le dialogue existant entre deux medium, Richter utilisant la photographie pour réaliser ses peintures et inversement Sugimoto empruntant les images de Richter pour créer ses photographies.

In Praise of Shadow is a series that once more plays with the relationship between time (of exposure) and the capture of light. Sugimoto uses photography strictly for the technical possibilities it offers, using it to enrich a reflection on time. Extended exposure is essential as a means of slowing things down, making it possible to create light effects and transform the subject into a dynamic, fluid entity belonging to the past, present and future.

In Praise of Shadow, the title of which is borrowed from the book by the Japanese novelist Junichiro Tanizaki, represents a candle burning down over the course of a night. The aesthetic result is an abstract, ghostly form with hazy contours spreading across a black background, a composition mainly constituting of light and shadow. In classical representations the candle is also a symbol of vanity that illustrates the passing of time. This memento mori is also to be found in Gerhard Richter's piece *Burning Candles* from which Sugimoto drew inspiration for this series. This appropriation also brings to mind the ongoing dialogue between two media, with Richter using photography to create his paintings and Sugimoto conversely borrowing Richter's images to create his photographs.



« L'émotion architecturale, c'est le jeu savant, correct et magnifique des volumes assemblés sous la lumière »

LE CORBUSIER

■ 214

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

Chapel of Notre-Dame-du-Haut, 1998

tirage argentique, monté sur support
signé à l'encre argenté sur une étiquette
du photographe portant le titre, la date
et le numéro d'édition '2/5', 'Neg #932'
(dos du cadre)

image/feuille/montage: 148.5 x 119.2 cm.
(58¾ x 47 in.)

Ce tirage est le numéro deux d'une édition
de cinq exemplaires.

€50,000–70,000 \$59,000–82,000
£45,000–62,000

PROVENANCE :

Sonnabend Gallery, New York;
Collection privée;
Phillips New York, *Photographs*, 16 avril 2010,
Lot 102;
Acquis lors de cette vente par le propriétaire
actuel.

BIBLIOGRAPHIE :

Catalogue d'exposition, *Sugimoto: Architecture*,
Museum of Contemporary Art, Chicago, 2003,
p. 104-105.

GELATIN SILVER PRINT, FLUSH-MOUNTED
ON BOARD; SIGNED IN SILVER INK ON
TYPED TITLED, DATED AND NUMBERED
'2/5' 'NEG #932' PHOTOGRAPHER'S CREDIT
LABEL (FRAME BACKING BOARD)

La Chapelle située à Ronchamp en France, lieu de pèlerinage à la sortie d'une forêt, a été construite par l'architecte Le Corbusier entre 1950 et 1955. Icône de l'architecture du XX^{ème} siècle, elle a révolutionné l'architecture sacrée et renversé les canons de l'architecture chrétienne. Ce bâtiment est caractérisé par la dysmétrie et par l'usage de matériaux – la pierre, le bois, le fer, l'email et le verre – qui dialoguent entre eux. La lumière joue un rôle fondamental : pénétrant directement des fenêtres, elle coupe et modèle l'espace. En raison de la relation étroite qui s'instaure entre matériaux et lumière, l'essence architecturale de la Chapelle de Notre-Dame-du-Haut s'apparente à l'essence même du medium photographique, qui est, en fin de compte, un édifice de lumière. L'œuvre de Sugimoto parvient à souligner les contradictions de la chapelle : à la fois ronde et carré, à la fois massive et élancée, à la fois lieu de recueillement symbolisé par le noir et lieu d'espoir symbolisé par la blancheur des murs s'élevant vers le ciel.

This chapel, situated in France in Ronchamp, a place of pilgrimage at the edge of a forest, was built by the architect Le Corbusier between 1950 and 1955. An icon of 20th century architecture, it revolutionised sacred style and overturned the canons of Christian design. The building is distinctive for its asymmetry and the use of materials – stone, wood, iron, enamel and glass – that communicate with one another. Light plays a fundamental role: entering directly through the windows, it cuts and shapes the space. By virtue of the close relationship that establishes itself between materials and light, the architectural essence of the Chapelle de Notre-Dame-du-Haut is close to the very essence of the photographic medium which is, ultimately, a construction of light. Sugimoto's image succeeds in emphasising the contradictions of the chapel, which is both round and square, both sturdy and slender, both a place of contemplation symbolised by the darkness and a place of hope symbolised by the whiteness of the walls rising towards heaven.

« From the outside, the building look like a lamp. It absorbs the changing light of the sky, the haze of the lake, it reflects light and colour and gives an intimation of its inner life according to the angle of vision, the daylight and the weather. »

PETER ZUMTHOR

f 215

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

Kunsthau, Bregenz, 2000

tirage argentique, monté sur support cartonné

signé au crayon (montage, recto), timbre sec

numéroté '12/25' '950' (marge)

image: 58.5 x 47 cm. (23 x 18½ in.)

feuille: 60.5 x 49.5 cm. (23¾ x 19½ in.)

montage : 63.7 x 51 cm. (25 x 20 in.)

Ce tirage est le numéro douze d'une édition

de vingt-cinq exemplaires.

€12,000–18,000

\$15,000–21,000

£11,000–16,000

PROVENANCE :

Fraenkel Gallery, San Francisco;

Bonhams, New York, *Photographs*, 10 mai 2011,

Lot 119;

Acquis lors de cette vente par le propriétaire
actuel.

BIBLIOGRAPHIE :

Catalogue d'exposition, *The Architecture of Time*.

Hiroshi Sugimoto, Kunsthau Bregenz, Bregenz,
2002.

Catalogue d'exposition, *Sugimoto: Architecture*,
Museum of Contemporary Art, Chicago, 2003,
p. 144-145.

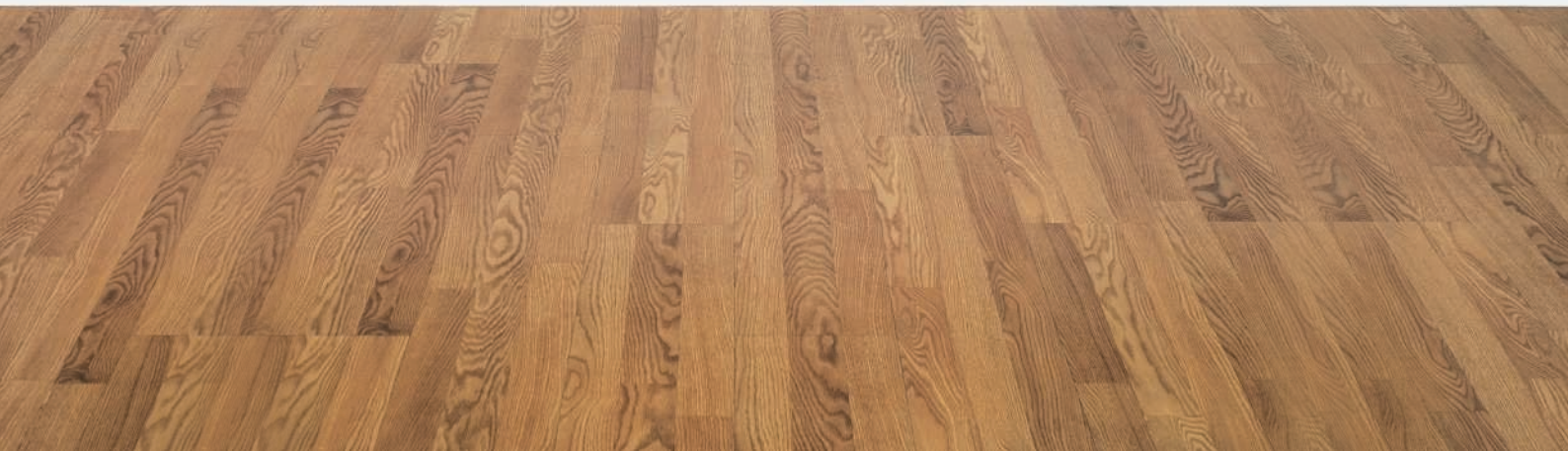
GELATIN SILVER PRINT MOUNTED ON

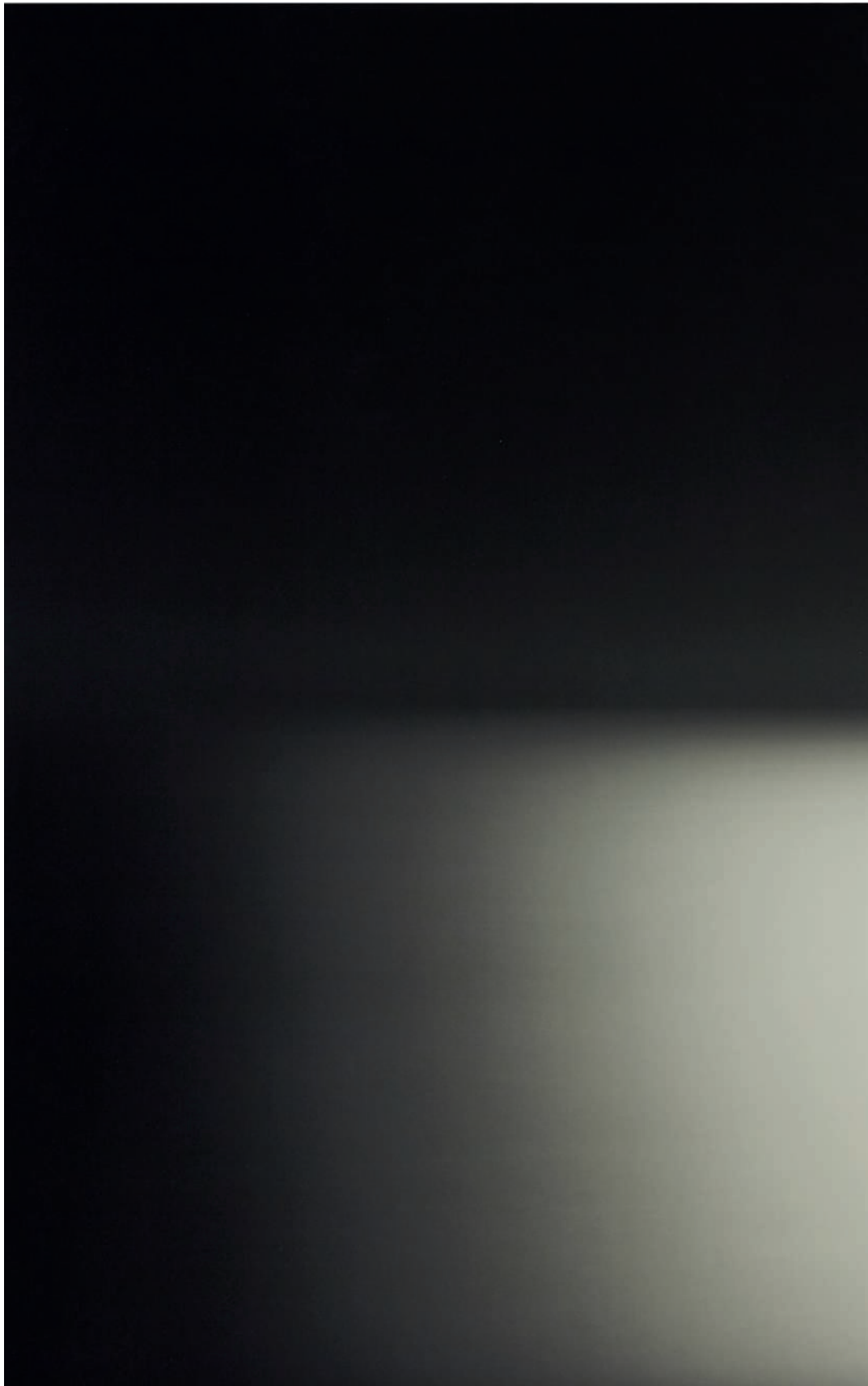
BOARD; SIGNED IN PENCIL (MOUNT, RECTO),

BLINDSTAMPED NUMBERS '2/25' '950'

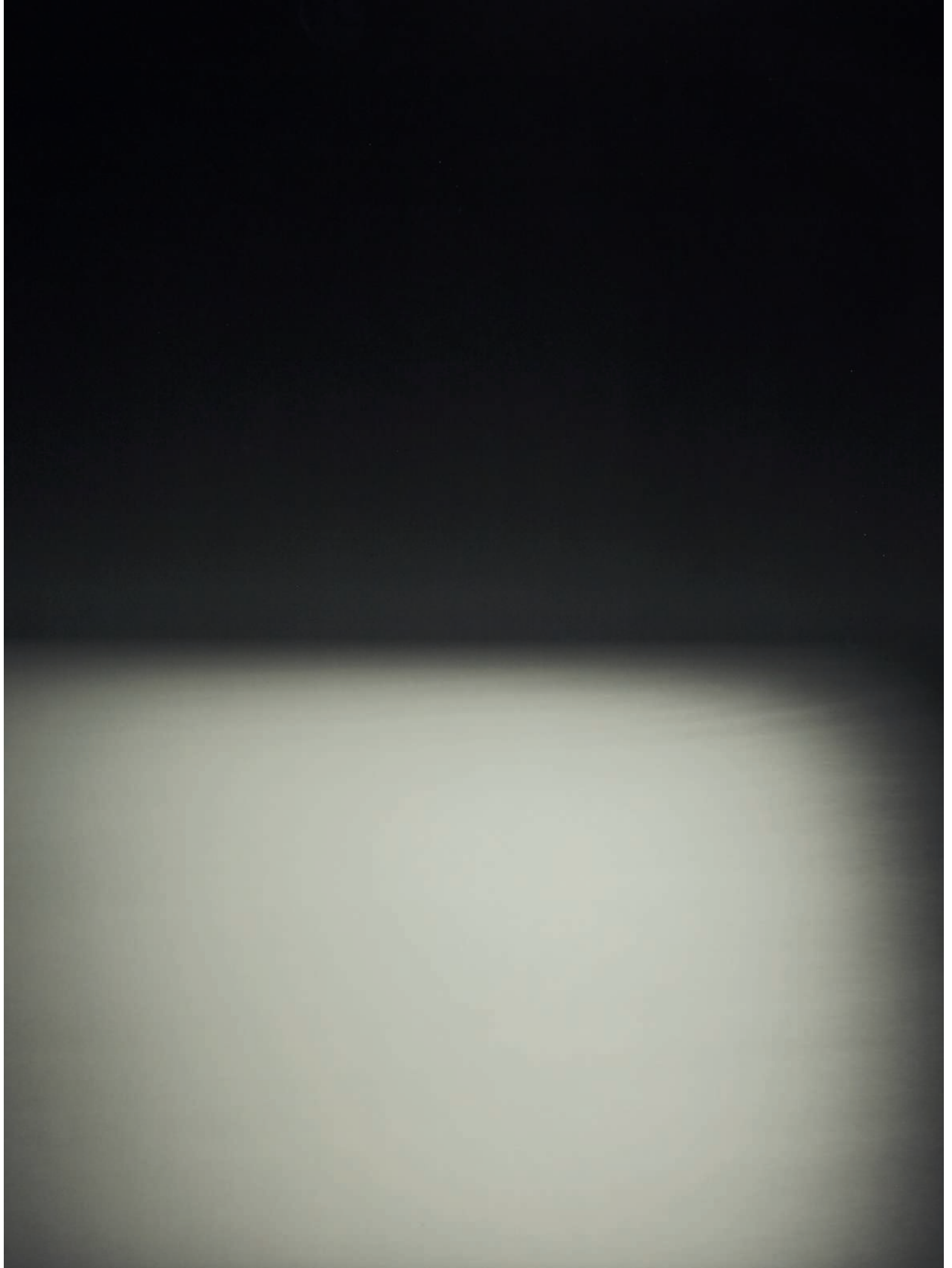
(MARGIN)













Mark Rothko, *Untitled (Black and Gray)*, 1969
© Christie's

Seascapes est une série de photographies minimalistes où la ligne de démarcation entre l'eau et le ciel constitue, lorsqu'elle est visible et nette, le seul trait de délimitation d'une composition autrement abstraite.

Cette approche radicale de la composition, émane des tendances modernistes et avant-gardistes du XX^{ème} siècle, que Sugimoto découvre lors de son voyage aux Etats-Unis dans les années 1970. Ce n'est donc pas une coïncidence si l'œuvre de Mark Rothko, notamment son ultime série *Untitled (Black on Gray)*, datée 1969-1970, a été souvent mise en relation avec la série *Seascapes*.

Untitled (Black on Gray) est une composition divisée horizontalement en deux, la partie supérieure est recouverte de peinture noire et la partie inférieure de gris. Les dernières œuvres de Rothko témoignent d'un penchant pour la réduction, notamment dans l'élimination de la forme en faveur de l'exaltation de la surface pure - l'essence même des théories des artistes expressionnistes abstraits - mais aussi dans la disparition de la couleur au profit du noir et blanc. En 1980, dix ans après le suicide de Rothko et après avoir enrichi son esprit créatif du goût moderniste minimaliste occidental, Hiroshi Sugimoto entreprend la série *Seascapes*.

Élément primordial, l'eau symbolise le renouveau selon de nombreux mythes anciens et de nombreuses cultures ; qu'il s'agisse de la culture japonaise, du shintoïsme, du baptême chrétien ou de l'hindouisme, l'eau incarne la pureté et le retour à une vie simple et purificatrice, Sugimoto retrouve dans l'océan toute la puissance de l'élan initial.

Un soir à New York il se pose la question de savoir s'il est possible à un homme contemporain de voir le même paysage que les premiers hommes. La mer est pour le photographe l'élément à l'origine de la prise de conscience du monde, qui se matérialise dans la trace limpide et nette de la ligne l'horizon entre le ciel et l'eau. C'est ainsi qu'il entreprend de voyager pour voir les mers du monde entier, accompagné d'une part de son esprit minimaliste caractérisé par une recherche d'authenticité et un désir d'un retour à la source ; et d'autre part de son goût pour le détail, matérialisé par le kaléidoscope d'ombres et de lumières et la multitude d'ondulations qui se reflètent dans l'eau.

Sugimoto's *Seascapes* are a series of minimalist photograph where the demarcation line between the water and sky - when it is clear and visible - is the only limitation in an otherwise abstract composition. Sugimoto discovered this radical approach to composition, which arose from 20th century modernist and avant-garde trends, when he travelled to the United States in the 1970s. It is no coincidence, therefore, that the *Seascapes* series has often been compared with the work of Mark Rothko, and in particular his last series *Untitled (Black on Gray)*, dating from 1969-1970.

Untitled (Black on Gray) is a composition horizontally divided in two. The upper portion is coated with black paint and the bottom with grey. Rothko's later works show an inclination for reduction, in particular through the elimination of form in favour of the glorification of the pure surface - the very essence of the abstract expressionist theory - but also through the elimination of colour in favour of black and white. Hiroshi Sugimoto initiated the *Seascapes* series in 1980, ten years after Rothko's suicide, after enriching his creative spirit with Occidental tastes in minimalist modernism.

A primordial element, water symbolises renewal according to a number of ancient myths and various cultures, including Japanese, Shintoism, Baptist and Hindu traditions. Water embodies purity and the return to a simple, pristine life, and that is where Sugimoto finds its full primal force.

Sugimoto considered whether it could be possible for contemporary man to see the same landscape as the first humans saw. For him, the sea is the element behind the awakening consciousness of the world, which manifests itself in the limpid, clear-cut line of the horizon. He began travelling the world, to the seas, bringing with him a minimalist pursuit of authenticity and a desire to return to sources, as well as his taste for detail which emerges in these images through the kaleidoscope of shadow and light and the many currents that are reflected in the water.

■ 217

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

Conceptual Forms 0007, 2004

tirage argentique, monté sur support
signé à l'encre argenté sur une étiquette
du photographe portant le titre, la date
et le numéro d'édition '1/5' (dos du cadre)
image/feuille/montage: 148.5 x 119.2 cm.
(58¾ x 47 in.)

Ce tirage est le numéro un d'une édition
de cinq exemplaires.

€40,000–60,000 \$47,000–70,000
£36,000–53,000

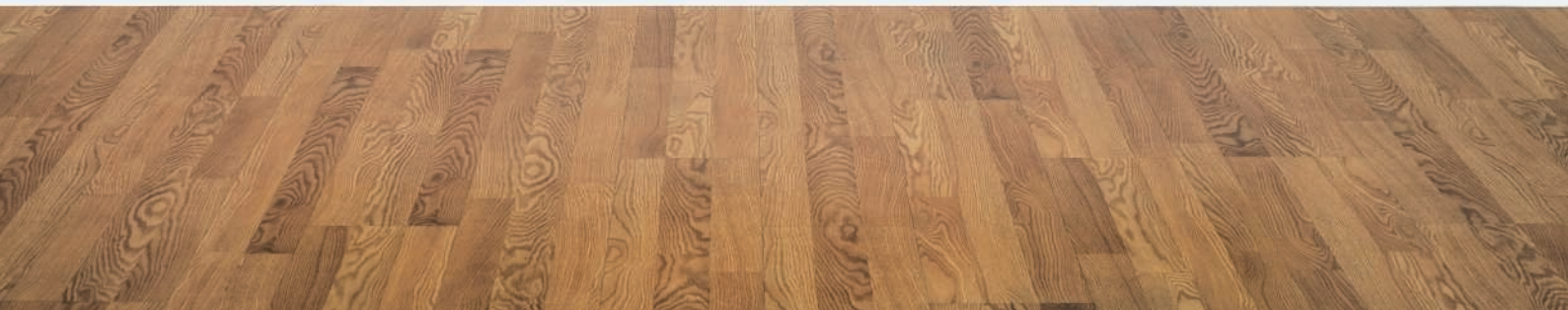
PROVENANCE :

Gallery Koyanagi, Tokyo;
Collection Claude Berri, Paris;
Collection privée.

BIBLIOGRAPHIE :

Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto,*
Conceptual Forms, Fondation Cartier pour l'art
contemporain, Paris, 2004, p. 47.
Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto,*
Conceptual Forms and Mathematical Models,
The Phillips Collection, Washington D.C., 2015, n.p.

GELATIN SILVER PRINT, FLUSH-MOUNTED
ON BOARD; SIGNED IN SILVER INK ON
TYPED TITLED, DATED AND NUMBERED '1/5'
PHOTOGRAPHER'S CREDIT LABEL (FRAME
BACKING BOARD)





En 2004, Hiroshi Sugimoto réalise la série *Conceptual Forms*, regroupant les *Mathematical Forms* et *Mechanical Forms*.

Les *Mathematical Forms*, abordent une thématique importante dans l'oeuvre de Sugimoto : explorer la relation entre les idées - qui mènent le photographe à la réalisation de ses oeuvres - et la forme qu'elles prennent. Lorsque Sugimoto inscrit les *Mathematical Forms* dans les 'formes conceptuelles' il élabore une antinomie; la forme et les idées appartenant à deux univers antithétiques, celui de la matérialité et celui de l'abstraction.

Ce projet débute à l'Université de Tokyo lorsque Sugimoto découvre des modèles scientifiques ; une série d'objets mathématiques réalisés en Allemagne vers 1880 ainsi qu'un groupe d'objets mécaniques fabriqués en Angleterre vers 1870. Il est attiré par des formes stéréométriques en plâtre à vocation didactique datant du milieu du XIX^{ème} siècle, et qui permettaient d'illustrer de nouvelles formules mathématiques à l'époque mystérieuses.

Man Ray s'était également intéressé aux formes nouvelles générées par ces modèles mathématiques. Sur les conseils de Max Ernst, il avait entrepris de photographier les objets mathématiques que ce dernier avait découvert dans la réserve de l'institut Henri Poincaré. Les tirages de Man Ray furent publiés en 1936 dans la revue *Cahiers d'Art*, dont Sugimoto possède un exemplaire.

En réalisant ces images, Sugimoto offre une nouvelle lecture des formes stéréométriques, pour n'en souligner que l'immobilité et l'abstraction dans laquelle les volumes et les courbes de plâtre se détachent du fond noir. Le format des tirages choisi par l'artiste est une volonté délibérée, afin de rendre monumental des objets dont les plus grands ne mesuraient pas plus de trente centimètres.

A propos de *Mathematical Forms*, Sugimoto affirme: "*They were made without any artistic intention, this is what motivated me to produce this series of photographs [...] art is possible without artistic intentions and it can be better without it*". Cette affirmation quasi Duchampienne - dont l'inspiration est fondamentale pour le photographe - résume l'esprit des *Mathematical Forms*, images d'objets d'application pratique sublimés qui accèdent au statut d'oeuvre d'art. A l'instar de Marcel Duchamp, Sugimoto a artistiquement codé des objets qui sont à l'origine la traduction en image de formules mathématiques.

En se tournant vers les mathématiques, un aspect de la pensée universelle, Sugimoto prolonge son intérêt pour les sciences, déjà manifeste lorsqu'il réalise trente auparavant au musée d'Histoire Naturelle de New York la série *Dioramas*.

In 2004, Hiroshi Sugimoto created the series *Conceptual Forms*, grouping together *Mathematical Forms* and *Mechanical Forms*.

The *Mathematical Forms* address a key theme in Sugimoto's work: exploring the relationship between ideas - which lead the photographer to create his works - and the form they take. By placing the *Mathematical Forms* within the *Conceptual Forms*, Sugimoto composed an antimony, with form and ideas belonging to two antithetical universes: that of materiality and that of abstraction.

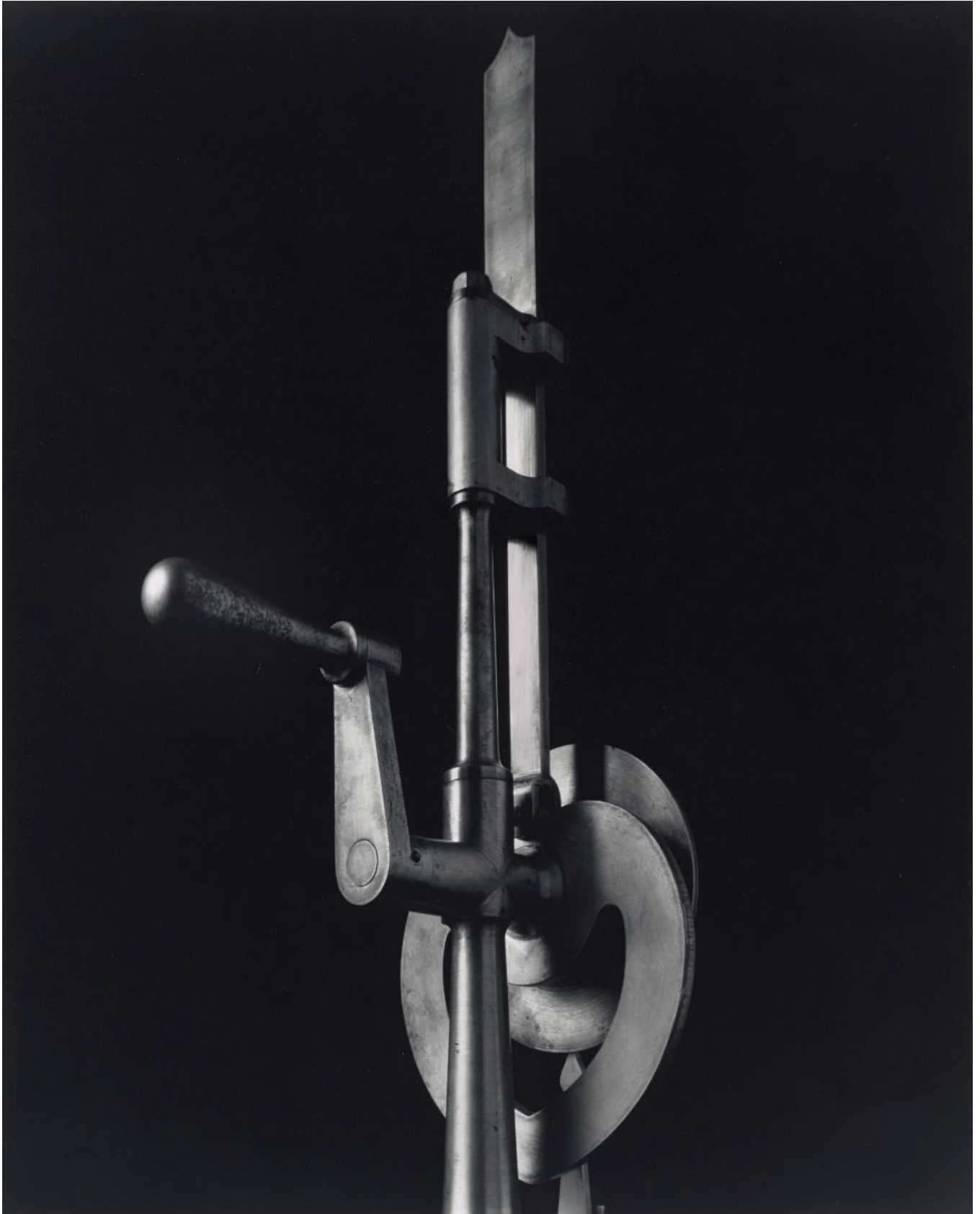
This project began at the University of Tokyo when Sugimoto discovered scientific models: a series of mathematical objects made in Germany around 1880, and a group of mechanical objects manufactured in England around 1870. He was attracted by stereometric forms in plaster, made in the mid-19th century for the didactic purpose of illustrating new mathematical formulae that were difficult to grasp at the time.

Man Ray also took an interest in the new forms generated by these mathematical models. On the advice of Max Ernst, he set about photographing the mathematical objects that Ernst had discovered in the reserve collection of the Institut Henri Poincaré. Man Ray's prints were published in 1936 in the magazine *Cahiers d'Art*, a copy of which Sugimoto owned.

In making these prints, Sugimoto offered a fresh reading of the stereometric forms, focusing solely on their immobility and on the abstract qualities of the plaster's bulk and curves which stand out against the black background. The format chosen by the artist for the prints was deliberately intended to confer a monumental aspect to the objects, the largest of which measured no more than thirty centimetres.

Concerning the *Mathematical Forms*, Sugimoto stated, "*They were made without any artistic intention, this is what motivated me to produce this series of photographs [...] art is possible without artistic intentions and it can be better without it*". This statement, somewhat reminiscent of Duchamp, whose inspiration was fundamental for the photographer, sums up the spirit of *Mathematical Forms*, images of objects with a practical purpose, now transformed and raised to the status of works of art. Like Marcel Duchamp, Sugimoto artistically encoded objects that were originally mathematical formulae in visual form.

By turning to mathematics, an aspect of universal thought, Sugimoto was continuing to pursue his interest in science, already evident thirty years previously when he made the *Dioramas* series at the Museum of Natural History in New York.



218

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

Mechanical Form, 0035, 2004

tirage argentique, monté sur support cartonné
signé au crayon (montage, recto), timbre sec
numéroté '2/25' '0035' (marge)

image: 58.8 x 47.2 cm. (23¼ x 18¼ in.)

feuille: 60.5 x 49.5 cm. (23¾ x 19½ in.)

montage: 63.5 x 61 cm. (25 x 24¼ in.)

Ce tirage est le numéro deux d'une édition
de vingt-cinq exemplaires.

€5,000–7,000

\$5,900–8,200

£4,500–6,200

PROVENANCE :

White Cube, London;

Christie's Londres, *Post-War and Contemporary Art*, 17 février 2011, Lot 309;

Acquis lors de cette vente par le propriétaire
actuel.

BIBLIOGRAPHIE :

Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto, Conceptual Forms*, Fondation Cartier pour
l'art contemporain, Paris, 2004, p. 109.

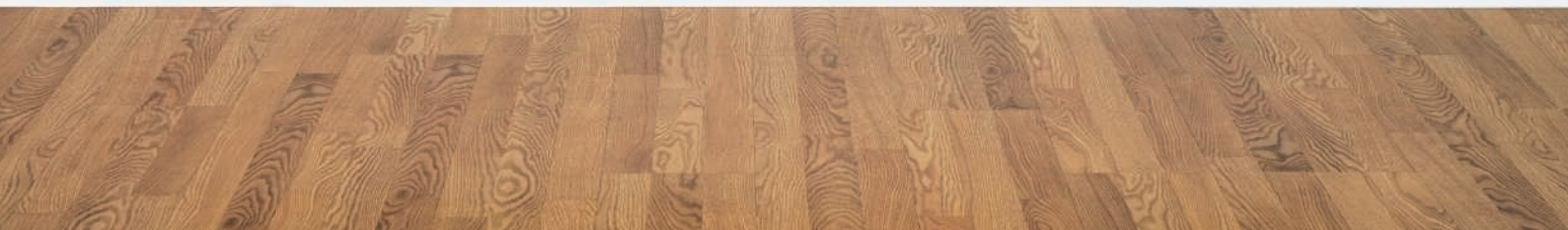
GELATIN SILVER PRINT, MOUNTED
ON BOARD; SIGNED IN PENCIL (MOUNT,
RECTO) BLINDSTAMPED NUMBERS
'2/25' '0035' (MARGIN)

Les *Mechanical Forms* font partie de la série *Conceptual Forms*, et répondent à l'intérêt que Sugimoto porte aux sciences, à la géométrie et à la mécanique. Les objets photographiés sont des pièces mécaniques, des régulateurs, des disques tournants, des pignons intérieurs, des objets conservés dans les collections de l'Université de Tokyo qui devaient servir aux étudiants pour comprendre les mouvements complexes des engins mécaniques. Comme dans les *Mathematical forms*, Sugimoto rend hommage à l'œuvre de Duchamp car, à l'instar des 'célibataires' du Grand Verre, ces mécanismes qu'il immortalise ne produisent rien; l'objet perd sa valeur d'usage et la représentation en noir et blanc transforme l'objet en forme pure de contemplation.

Les *Mechanical Forms* subissent donc une sublimation du statut d'outil au statut d'objet de contemplation pure.

The Mechanical Forms are part of the *Conceptual Forms* series and speak to Sugimoto's interest in science, geometry and mechanics. The objects photographed are mechanical parts, regulators, rotating discs, internal cogs. These objects, now held in the collections of the University of Tokyo, formerly helped students to understand the complex movements of mechanical engines. As with *Mathematical Forms*, Sugimoto pays homage to the work of Duchamp; like the "bachelors" of *The Large Glass*, the mechanisms he immortalises do not produce anything, the object has no utility value, and its representation in black and white transforms it into a pure form for contemplation.

The Mechanical Forms thus undergo a transformation from the status of tool to the status of purely contemplative object.



PROVENANT DE LA COLLECTION CONSTANTINER, NEW YORK

f 220

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

Sea of Japan, Hokkaido I, 1986

tirage argentique, monté sur support cartonné

signé au crayon (montage, recto), timbre sec

titré, daté et numéroté '8/25' '306' (marge)

image: 42,2 x 54,5 cm. (16½ x 21½ in.)

feuille: 47,5 x 60,7 cm. (18¾ x 23¾ in.)

montage: 50,3 x 63,6 cm. (19¾ x 25 in.)

Ce tirage est le numéro huit d'une édition

de vingt-cinq exemplaires.

€20,000–30,000

\$24,000–35,000

£18,000–27,000

PROVENANCE :

Sonnabend Gallery, New York;

Phillips New York, *Contemporary Art: Under*

the Influence, 27 février 2007, Lot 247;

Acquis lors de cette vente par le propriétaire actuel.

BIBLIOGRAPHIE :

Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto: Memories*

in Black and White, Museum of Contemporary Art,

Los Angeles, 1993, n.p.

M. Munesuke, A. Corinne, E. Kouchner, *Hiroshi*

Sugimoto, Seascapes, Editions Xavier Barral, Paris,

2015, p. 22.

GELATIN SILVER PRINT, MOUNTED

ON BOARD; SIGNED IN PENCIL (MOUNT, RECTO),

BLINDSTAMPED TITLE, DATE

AND NUMBERS '8/25' '306' (MARGIN)









f 221

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

At Ringling Theatre, Baraboo, 1995

tirage argentique, monté sur support cartonné
signé au crayon (montage, recto), timbre sec titré,
daté et numéroté '20/25' '258' (marge)
image: 42,4 x 54,3 cm. (16¼ x 21¼ in.)
feuille: 47,4 x 58 cm. (18¾ x 22¼ in.)
montage: 50,8 x 61,3 cm. (20 x 24¼ in.)
Ce tirage est le numéro vingt d'une édition
de vingt-cinq exemplaires.

€18,000–25,000 \$22,000–29,000
£17,000–22,000

PROVENANCE :

Sonnabend Gallery, New York;
Collection privée américaine;
Collection privée, Europe.

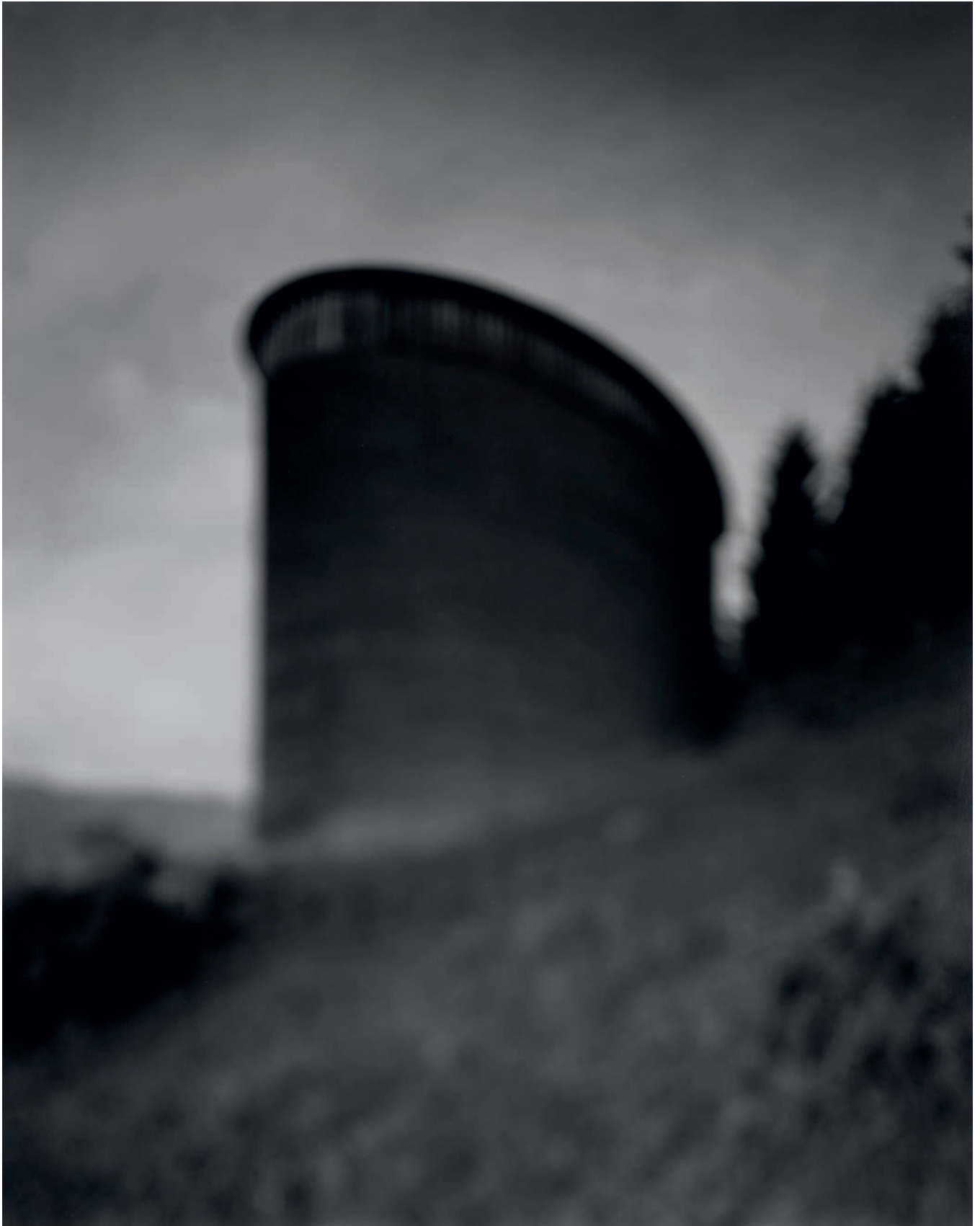
BIBLIOGRAPHIE :

Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto*,
Mori Art Museum, Tokyo, 2005-2006, p. 81.
H. Sugimoto, *Hiroshi Sugimoto: Theaters*, Paris,
Editions Xavier Barral, 2016, p. 126.

GELATIN SILVER PRINT, MOUNTED
ON BOARD; SIGNED IN PENCIL (MOUNT,
RECTO), BLINDSTAMPED TITLE, DATE
AND NUMBERS '20/25' '258' (MARGIN)

La série *Theaters*, réalisée entre 1978 et 1980, lui est inspirée par ses années de lycée, lorsque faisant partie d'un club de photographie, Sugimoto passait du temps dans les cinémas du quartier de Shibuya à Tokyo, cherchant à capturer l'image en mouvement – celle d'Audrey Hepburn notamment, dans le film *Vacances Romaines*. Des années plus tard, il se met en quête de théâtres américains des années 1920 à l'architecture pré-moderniste et reconvertis en salles de cinéma. A l'aide d'une chambre et d'une pellicule de 8 x 10 pouces, il règle le temps de pose de son appareil sur la durée complète du film. Sur les tirages, quatre fois plus grands que le négatif, apparaît un rectangle blanc évoquant la notion du temps qui passe mais aussi le trop plein d'information qui ne permettrait pas à la mémoire de tout conserver.

See translation on page 79



“Everyone will have observed how much easier it is to get the measure of a picture, especially sculpture, not to mention architecture, in a photograph than in reality.”

WALTER BENJAMIN

222

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

Saint Benedict Chapel, 2000

tirage argentique, monté sur support cartonné
signé au crayon (montage, recto), timbre sec
numéroté '8/25' '951' (marge)

image: 58.5 x 47 cm. (23 $\frac{3}{4}$ x 18 $\frac{1}{2}$ in.)

feuille: 60.5 x 49 cm. (23 $\frac{3}{4}$ x 19 $\frac{1}{4}$ in.)

montage: 64 x 51 cm. (25 $\frac{1}{4}$ x 20 $\frac{1}{4}$ in.)

Ce tirage est le numéro huit d'une édition
de vingt-cinq exemplaires.

€10,000–15,000

\$12,000–18,000

£9,000–13,000

PROVENANCE :

Sonnabend Gallery, New York;
Acquis directement auprès de celle-ci
par le propriétaire actuel.

BIBLIOGRAPHIE :

Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto: Architecture*, Museum of Contemporary Art, Chicago, 2003, p. 130-131.

GELATIN SILVER PRINT, MOUNTED
ON BOARD; SIGNED IN PENCIL (MOUNT,
RECTO), BLINDSTAMPED NUMBERS
'8/25' '951' (MARGIN)

PROVENANT DE LA COLLECTION CONSTANTINER, NEW YORK

f 223

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

English Channel, Fecamp, 1989

tirage argentique, monté sur support cartonné
signé au crayon (montage, recto), timbre sec titré,
daté et numéroté '20/25' '361' (marge)
image: 42,4 x 54,3 cm. (16 $\frac{1}{4}$ x 21 $\frac{1}{2}$ in.)
feuille: 47,6 x 60,4 cm. (18 $\frac{3}{4}$ x 23 $\frac{3}{4}$ in.)
montage: 50,3 x 63,2 cm. (19 $\frac{1}{4}$ x 24 $\frac{1}{2}$ in.)
Ce tirage est le numéro vingt d'une édition
de vingt-cinq exemplaires.

€20,000–30,000

\$24,000–35,000

£18,000–27,000

PROVENANCE :

Barbara Krakow Gallery, Boston;
Christie's New York, *Photographs*, 18 octobre 2007,
Lot 322;
Acquis lors de cette vente par le propriétaire actuel.

BIBLIOGRAPHIE :

Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto: Memories
in Black and White*, Museum of Contemporary Art,
Los Angeles, 1993, n.p.
M. Munesuke, A. Corinne, E. Kouchner, *Hiroshi
Sugimoto, Seascapes*, Editions Xavier Barral, Paris,
2015, p. 40.

GELATIN SILVER PRINT, MOUNTED ON
BOARD; SIGNED IN PENCIL (MOUNT, RECTO),
BLINDSTAMPED TITLE, DATE AND NUMBERS
'20/25' '361' (MARGIN)





“J’ai enfin saisi la lumière, je l’ai arrêtée au passage.”

LOUIS DAGUERRE

■ 224

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

Santelia Monument, 1998

tirage argentique, monté sur support
signé à l'encre argenté sur une étiquette
du photographe portant le titre, la date
et le numéro d'édition '2/5' (dos du cadre)
image/feuille/montage: 148.5 x 119.2 cm.
(58¼ x 47 in.)

Ce tirage est le numéro deux d'une édition
de cinq exemplaires.

€40,000–60,000 \$47,000–70,000
£36,000–53,000

PROVENANCE :

Sonnabend Gallery, New York;
Collection Claude Berri, Paris;
Collection privée.

BIBLIOGRAPHIE :

Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto* :
Architecture of Time, Kunsthau Bregenz,
Bregenz, 2002, n.p.
Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto* :
Architecture, Museum of Contemporary Art,
Chicago, 2003, p. 74-75.
Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto*,
Mori Art Museum, Tokyo, 2005, p. 200.

GELATIN SILVER PRINT, FLUSH-MOUNTED
ON BOARD; SIGNED IN SILVER INK ON
TYPED TITLED, DATED AND NUMBERED '2/5'
PHOTOGRAPHER'S CREDIT LABEL (FRAME
BACKING BOARD)

En 1930, Filippo Tommaso Marinetti propose pour le projet du Mémorial de la ville de Come la réalisation d'une esquisse réalisée en 1914 par l'architecte futuriste Antonio Sant'Elia, mort au combat et commémoré par le même monument. Malgré la réticence initiale de l'architecte Giuseppe Terragni, persuadé de l'impossibilité de traduire une esquisse futuriste en mémorial, il réalise le monument et rectifie le projet initial, qui bascule de futuriste à rationaliste. Le monument consiste en une tour aux formes géométriques pures où la mémoire des combattants est honorée par deux phrases commémoratives gravées. Symbole de la mémoire collective, la puissance évocatrice de ce monument non conforme aux standards de l'architecture publique, réside dans la majestueuse simplicité et dans la pureté du marbre.

Sous l'œil et l'appareil de Sugimoto, c'est un monument frappé de lumière qui se dresse vers le ciel, c'est une alternance de lignes et de droites épurées qui s'arrondissent et s'estompent, c'est une grande variété de noirs et de blancs qui ne révèlent qu'une silhouette magistrale.

In 1930, Filippo Tommaso Marinetti proposed a sketch by futurist artist Antonio Sant'Elia, released in 1914 before his death during the First World War, to the Como City Memorial project committee for a commemorative monument. Despite architect Giuseppe Terragni's initial reluctance towards the futurist project, which was not in his opinion consistent with the architecture of a Memorial, he finally accepted to coordinate the assignment. He rectified the original project and realized a rather rationalist monument, a sharply shaped geometric tower engraved with two commemorative sentences. The power of his unconventional Memorial, which is a symbol of collective memory, lies in its simplicity and in the purity of the marble. Through Sugimoto's vision, this monument struck by light is raised towards the sky, an alternative of lines which round off and fade – a range of black and white tones that reveals a masterful silhouette.





PROVENANT D'UNE IMPORTANTE COLLECTION

■ f 225

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

Fagus Shoe Last Factory, 1998

tirage argentique, monté sur support
signé à l'encre argenté sur une étiquette
du photographe portant le titre, la date
et le numéro d'édition '2/5' (dos du cadre)
image/feuille/montage: 148.5 x 119.2 cm.
(58¾ x 47 in.)

Ce tirage est le numéro deux d'une édition
de cinq exemplaires.

€30,000–50,000 \$36,000–59,000
£27,000–45,000

PROVENANCE :

Sonnabend Gallery, New York;
Acquis directement auprès de celle-ci
par le propriétaire actuel en 2004.

EXPOSITION :

Chicago, Museum of Contemporary Art, *Hiroshi Sugimoto: Architecture*, 22 février - 1er juin, 2003.

BIBLIOGRAPHIE :

Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto: Architecture of Time*, Kunsthaus Bregenz, Bregenz, 2001-2002, p. 37.

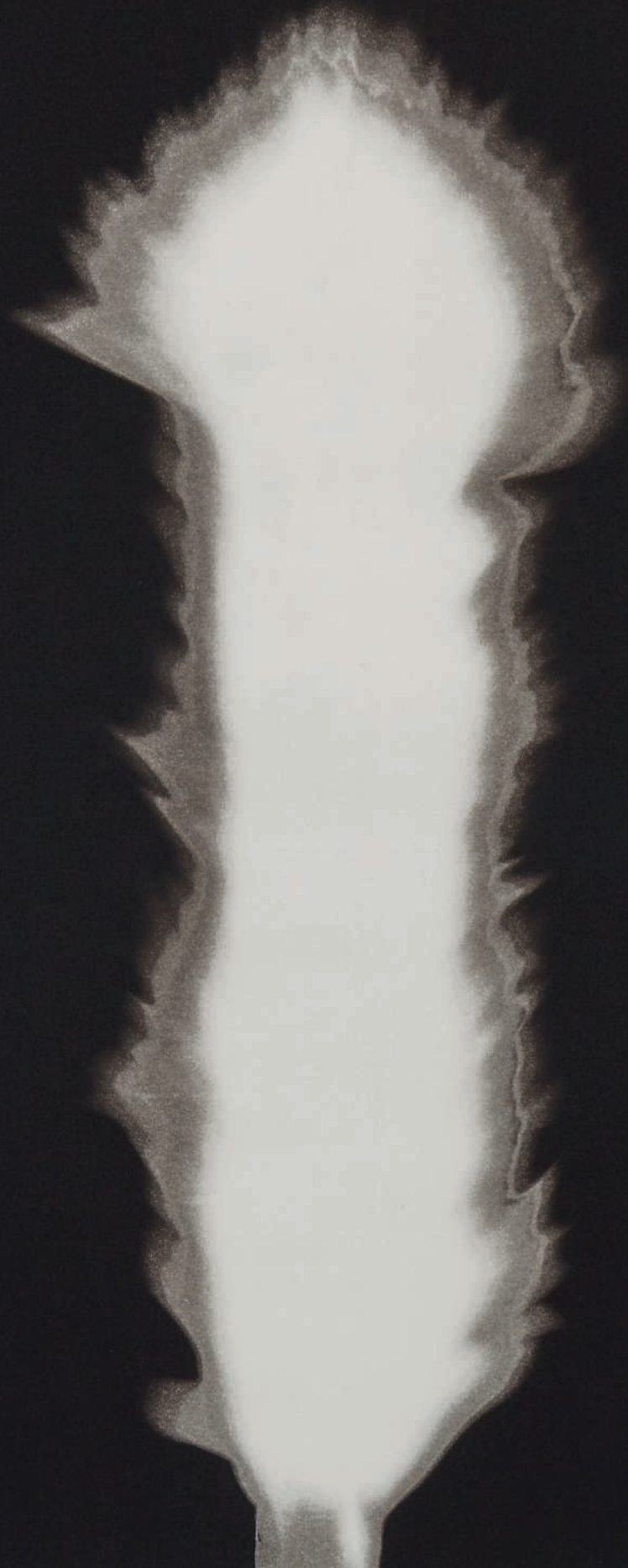
Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto: Architecture*, Museum of Contemporary Art, Chicago, 2003, p. 40-41.

Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto*, Mori Art Museum, Tokyo, 2005-2006, p. 187.

GELATIN SILVER PRINT, FLUSH-MOUNTED
ON BOARD; SIGNED IN SILVER INK ON
TYPED TITLED, DATED AND NUMBERED '2/5'
PHOTOGRAPHER'S CREDIT LABEL (FRAME
BACKING BOARD)

Ce bâtiment, construit par Walter Gropius autour de 1910 à Alfeld en Allemagne, est un chef d'œuvre d'architecture industrielle, composé de dix bâtiments conçus pour accompagner les étapes du processus industriel de fabrication de chaussures. Cette usine, qui est le manifeste de l'architecture moderniste et fonctionnaliste du Bauhaus, est caractérisée par ses verrières imbibées de lumière, que Sugimoto valorise en choisissant pour son cliché une prise de vue qui en montre toute la légèreté. Il fait aujourd'hui partie du patrimoine mondial de L'UNESCO attestant de ses qualités « universelles exceptionnelles ».

Fagus Shoe Last Factory, constructed by Walter Gropius around 1910 in Alfeld in Germany, is a masterpiece of industrial architecture consisting of ten buildings designed for the various stages in the industrial process of shoemaking. The factory, which is the manifesto of the modernist functionalist architecture of Bauhaus, is distinctive for its light-drenched windows, which Sugimoto emphasises by choosing an angle for his shot that fully displays their delicate, lightweight quality. The building is now a UNESCO world heritage site, in recognition of its "exceptional universal" qualities.





f 226

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

In Praise of shadow, 2000

7 lithographies

initiales 'HS' et numéros '980813' '980809' '980812' '980807' '980816' '980806' '980726' (dans les négatifs); signés et numérotés '70/75' au crayon (verso)

chaque image: 58.5 x 46 cm. (23 x 18½ in.)

chaque feuille: 76 x 57 cm. (29¾ x 22½ in.)

Ces tirages sont les numéros soixante-dix d'une édition de soixante-quinze exemplaires. (7)

€12,000–18,000

\$15,000–21,000

£11,000–16,000

PROVENANCE :

Gallery Koyanagi, Tokyo;

Acquis directement auprès de celle-ci par le propriétaire actuel.

BIBLIOGRAPHIE :

Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto*, Mori Art Museum, Tokyo, 2005, pp. 209-219.

SEVEN LITHOGRAPHS; INITIALS 'HS' AND NUMBERS '980813' '980809' '980812' '980807' '980816' '980806' '980726' (IN THE NÉGATIVE); SIGNED AND NUMBERED '70/75' IN PENCIL (VERSO)



f 227

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

English Channel, Weston Cliff, 1994

tirage argentique, monté sur support cartonné
signé au crayon (montage, recto), timbre sec titré,
daté et numéroté '4/25' '416' (marge)
image: 42,2 x 54,5 cm. (16% x 21½ in.)
feuille: 47,3 x 60,5 cm. (18% x 23% in.)
montage: 50,3 x 63,8 cm. (19% x 25% in.)
Ce tirage est le numéro quatre d'une édition
de vingt-cinq exemplaires.

€20,000–30,000 \$24,000–35,000
 £18,000–27,000

PROVENANCE :

Sonnabend Gallery, New York;
Acquis directement auprès de celle-ci
par le propriétaire actuel en 1999.

BIBLIOGRAPHIE :

M. Munesuke, A. Corinne, E. Kouchner, *Hiroshi
Sugimoto, Seascapes*, Editions Xavier Barral,
Paris, 2015, p. 14.

GELATIN SILVER PRINT, MOUNTED
ON BOARD; SIGNED IN PENCIL (MOUNT,
RECTO), BLINDSTAMPED TITLE, DATE
AND NUMBERS '4/25' '416' (MARGIN)

f 228

HIROSHI SUGIMOTO (NÉ EN 1948)

The St. Albans Poisoner - Mass Murderer and Sexual Psychopath - The Electric Chair - The Garrotte - The Plague, 1994

5 tirages argentiques, montés sur supports cartonnés
signés, titrés, datés et numérotés 'PP 801' 'PP 803' 'PP 805' 'PP 807' 'PP 809' au crayon (montages, recto), timbre sec titrés et numérotés (marges)
chaque image: 42.5 x 54.5 cm. (16¼ x 21½ in.)
chaque feuille: 49 x 62 cm. (19¼ x 24¾ in.)
chaque montage : 65.5 x 51 cm. (25¼ x 20 in.)
Ces tirages proviennent d'une édition de vingt-cinq exemplaires.

€20,000–30,000 \$24,000–35,000
 £18,000–27,000

PROVENANCE :

Don de l'artiste au musée Madame Tussauds (Londres) en 2000;
Collection privée, Europe.

BIBLIOGRAPHIE :

Catalogue d'exposition, *Sugimoto Portraits*, Deutsche Guggenheim, Berlin, 2000, pp. 58,-59.
Catalogue d'exposition, *Hiroshi Sugimoto*, Mori Art Museum, Tokyo, 2005, p. 147, 151, 153, 155 et 156.

FIVE GELATIN SILVER PRINTS, MOUNTED ON BOARDS; SIGNED, TITLED, DATED AND NUMBERED 'PP 801' 'PP 803' 'PP 805' 'PP 807' 'PP 809' IN PENCIL (MOUNTS, RECTO), BLINDSTAMPED TITLE AND NUMBERS (MARGINS). THESE PRINTS COMES FROM AN EDITION OF 25

A travers la série *Chamber of Horrors*, Hiroshi Sugimoto questionne le rapport de nos sociétés contemporaines face à la mort. C'est en 1994 qu'il découvre au musée Madame Tussauds de Londres, la série consacrée aux reconstitutions de crimes historiques dans des salles mettant en scène les instruments de tortures. Quelques années plus tard, il apprend la fermeture définitive de ces salles - dont l'origine remontait pourtant à 1802 - pour raisons sociales et morales ; la représentation de la mort pouvant choquer le public.

Sugimoto réalise une série véritablement conceptuelle, interrogeant notre approche face à la mort. Le malaise éprouvé devient le prétexte pour évoquer la nature de la représentation brutale et parfois horrible de celle-ci. La présence matérielle et physique de la mort, avec les instruments de torture l'ayant provoquée, mène Sugimoto

à réaliser une série qui - à la manière des ancêtres - l'affronte directement, grâce à l'œil scientifique de l'appareil photographique. L'artiste s'interroge sur le déni de nos sociétés contemporaines face à la mort agissant comme si la croyance individuelle des individus permettait une toute puissance et un rejet de la souffrance. Le passage à la modernité a profondément modifié le rapport à la mort des sociétés. Devenue taboue Hiroshi Sugimoto nous convainc de lui faire face : se libérer de la mort pour porter pleinement la vie.

Ces tirages ont été offerts par Hiroshi Sugimoto au musée Madame Tussauds à Londres, en remerciement de l'accès qui lui a été accordé afin de pouvoir réaliser cette série de photographies.

See translation on page 79



TRADUCTIONS

Page 7 – AN APPRECIATION

Christie's a l'immense plaisir de présenter *Hiroshi Sugimoto Photographs: The Fossilization of Time* offrant une sélection époustouflante d'œuvres de l'artiste couvrant les décennies qu'il consacra à l'art et l'artisanat de la photographie. Un panorama de la carrière de l'artiste, à travers les séries les plus importantes, incluant *Seascapes, Dioramas, Theaters, Architecture, Colors of Shadow, Portraits* et *Five Elements*.

Five Elements, œuvre sculptée qui s'inscrit dans le symbolisme et la métaphysique, est l'occasion d'évoquer les thèmes majeurs dans l'œuvre de Sugimoto.

Historiquement, les racines de l'alchimie remontent à l'ontologie, et questionnent la nature même de l'être. Comment cet élément essentiel est-il parvenu à cet autre fondement ? Nous savons que les alchimistes recherchaient un moyen de transformer le métal brut en or, à travers une série de procédures complexes et mystérieuses.

La recherche de l'immortalité, à laquelle la tradition de l'alchimie est reliée, était une recherche de transformation de la nature même d'un être vers un autre plus spirituel ; transformer le cuivre et guider l'existence humaine vers une vie divine d'or et de vertus. Le but était de révéler le divin et non plus seulement l'animalité.

À travers les millénaires, les philosophes des anciennes cultures établirent les quatre éléments, la terre, l'air, l'eau et le feu (ou lumière) comme les fondements de l'existence, mais ils étaient cependant impurs. La Quintessence, le cinquième élément, vint parfaire cette imperfection et équilibrer cette équation.

Que ces précurseurs scientifiques soient parvenus dans leurs efforts à créer un élixir qui pouvait transformer le métal en or, est moins important que les efforts héroïques qu'ils consacrèrent pour comprendre les principes de la transformation – la véritable transformation. Celle appliquée à la condition humaine et dont l'héritage continue d'inspirer sciemment ou inconsciemment les artistes.

Il semblerait que l'esprit humain, le génie créatif en chacun de nous, soit ce cinquième élément. Les plus grands artistes du monde sont capables de créer ces élixirs – leur art – qui, lorsque employé de manière appropriée et avec le bon dosage, transforme notre propre horizon. Combien de fois sommes nous, face au génie de la création, transportés d'un monde à un autre ; tout ce qui était familier et commun devient, le temps d'un instant, séparé, purifié et comme reconfiguré vers une autre réalité, imprégné d'un nouveau sens.

Hiroshi Sugimoto est l'un de ces grands alchimistes de notre temps (et il est plus que surprenant que ce soit la photographie qui révèle ces quatre éléments).

Né à Tokyo au Japon, Sugimoto s'installe à Los Angeles en 1970 pour étudier la photographie à l'*Art Center College of Design*, puis peu après, il s'établit à New York. Depuis, son intérêt pour la philosophie, se retrouve dans de nombreuses séries et se concentre sur la nature du temps. Temps présent, mémoire individuelle, anciens temps et questions sur le futur trouvent des réponses dans son œuvre, comme le passage du

temps que la photographie permet d'enregistrer. Sous l'œil de Sugimoto, la photographie n'est plus limitée à la satisfaction immédiate de l'instantané ou à la magie surréaliste du moment décisif. Sa photographie dépasse l'instantané pour parvenir à l'infini et à l'incommensurable incorporant la véritable notion d'intemporalité.

L'intérêt de Sugimoto pour l'artisanat incluant une grande diversité d'arts traditionnels, se reflète dans sa propre pratique artistique. Dans sa photographie, il utilise une caméra grand format avec un film noir et blanc de 8 x 10 inches, et il travaille dans une chambre noire humide traditionnelle pour réaliser de parfaits agrandissements sur un papier aux sels d'argent de double épaisseur.

La passion inconditionnelle qu'il voue aux arts traditionnels et à l'artisanat fait entièrement partie de son projet le plus ambitieux, l'Observatoire Enoura sur la côte du Japon à deux heures au sud de Tokyo.

Visiter l'Observatoire Enoura est un véritable moment de transmutation et de transformation. À la question que pouvons-nous y voir et que peut-on y faire ? La réponse est que l'Observatoire Enoura a été conçu et construit pour encourager et prolonger la réflexion sur la place de l'humanité dans l'univers et sur cette terre.

Il s'agit essentiellement d'un site de contemplation. Tous les éléments mentionnés plus hauts sont présents – l'eau de l'océan, l'air entourant ce haut lieu perché sur une falaise, les pierres anciennes que Sugimoto a récupéré et placé le long des lignes du Solstice et de l'Équinoxe, et l'utilisation de la lumière pour parfaire cette expérience – tous ces éléments ont été utilisés pour créer un profond sentiment chez le visiteur. Comme Sugimoto le dit, la conscience de ces éléments marque l'aube de la conscience de la race humaine.

L'expérience d'une visite de l'Observatoire est inoubliable, une invitation à une paisible observation. Toutes les vues sont magiques et intentionnelles ; chaque pierre semble être la plus merveilleuse pierre jamais vue. C'est précisément l'alchimie de l'art de Sugimoto. Sa photographie, comme son architecture, nous imposent de nous arrêter, pour regarder, pour contempler et reconsidérer ce que nous voyons, et ultimement pour nous transformer.

L'un des éléments importants pour mesurer la carrière d'un artiste et sa pertinence culturelle est la qualité et le nombre d'œuvres présentes dans des institutions publiques. Dans le cas de Sugimoto, la liste est longue et impressionnante et inclut les collections de la Tate Museum à Londres, le Metropolitan Museum of Modern Art à New York, le Getty Museum à Los Angeles pour n'en citer que quelques-uns. Il a reçu en 2001 le prestigieux prix international de la Hasselblad Foundation. En 2006, une rétrospective sur une partie de sa carrière était organisée par le Hirshhorn Museum de Washington, D.C et au Mori Art Museum de Tokyo. En 2009 il a reçu le *Praemium Imperiale* de l'association des arts du Japon, considéré comme le prix le plus honorifique remis à un artiste vivant japonais. Plus récemment, en 2014, lors de la Biennale de

Venise, Sugimoto a dévoilé sa 'Maison du Thé' en verre appelée *Mondrian* à Le Stanze del Vetro sur l'île de San Giorgio Maggiore.

Hiroshi, nous vous remercions pour votre œuvre et nous célébrons la quintessence de votre esprit et de votre âme.

Lot 201 – SIMI VALLEY DRIVE-IN

Hiroshi Sugimoto began the *Theaters* series, to which the *Drive-In* images belong, over forty years ago. More than just capturing the nostalgia of a now-obsolete setting, the artist sought to capture the very essence of time passing through film, the only medium able to capture movement, its etymology stemming from the ancient Greek word *kinēma*, meaning "movement". The photographer chooses pre-war American movie theatres and old drive-ins, the vestiges of American culture and the Hollywood dream. In *Simi Valley Drive-In*, the spectator takes a nostalgic plunge into an imaginary screening, but one which must have taken place, since Sugimoto opened the shutter of the camera for the entire duration of the film to execute this picture. In the darkness of the night, the perspectives and lines direct our eyes to a square of white light that bursts from the centre of the scene: an accumulation of images that, in the end, cancel themselves out, creating a surreal atmosphere, the white screen appearing as a metaphor for collective memory.

Lot 203 – LIGHTNING FIELDS

To create the *Lightning Fields* series, Sugimoto uses not a camera but a generator and metal ball with which he creates a lightning field, as well as a large metal tray on which he places a sheet of sensitised photographic paper. Once the necessary amount of energy is reached, the electrical discharge leaves a trace printed on the photographic paper.

His work is inspired by scientific experiments undertaken in the 18th century to explore electrical and light-related phenomena. He also left his mark on the history of experimental photography; the research conducted by Daguerre and Talbot is allied, by virtue of its experimental nature, with the revolutionary scientific wave that Sugimoto wants to salute. This image reminds us of Man Ray's experiments and Brassai's work on electricity published in *Minotaure* magazine in 1934.

Lightning Fields may thus be considered the outcome of research in several fields constituting a double homage: on the one hand to the pioneers of modern science, and on the other hand to experimental photography.

Lot 205 – SEA OF JAPAN

La mer, le ciel – toujours présents, en constante évolution – ont, à travers les siècles, attirés les artistes qui cherchaient à capturer les qualités de la lumière, du mouvement et la matérialité insaisissable de ces éléments. Certains artistes célèbres sont parvenus à dépasser l'aspect descriptif ou narratif pour trouver une autre dimension, transformant la représentation picturale de l'eau et de l'air, de la mer et du ciel en des métaphores, pour atteindre poésie et métaphysique.

Pensez à Turner, unique en son genre dans la longue histoire et tradition de la peinture, Turner qui créa des toiles impressionnantes, s'appuyant sur l'observation mais doté d'un pouvoir émotionnel et d'une puissance expressive, qui transcendent la simple représentation. Et pensez à certains impressionnistes français qui déconstruisirent la mer et le ciel dans un langage inspirant, un langage évocateur de pure lumière et de couleur.

Avec l'invention de la photographie en 1839, l'artiste français Paul Delaroché déclarait notoirement « depuis aujourd'hui, la peinture est morte ». Mais l'histoire n'était pas si simple, la peinture était loin d'être morte et la photographie avait beaucoup à apprendre. L'eau et le ciel ont, depuis les premières heures de la photographie, représentés un défi irrésistible et intimidant qui, dans ces premiers moments, avec les lacunes techniques nécessitaient de longues expositions rendant impossible d'enregistrer fidèlement une catégorie de spectre large et de tonalité. A une époque où les photographes trouvaient l'inspiration des conventions picturales de la peinture et découvraient ces qualités et ces techniques uniques pour le médium, un photographe en particulier, le français Gustave Le Gray, se démarquait vers 1850 maîtrisant la capture artistiquement ambitieuse de la mer et du ciel dans une célèbre série de *Marines*. D'autres suivirent, notamment les photographes Edward Fox et le Colonel Henry Stuart Wortley. Enfin, les subtilités du ciel et du mouvement de la mer pouvaient être fixées en images photographiques de haut niveau.

Hiroshi Sugimoto possède une considérable connaissance de l'histoire de ce médium et de ses pratiques de réalisation. Il a, au cours de sa longue carrière, distillé l'essence de cette histoire au travers d'images offrant une dimension philosophique de sujets faussement simples. Nous sommes invités à voyager au-delà des sujets explicites, au-delà de la magie technique de la lumière et de la chimie photographique. Ses paysages de mer invitent à une lente et profonde contemplation, d'autant plus puissante dans ses grands formats qui demandent une immersion absolue. Ces images, de lieux et moments précis, sont universellement déchiffrables et appellent une profonde réflexion sur le devenir de notre planète. Les paysages de mer de Sugimoto s'inscrivent avec noblesse dans une longue histoire comme les métaphores visuelles modernes proposées par le poète William Blake « voir un monde dans un grain de sable...Tenir l'infini dans le creux de ta main ».

Lot 206 – FIVE ELEMENTS

Five Elements is inspired by Buddhist reliquaries traditionally made for preserving relics (*sarira*) of the Buddha. These objects are part of the complex history of the process of deifying the Buddha (also known as Shakyamuni Buddha or Siddhārtha Gautama), the veneration of whose image was, until his death, forbidden out of respect for the Buddhist principle of impermanence. It was only after the Buddha's death that veneration of his image became widespread. Pictorial representations appeared and reliquaries had parasols placed

on top of them to protect them from the sun's rays. This protection, traditionally reserved for sovereigns, was extended to reliquaries as a sign of the utmost respect for the Buddha. These symbols evolved into constructions with several roofs, nowadays commonly referred to as pagodas.

During the *Heian* period, from 794 to 1185, the shape of the pagodas changed radically, in accordance with Buddhist scriptures expounding the cosmological theory of the five elements: earth, water, fire, air and the void. The reliquary was thus transformed into a container of the entire cosmos, summed up in five forms: earth is a cube, water is a clear ethereal sphere, fire is a pyramid rising up like flames, air (or wind) is a hemisphere and the void, which has no form as such, is represented by a sparkling stone. *Five Elements* is thus close to the traditional form of Buddhist reliquaries, and replicates the perfect harmony of the architectural elements.

In *Five Elements*, Sugimoto has inserted a photo of the sea into the sphere symbolising water. For the photographer, the sea is the element behind the awakening consciousness of the world, which manifests itself in the limpid, clear-cut line of the horizon between sky and water. The evocative power of the sea takes him back to childhood memories. *Five Elements* is thus both the reliquary of the five elements of the cosmos and at the same time a homage paid by the artist to the sea, which he identifies as the source of his own consciousness. Individual memory and collective consciousness fuse in an objective which, like the universe, is mysterious and impenetrable, and both complex and simple.

Other sculptures were exhibited on the occasion of "Celebrating the Arts of Japan: The Mary Griggs Burke Collection" (October 2015 - May 2017) at the Metropolitan Museum of Art, New York and "Accelerated Buddha" at the Fondation Pierre Bergé-Yves Saint Laurent, Paris (octobre 2013 - janvier 2014).

Another example of *Five Elements* is in the collections of the Metropolitan Museum of Art, New York.

Lot 207 – BUST OF VENUS

Hiroshi Sugimoto began the *Photogenic Drawings* series as a tribute to one of the great founders of photography, William Henry Fox Talbot, who experimented in 1834 with photogenic drawing, today recognised as the first photographic process. For this series, and especially for *Bust of Venus*, the artist used original Fox Talbot paper negatives, which he had been collecting for several years and which he acquired from the Getty Museum. The method consisted of copying and enlarging images until the grain of the calotype paper became visible. Transforming the negative to a positive that is ten times the size of the original work, he then tinted the paper in order to obtain a result close to the original paper used in the 19th century. Sugimoto succeeded in giving life to prints that Talbot had never reproduced, making them the only positives in existence. An example of photography acting as a time machine.

Although 170 years separate the two works, the presence of the two dates 1840 and 2009 in the title enables Sugimoto to remind us that

he is only the interpreter of the existing image and of the real, and that the photographic medium is merely the instrument enabling him to preserve memory and time. He thus deconstructs the idea of art and shakes the foundations of the relationship between the image and its subject. Like some appropriationists, such as Sherrie Levine and Louise Lawler who explore the subject of the authorship of the work of art, Sugimoto's approach highlights the consensus that art feeds off art, that it emphasises it, transforms it and sometimes reveals it.

Another copy of this print is to be found in the collection of the J. Paul Getty Museum.

Lot 221 – AL RINGLING THEATRE

For his *Theaters* series, created between 1978 and 1980, Sugimoto drew inspiration from his high-school years, when he was a member of a photography club and spent time in the cinemas of Tokyo's Shibuya district, trying to capture the moving image – including that of Audrey Hepburn, in the film *Roman Holiday*. Years later, he started searching for American theaters of the 1920s with pre-modernist architecture that had been converted into cinemas. Using a chamber and an 8 x 10 inches film, he set the exposure time of his camera to the entire duration of the film. On the prints, which are four times the size of the negative, a white rectangle appears, suggesting the idea of time passing and of the information overload that prevents the memory from preserving everything.

Lot 228 – CHAMBER OF HORRORS

Through the *Chamber of Horrors* series, Hiroshi Sugimoto questions contemporary society's relationship with death. It was in 1994 that he discovered, in the Madame Tussauds Museum in London, the series devoted to reconstructions of historic crimes in the rooms where instruments of torture are displayed. A few years later he learned that the rooms, which date as far back as 1802, had been permanently closed for social and ethical reasons, the representation of death being potentially shocking for the public.

Sugimoto created a truly conceptual series interrogating our attitude to death. Our feeling of unease provides the justification for exploring the nature of the brutal and sometimes horrific representation of death. The palpable physical presence of death, alongside the instruments of torture that caused it, led Sugimoto to use the scientific eye of the camera to create a series that – in the manner of our ancestors – confronts it directly. The artist puzzles over contemporary society's denial in the face of death, and the way we behave as if our personal convictions as individuals could make us all-powerful and ward off suffering. With the coming of the modern age, society's relationship with death changed profoundly. Hiroshi Sugimoto persuades us to confront this taboo subject and to free ourselves from death in order to be fully alive.

These prints were given by Hiroshi Sugimoto to the Madame Tussauds Museum in London, in thanks for the access granted to him to enable him to create this series of photographs.



THE PROPERTY OF A PRIVATE EUROPEAN COLLECTION

ÉMILE GALLÉ (1846-1904)

EXCEPTIONNELLE ET UNIQUE COMMODE "NOCTURNE" EN MARQUETERIE DE BOIS
ET INCRUSTATIONS DE NACRE, CIRCA 1900-1904

Hauteur: 86,7 cm. (34½ in.); Largeur: 86,7 cm. (34½ in.); Profondeur: 55,9 cm. (22 in.)

200 000-300 000 €

JAPONISME

Paris, 15 novembre 2018

EXPOSITION

10 et 12-15 novembre 2018

9, avenue Matignon

75008 Paris

CONTACT

Camille de Foresta

cdeforesta@christies.com

+33 (0)1 40 76 86 05

CHRISTIE'S

YOUR CAREER IN THE ART WORLD STARTS HERE

CHRISTIE'S
EDUCATION

[LEARN MORE AT CHRISTIES.EDU](https://www.christies.edu)

DEGREE PROGRAMMES • CONTINUING EDUCATION • ONLINE COURSES

LONDON • NEW YORK • HONG KONG

CONDITIONS DE VENTE Acheter chez Christie's

CONDITIONS DE VENTE

Les présentes Conditions de vente et les Avis importants et explication des pratiques de catalogage énoncent les conditions auxquelles nous proposons à la vente les **lots** indiqués dans ce catalogue. En vous enregistrant pour participer aux enchères et/ou en enchérissant lors d'une vente, vous acceptez les présentes Conditions de vente, aussi devez-vous les lire attentivement au préalable. Vous trouverez à la fin un glossaire expliquant la signification des mots et expressions apparaissant en caractères gras.

À moins d'agir en qualité de propriétaire du **lot** (symbole Δ), Christie's agit comme mandataire pour le vendeur.

A. AVANT LA VENTE

1. Description des lots

- Certains mots employés dans les descriptions du catalogue ont des significations particulières. De plus amples détails figurent à la page intitulée «Avis importants et explication des pratiques de catalogage», qui fait partie intégrante des présentes Conditions. Vous trouverez par ailleurs une explication des symboles utilisés dans la rubrique intitulée «Symboles employés dans le présent catalogue».
- La description de tout **lot** figurant au catalogue, tout **rapport de condition** et toute autre déclaration faite par nous (que ce soit verbalement ou par écrit) à propos d'un **lot**, et notamment à propos de sa nature ou de son **état**, de l'artiste qui en est l'auteur, de sa période, de ses matériaux, de ses dimensions approximatives ou de sa **provenance**, sont des opinions que nous formulons et ne doivent pas être considérés comme des constats. Nous ne réalisons pas de recherches approfondies du type de celles menées par des historiens professionnels ou des universitaires. Les dimensions et les poids sont donnés à titre purement indicatif.

2. Notre responsabilité liée à la description des lots

Nous ne donnons aucune **garantie** en ce qui concerne la nature d'un **lot** si ce n'est notre **garantie d'authenticité** contenue au paragraphe E2 et dans les conditions prévues par le paragraphe I ci-dessous.

3. Etat des lots

- L'**état des lots** vendus dans nos ventes aux enchères peut varier considérablement en raison de facteurs tels que l'âge, une détérioration antérieure, une restauration, une réparation ou l'usure. Leur nature fait qu'ils seront rarement en parfait **état**. Les **lots** sont vendus « en l'état », c'est-à-dire tels quels, dans l'**état** dans lequel ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune déclaration ou **garantie** ni engagement de responsabilité de quelque sorte que ce soit quant à leur **état** de la part de Christie's ou du vendeur.
- Toute référence à l'**état d'un lot** dans une notice du catalogue ou dans un **rapport de condition** ne constituera pas une description exhaustive de l'**état**, et les images peuvent ne pas montrer un **lot** clairement. Les couleurs et les nuances peuvent sembler différentes sur papier ou à l'écran par rapport à la façon dont elles ressortent lors d'un examen physique. Des rapports de condition peuvent être disponibles pour vous aider à évaluer l'**état d'un lot**. Les rapports de condition sont fournis gratuitement pour aider nos acheteurs et sont communiqués uniquement sur demande et à titre indicatif. Ils contiennent notre opinion mais il se peut qu'ils ne mentionnent pas tous les défauts, vices intrinsèques, restaurations, altérations ou adaptations car les membres de notre personnel ne sont pas des restaurateurs ou des conservateurs professionnels. Ces rapports ne sauraient remplacer l'examen d'un **lot** en personne ou la consultation de professionnels. Il vous appartient de vous assurer que vous avez demandé, reçu et pris en compte tout **rapport de condition**.

4. Exposition des lots avant la vente

- Si vous prévoyez d'enchérir sur un **lot**, il convient que vous l'inspectiez au préalable en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant compétent afin de vous assurer que vous en acceptez la description et l'**état**. Nous vous recommandons de demander conseil à un restaurateur ou à un autre conseiller professionnel.
- L'exposition précédant la vente est ouverte à tous et n'est soumise à aucun droit d'entrée. Nos spécialistes pourront être disponibles pour répondre à vos questions, soit lors de l'exposition préalable à la vente, soit sur rendez-vous.

5. Estimations

Les **estimations** sont fondées sur l'**état**, la rareté, la qualité et la **provenance des lots** et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les **estimations** peuvent changer. Ni vous ni personne d'autre ne devez vous baser sur des **estimations** comme prévision ou **garantie** du prix de vente réel d'un **lot** ou de sa valeur à toute autre fin. Les **estimations** ne comprennent pas les **frais de vente** ni aucune taxe ou frais applicables.

6. Retrait

Christie's peut librement retirer un **lot** à tout moment avant la vente ou pendant la vente aux enchères. Cette décision de retrait n'engage en aucun cas notre responsabilité à votre égard.

7. Bijoux

- Les pierres précieuses de couleur (comme les rubis, les saphirs et les émeraudes) peuvent avoir été traitées pour améliorer leur apparence, par des méthodes telles que la chauffe ou le huilage. Ces méthodes sont admises par l'industrie mondiale de la bijouterie mais peuvent fragiliser les pierres précieuses et/ou rendre nécessaire une attention particulière au fil du temps.
- Tous les types de pierres précieuses peuvent avoir été traités pour en améliorer la qualité. Vous pouvez solliciter l'élaboration d'un rapport de gemmologie pour tout **lot**, dès lors que la demande nous est adressée au moins trois semaines avant la date de la vente, et que vous vous acquittez des frais y afférents.
- Nous ne faisons pas établir de rapport gemmologique pour chaque pierre précieuse mise à prix dans nos ventes aux enchères. Lorsque nous faisons établir de tels rapports auprès de laboratoires de gemmologie internationalement reconnus, lesdits rapports sont décrits dans le catalogue. Les rapports des laboratoires de gemmologie américains décrivent toute amélioration ou tout traitement de la pierre précieuse. Ceux des laboratoires européens décrivent toute amélioration ou tout traitement uniquement si nous le leur demandons, mais confirment l'absence d'améliorations ou de traitements. En raison des différences d'approches et de technologies, les laboratoires peuvent ne pas être d'accord sur le traitement ou non d'une pierre précieuse particulière, sur l'ampleur du traitement ou sur son caractère permanent. Les laboratoires de gemmologie signalent uniquement les améliorations ou les traitements dont ils ont connaissance à la date du rapport.
- En ce qui concerne les ventes de bijoux, les **estimations** reposent sur les informations du rapport gemmologique ou, à défaut d'un tel rapport, partent du principe que les pierres précieuses peuvent avoir été traitées ou améliorées.

8. Montres et horloges

- Presque tous les articles d'horlogerie sont réparés à un moment ou à un autre et peuvent ainsi comporter des pièces qui ne sont pas d'origine. Nous ne donnons aucune **garantie** que tel ou tel composant d'une montre est **authentique**. Les bracelets dits « associés » ne font pas partie de la montre d'origine et sont susceptibles de ne pas être **authentiques**. Les horloges peuvent être vendues sans pendules, poids ou clés.
- Les montres de collection ayant souvent des mécanismes très fins et complexes, un entretien général, un changement de piles ou d'autres réparations peuvent s'avérer nécessaires et sont à votre charge. Nous ne donnons aucune **garantie** qu'une montre est en bon **état** de marche. Sauf indication dans le catalogue, les certificats ne sont pas disponibles.
- La plupart des montres-bracelets ont été ouvertes pour connaître le type et la qualité du mouvement. Pour cette raison, il se peut que les montres-bracelets avec des boîtiers étanches ne soient pas waterproof et nous vous recommandons donc de les faire vérifier par un horloger compétent avant utilisation.

Des informations importantes à propos de la vente, du transport et de l'expédition des montres et bracelets figurent au paragraphe H2(h).

B. INSCRIPTION A LA VENTE

1. Nouveaux enchérisseurs

- Si c'est la première fois que vous participez à une vente aux enchères de Christie's ou si vous êtes un enchérisseur déjà enregistré chez nous n'ayant rien acheté dans nos salles de vente au cours des deux dernières années, vous devez vous enregistrer au moins 48 heures avant une vente aux enchères pour nous laisser suffisamment de temps afin de procéder au traitement et à l'approbation de votre enregistrement. Nous sommes libres de refuser votre enregistrement en tant qu'enchérisseur. Il vous sera demandé ce qui suit :

(i) pour les personnes physiques : pièce d'identité avec photo (permis de conduire, carte nationale d'identité ou passeport) et, si votre adresse actuelle ne figure pas sur votre pièce d'identité, un justificatif de domicile (par exemple, une facture d'eau ou d'électricité récente ou un relevé bancaire) ;

(ii) pour les sociétés : votre certificat d'immatriculation (extrait Kbis) ou tout document équivalent indiquant votre nom et votre siège social ainsi que tout document pertinent mentionnant les administrateurs et les bénéficiaires effectifs ;

(iii) Fiducie : acte constitutif de la fiducie ; tout autre document attestant de sa constitution ; ou l'extrait d'un registre public + les coordonnées de l'agent/représentant (comme décrits plus bas) ;

(iv) Société de personnes ou association non dotée de la personnalité morale : Les statuts de la société ou de l'association ; ou une déclaration d'impôts ; ou une copie d'un extrait du registre pertinent ; ou copie des comptes déposés à l'autorité de régulation ainsi que les coordonnées de l'agent ou de son représentant (comme décrits plus bas) ;

(v) Fondation, musée, et autres organismes sans but lucratif non constitués comme des trusts à but non lucratif : une preuve écrite de la formation de l'entité ainsi que les coordonnées de l'agent ou de son représentant (comme décrits plus bas) ;

(vi) Indivision : un document officiel désignant le représentant de l'indivision, comme un pouvoir ou des lettres d'administration, une pièce d'identité de l'exécuteur testamentaire, ainsi que tout document permettant, le cas échéant, d'identifier les propriétaires membres de l'indivision ;

(vii) Les agents/représentants : Une pièce d'identité valide (comme pour les personnes physiques) ainsi qu'une lettre ou un document signé autorisant la personne à agir OU tout autre preuve valide de l'autorité de la personne (les cartes de visite ne sont pas acceptées comme des preuves suffisantes d'identité).

- Nous sommes également susceptibles de vous demander une référence financière et/ou un dépôt de **garantie** avant de vous autoriser à participer aux enchères. Pour toute question, veuillez contacter notre Département des enchères au +33 (0) 1 40 76 84 13.

2. Client existant

Nous sommes susceptibles de vous demander une pièce d'identité récente comme décrit au paragraphe B1(a) ci-dessus, une référence financière ou un dépôt de **garantie** avant de vous autoriser à participer aux enchères. Si vous n'avez rien acheté dans nos salles de vente au cours des deux dernières années ou si vous souhaitez dépenser davantage que les fois précédentes, veuillez contacter notre Département des enchères au +33 (0) 1 40 76 84 13.

3. Si vous ne nous fournissez pas les documents demandés

Si nous estimons que vous ne répondez pas à nos procédures d'identification et d'enregistrement des enchérisseurs, y compris, entre autres, les vérifications en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et/ou contre le financement du terrorisme que nous sommes susceptibles de demander, nous pouvons refuser de vous enregistrer aux enchères et, si vous remportez une enchère, nous pouvons annuler le contrat de vente entre le vendeur et vous.

4. Enchère pour le compte d'un tiers

- Si vous enchérissez pour le compte d'un tiers, ce tiers devra au préalable avoir effectué les formalités d'enregistrement mentionnées ci-dessus, avant que vous ne puissiez enchérir pour son compte, et nous fournir un pouvoir signé vous autorisant à enchérir en son nom.
- Mandat occulte : Si vous enchérissez en tant qu'agent pour un mandat occulte (l'acheteur final) vous acceptez d'être tenu personnellement responsable de payer le prix d'achat et toutes autres sommes dues. En outre, vous garantissez que :

(i) Vous avez effectué les démarches et vérifications nécessaires auprès de l'acheteur final conformément aux lois anti-blanchiment et vous garderez pendant une durée de cinq ans les documents et informations relatifs à ces recherches (y compris les originaux) ;

(ii) Vous vous engagez, à rendre, à notre demande, ces documents (y compris les originaux) et informations disponibles pour une inspection immédiate par un auditeur tiers indépendant si nous en formulons la demande écrite. Nous ne dévoilerons pas ces documents et informations à un tiers sauf, (1) si ces documents sont déjà dans le domaine public, (2) si cela est requis par la loi, (3) si cela est en accord avec les lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent ;

(iii) Les arrangements entre l'acheteur final et vous ne visent pas à faciliter l'évasion ou la fraude fiscale ;

(iv) A votre connaissance les fonds utilisés pour la vente ne représentent pas le fruit d'une activité criminelle ou qu'il n'y a pas d'enquête ouverte concernant votre mandant pour blanchiment d'argent, activités terroristes, ou toutes autres accusations concernant le blanchiment d'argent ;

Tout enchérisseur accepte d'être tenu personnellement responsable du paiement du prix d'adjudication et de toutes les autres sommes dues, à moins d'avoir convenu par écrit avec Christie's avant le début de la vente aux enchères qu'il agit en qualité de mandataire pour le compte d'un tiers nommé et accepté par Christie's. Dans ce cas Christie's exigera le paiement uniquement auprès des tiers nommés.

5. Participer à la vente en personne

Si vous souhaitez enchérir en salle, vous devez vous enregistrer afin d'obtenir un numéro d'enchérisseur au moins 30 minutes avant le début de la vente. Vous pouvez vous enregistrer en ligne sur www.christies.com ou en personne. Si vous souhaitez davantage de renseignements, merci de bien vouloir contacter le Département des enchères au +33 (0) 1 40 76 84 13.

6. Services/Facilités d'enchères

Les services d'enchères décrits ci-dessous sont des services offerts gracieusement aux clients de Christie's, qui n'est pas responsable des éventuelles erreurs (humaines ou autres), omissions ou pannes survenues dans le cadre de la fourniture de ces services.

(a) Enchères par téléphone

Nous sommes à votre disposition pour organiser des enchères téléphoniques, sous réserve d'en avoir été informé par vous dans un délai minimum de 24 heures avant la vente. Nous ne pourrions accepter des enchères téléphoniques que si nous avons suffisamment de salariés disponibles pour prendre ces enchères. Si vous souhaitez enchérir dans une langue autre que

le français, nous vous prions de bien vouloir nous en informer le plus rapidement possible avant la vente. Nous vous informons que les enchères téléphoniques sont enregistrées. En acceptant de bénéficier de ce service, vous consentez à cet enregistrement. Vous acceptez aussi que votre enchère soit émise conformément aux présentes Conditions de vente.

(b) **Enchères par Internet sur Christie's Live**

Pour certaines ventes aux enchères, nous acceptons les enchères par Internet. Veuillez visiter <https://www.christies.com/livebidding/index.aspx> et cliquer sur l'icône « Bid Live » pour en savoir plus sur la façon de regarder et écouter une vente et enchérir depuis votre ordinateur. Outre les présentes Conditions de vente, les enchères par Internet sont régies par les conditions d'utilisation de Christie's LIVE™ qui sont consultables sur www.christies.com.

(c) **Ordres d'achat**

Vous trouverez un formulaire d'ordre d'achat à la fin de nos catalogues, dans tout bureau de Christie's ou en choisissant la vente et les **lots** en ligne sur www.christies.com. Nous devons recevoir votre formulaire d'ordre d'achat complété au moins 24 heures avant la vente. Les enchères doivent être placées dans la devise de la salle de vente. Le commissaire-priseur prendra des mesures raisonnables pour réaliser les ordres d'achat au meilleur prix, en tenant compte du **prix de réserve**. Si vous faites un ordre d'achat sur un **lot** qui n'a pas de **prix de réserve** et qu'il n'y a pas d'enchère supérieure à la vôtre, nous enchèrerons pour votre compte à environ 50 % de l'estimation basse où, si celle-ci est inférieure, au montant de votre enchère. Dans le cas où deux offres écrites étaient soumises au même prix, la priorité sera donnée à l'offre écrite reçue en premier.

C. PENDANT LA VENTE

1. Admission dans la salle de vente

Nous sommes libres d'interdire l'entrée dans nos locaux à toute personne, de lui refuser l'autorisation de participer à une vente ou de rejeter toute enchère.

2. Prix de réserve

Sauf indication contraire, tous les **lots** sont soumis à un **prix de réserve**. Nous signalons les **lots** qui sont proposés sans **prix de réserve** par le symbole « à côté du numéro du **lot**. Le **prix de réserve** ne peut être supérieur à l'**estimation** basse du **lot**.

3. Pouvoir discrétionnaire du commissaire-priseur

Le commissaire-priseur assure la police de la vente et peut à son entière discrétion :

- (a) refuser une enchère ;
- (b) lancer des enchères descendantes ou ascendantes comme bon lui semble, ou changer l'ordre des **lots** ;
- (c) retirer un **lot** ;
- (d) diviser un **lot** ou combiner deux **lots** ou davantage ;
- (e) rouvrir ou continuer les enchères même une fois que le marteau est tombé ; et
- (f) en cas d'erreur ou de litige, et ce pendant ou après la vente aux enchères, poursuivre les enchères, déterminer l'adjudicataire, annuler la vente du **lot**, ou proposer et vendre à nouveau tout **lot**. Si un litige en rapport avec les enchères survient pendant ou après la vente, la décision du commissaire-priseur dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire est sans appel.

4. Enchères

Le commissaire-priseur accepte les enchères :

- (a) des enchérisseurs présents dans la salle de vente ;
- (b) des enchérisseurs par téléphone et des enchérisseurs par Internet sur Christie's LIVE™ (comme indiqué ci-dessus en section B6) ; et
- (c) des ordres d'achat laissés par un enchérisseur avant la vente.

5. Enchères pour le compte du vendeur

Le commissaire-priseur peut, à son entière discrétion, enchérir pour le compte du vendeur à hauteur mais non à concurrence du montant du **prix de réserve**, en plaçant des enchères consécutives ou en plaçant des enchères en réponse à d'autres enchérisseurs. Le commissaire-priseur ne les signalera pas comme étant des enchères placées pour le vendeur et ne placera aucune enchère pour le vendeur au niveau du **prix de réserve** ou au-delà de ce dernier. Si des **lots** sont proposés sans **prix de réserve**, le commissaire-priseur décidera en règle générale d'ouvrir les enchères à 50 % de l'estimation basse du **lot**. À défaut d'enchères à ce niveau, le commissaire-priseur peut décider d'annoncer des enchères descendantes à son entière discrétion jusqu'à ce qu'une offre soit faite, puis poursuivre à la hausse à partir de ce montant. Au cas où il n'y aurait pas d'enchères sur un **lot**, le commissaire-priseur peut déclarer ledit **lot** invendu.

6. Paliers d'enchères

Les enchères commencent généralement en dessous de l'estimation basse et augmentent par palier (les paliers d'enchères). Le commissaire-priseur décidera à son entière discrétion du niveau auquel les enchères doivent commencer et du niveau des paliers d'enchères. Les paliers d'enchères habituels sont indiqués à titre indicatif sur le formulaire d'ordre d'achat et à la fin de ce catalogue.

7. Conversion de devises

La retransmission vidéo de la vente aux enchères (ainsi que Christie's

LIVE) peut indiquer le montant des enchères dans des devises importantes, autres que l'euro. Toutes les conversions ainsi indiquées le sont pour votre information uniquement, et nous ne serons tenus par aucun des taux de change utilisés. Christie's n'est pas responsable des éventuelles erreurs (humaines ou autres), omissions ou pannes survenues dans le cadre de la fourniture de ces services.

8. Adjudications

À moins que le commissaire-priseur décide d'utiliser son pouvoir discrétionnaire tel qu'énoncé au paragraphe C3 ci-dessus, lorsque le marteau du commissaire-priseur tombe, et que l'adjudication est prononcée, cela veut dire que nous avons accepté la dernière enchère. Cela signifie qu'un contrat de vente est conclu entre le vendeur et l'adjudicataire. Nous émettons une facture uniquement à l'enchérisseur inscrit qui a remporté l'adjudication. Si nous envoyons les factures par voie postale et/ou par courrier électronique après la vente, nous ne sommes aucunement tenus de vous faire savoir si vous avez remporté l'enchère. Si vous avez enchéri au moyen d'un ordre d'achat, vous devez nous contacter par téléphone ou en personne dès que possible après la vente pour connaître le sort de votre enchère et ainsi éviter d'avoir à payer des frais de stockage inutiles.

9. Législation en vigueur dans la salle de vente

Vous convenez que, lors de votre participation à des enchères dans l'une de nos ventes, vous vous conformerez strictement à toutes les lois et réglementations locales en vigueur au moment de la vente applicables au site de vente concerné.

D. COMMISSION ACHETEUR ET TAXES

1. Commission acheteur

En plus du prix d'adjudication (« **prix marteau** ») l'acheteur accepte de nous payer des frais acheteur de 25% H.T. (soit 26.375% T.T.C. pour les livres et 30% T.T.C. pour les autres **lots**) sur les premiers €150.000 ; 20% H.T. (soit 21.10% T.T.C. pour les livres et 24% T.T.C. pour les autres **lots**) au-delà de €150.000 et jusqu'à €2.000.000 et 12,5% H.T. (soit 13.1875% T.T.C. pour les livres et 15% T.T.C. pour les autres **lots**) sur toute somme au-delà de €2.000.000. Pour les ventes de vin, les frais à la charge de l'acquéreur s'élèvent à 17,5% H.T. (soit 21% T.T.C.).

Des frais additionnels et taxes spéciales peuvent être dus sur certains **lots** en sus des frais et taxes habituels. Les **lots** concernés sont identifiés par un symbole spécial figurant devant le numéro de l'objet dans le catalogue de vente, ou bien par une annonce faite par le commissaire-priseur habilité pendant la vente.

Dans tous les cas, le droit de l'Union européenne et le droit français s'appliquent en priorité.

Si vous avez des questions concernant la TVA, vous pouvez contacter le département TVA de Christie's au +44 (0) 20 7389 9060 (email: VAT_London@christies.com, fax: +44 (0) 20 3219 6076). Christie's vous recommande de consulter votre propre conseiller fiscal indépendant.

TAXE SUR LES VENTES EN CAS D'EXPORTATION AUX ETATS-UNIS

Pour les **lots** que Christie's expédie aux Etats-Unis, une taxe d'Etat ou taxe d'utilisation peut être due sur le prix d'adjudication ainsi que des frais acheteurs et des frais d'expédition sur le lot, quelle que soit la nationalité ou la citoyenneté de l'acheteur.

Christie's est actuellement tenue de percevoir une taxe sur les ventes pour les **lots** qu'elle expédie vers l'Etat de New York. Le taux de taxe ainsi applicable sera déterminé au regard de l'Etat, du pays, du comté ou de la région où le lot sera expédié. Les adjudicataires qui réclament une exonération de la taxe sur les ventes sont tenus de fournir les documents appropriés à Christie's avant la libération du lot.

Pour les envois vers les Etats pour lesquels Christie's n'est pas tenue de percevoir une taxe sur les ventes, l'adjudicataire peut être tenu de verser une taxe d'utilisation aux autorités fiscales de cet Etat. Pour toute autre question, Christie's vous recommande de consulter votre propre conseiller fiscal indépendant.

2. Régime de TVA et condition de l'exportation

Les règles fiscales et douanières en vigueur en France seront appliquées par Christie's lors de la vente des **lots**. A titre d'illustration et sans pouvoir être exhaustif les principes suivants sont rappelés.

Le plus souvent le régime de TVA sur la marge des biens d'occasion et des œuvres d'art est appliqué par Christie's. En application des règles françaises et européennes, la TVA sur la marge ne peut pas figurer sur la facture émise par Christie's et ne peut pas être récupérée par l'acheteur même lorsque ce dernier est un assujéti à la TVA.

Toutefois, en application de l'article 297 C du CGI, Christie's peut opter pour le régime général de la TVA c'est-à-dire que la TVA sera appliquée sur leur prix de vente total sous réserve des exonérations accordées pour les livraisons intracommunautaires et les exportations. L'acquéreur qui aurait intérêt au régime général de TVA doit en informer Christie's afin que l'option puisse être matérialisée sur la facture qui sera remise à l'acquéreur.

En cas d'exportation du bien acquis auprès de Christie's, conformément aux règles fiscales et douanières applicables, la vente pourra bénéficier d'une exonération de TVA. L'administration fiscale considère que l'exportation du lot acquis doit intervenir dans les trois mois de la vente.

L'acquéreur devra dans ce délai indiquer par écrit que le lot acquis est destiné à l'exportation et fournir une adresse de livraison en dehors de l'UE. Dans tous les cas l'acquéreur devra verser un montant égal à celui de la TVA qui serait à verser par Christie's en cas de non exportation du lot dans les délais requis par l'administration fiscale et douanière française. En cas d'exportation conforme aux règles fiscales et douanières en vigueur en France et sous réserve que Christie's soit en possession de la preuve d'exportation dans les délais requis, ce montant sera restitué à l'acquéreur.

Christie's facturera des frais de dossier pour le traitement des livraisons intracommunautaires et des exportations.

Pour toute information complémentaire relative aux mesures prises par Christie's, vous pouvez contacter notre département Comptabilité au +33 (0)1 40 76 83 77. Il est recommandé aux acheteurs de consulter un conseiller spécialisé en la matière afin de lever toute ambiguïté relative à leur statut .concernant la TVA.

3. Taxe forfaitaire

Si vous êtes fiscalement domicilié en France ou considéré comme étant fiscalement domicilié en France, vous serez alors assujéti, par rapport à tout **lot** vendu pour une valeur supérieure à €5.000, à une taxe sur les plus-values de 6,5% sur le prix d'adjudication du **lot**, sauf si vous nous indiquez par écrit que vous souhaitez être soumis au régime général d'imposition des plus-values, en particulier si vous pouvez nous fournir une preuve de propriété de plus de 22 ans avant la date de la vente.

4. Droit de suite

Conformément à la législation en vigueur, les auteurs d'œuvres originales graphiques et plastiques ont un droit inaliénable de participation au produit de toute vente de l'œuvre après la première cession. Ce droit de suite subsiste au profit des héritiers de l'auteur pendant l'année civile de la mort de l'auteur et les soixante-dix années suivantes. Le paiement de ce droit au taux applicable à la date de la vente, lorsqu'il est dû, est à la charge du vendeur. Si la législation s'applique au lot, le vendeur devra payer un montant supplémentaire égal au droit de suite. Lorsque le droit de suite est dû, nous le reverserons pour le compte du vendeur à l'organisme approprié.

Le droit de suite est dû lorsque le prix d'adjudication d'un lot est de 750€ ou plus. En tout état de cause, le montant du droit de suite est plafonné à 12.500€.

Le taux applicable pour calculer le droit de suite est de :

- 4% pour la tranche du prix jusqu'à 50.000 euros ;
- 3% pour la tranche du prix comprise entre 50.000,01 euros et 200.000 euros ;
- 1% pour la tranche du prix comprise entre 200.000,01 euros et 350.000 euros ;
- 0,5% pour la tranche du prix comprise entre 350.000,01 euros et 500.000 euros ;
- 0,25% pour la tranche du prix excédant 500.000,01 euros.

E. GARANTIES

1. Garanties données par le vendeur

Pour chaque **lot**, le vendeur donne la **garantie** qu'il :

- (a) est le propriétaire du **lot** ou l'un des copropriétaires du **lot** agissant avec la permission des autres copropriétaires ou, si le vendeur n'est pas le propriétaire ou l'un des copropriétaires du **lot**, a la permission du propriétaire de vendre le **lot**, ou le droit de ce faire en vertu de la loi ; et
- (b) a le droit de transférer la propriété du **lot** à l'acheteur sans aucune restriction ou réclamation de qui que ce soit d'autre.

Si l'une ou l'autre des **garanties** ci-dessus est inexacte, le vendeur n'aura pas à payer plus que le **prix d'achat** (tel que défini au paragraphe F1(a) ci-dessus) que vous nous aurez versé. Le vendeur ne sera pas responsable envers vous pour quelque raison que ce soit en cas de manques à gagner, de pertes d'activité, de pertes d'économies escomptées, de pertes d'opportunités ou d'intérêts, de coûts, de dommages, d'autres **dommages** ou de dépenses. Le vendeur ne donne aucune **garantie** eu égard au **lot** autres que celles énoncées ci-dessus et, pour autant que la loi le permette, toutes les **garanties** du vendeur à votre égard, et toutes les autres obligations imposées au vendeur susceptibles d'être ajoutées à cet accord en vertu de la loi, sont exclues.

2. Notre garantie d'authenticité

Nous garantissons, sous réserve des stipulations ci-dessus, l'authenticité des **lots** proposés dans nos ventes (notre «**garantie** d'authenticité»). Si, dans les 5 années à compter de la date de la vente aux enchères, vous nous apportez la preuve que votre **lot** n'est pas **authentique**, nous réserve des stipulations ci-dessus, nous vous rembourserons le **prix d'achat** que vous aurez payé. La notion d'authenticité est définie dans le glossaire à la fin des présentes Conditions de vente. Les conditions d'application de la **garantie d'authenticité** sont les suivantes :

- (a) la **garantie** est valable pour toute réclamation notifiée dans les 5 années suivant la date de la vente. À l'expiration de ce délai, nous ne serons plus responsables de l'authenticité des **lots**.
- (b) Elle est donnée uniquement pour les informations apparaissant en caractères **MAJUSCULES** à la première ligne de la **description du catalogue** (« **Intitulé** »). Elle ne s'applique pas à des informations autres que dans l'**Intitulé** même si ces dernières figurent en caractères **MAJUSCULES**.

CONDITIONS DE VENTE Acheter chez Christie's

- (c) La **garantie d'authenticité** ne s'applique pas à tout **intitulé** ou à toute partie d'**intitulé** qui est formulé «**Avec réserve**». «**Avec réserve**» signifie qu'une réserve est émise dans une **description du lot au catalogue** ou par l'emploi dans un **intitulé** de l'un des termes indiqués dans la rubrique **intitulés avec réserve** à la page «Avis importants et explication des pratiques de catalogage». Par exemple, l'emploi du terme «ATTRIBUE A...» dans un **intitulé** signifie que le **lot** est, selon l'opinion de Christie's, probablement une œuvre de l'artiste mentionné, mais aucune **garantie** n'est donnée que le **lot** est bien l'œuvre de l'artiste mentionné. Veuillez lire la liste complète des **intitulés avec réserve** et la description complète des lots au catalogue avant d'enchérir.
- (d) La **garantie d'authenticité** s'applique à l'**Intitulé** tel que modifié par des **Avis en salle de vente**.
- (e) La **garantie d'authenticité** est formulée uniquement au bénéfice de l'acheteur initial indiqué sur la facture du **lot** émise au moment de la vente et uniquement si, à la date de la réclamation, l'acheteur initial a été propriétaire de manière continue du lot et que le lot ne fait l'objet d'aucune réclamation, d'aucun intérêt ni d'aucune restriction par un tiers. Le bénéfice de la **garantie d'authenticité** ne peut être transféré à personne d'autre.
- (f) Afin de formuler une réclamation au titre de la garantie d'authenticité, vous devez :
- (1) nous fournir une notification écrite de votre réclamation dans les 5 ans à compter de la date de la vente aux enchères. Nous pourrions exiger tous les détails et toutes les preuves pertinentes d'une telle réclamation ;
- (2) si nous le souhaitons, il peut vous être demandé de fournir les opinions écrites de deux experts reconnus dans le domaine du **lot**, mutuellement convenus par Christie's et vous au préalable, confirmant que le **lot** n'est pas **authentique**. En cas de doute, nous nous réservons le droit de demander des opinions supplémentaires à nos frais ; et
- (3) retourner le **lot** à vos frais à la salle de vente où vous l'avez acheté dans l'**état** dans lequel il était au moment de la vente.
- (g) Votre seul droit au titre de la présente **garantie d'authenticité** est d'annuler la vente et de percevoir un remboursement du **prix d'achat** que vous nous avez payé. En aucun cas nous ne serons tenus de vous reverser plus que le **prix d'achat** ni ne serons responsables en cas de manques à gagner ou de pertes d'activité, de pertes d'opportunités ou de valeur, de pertes d'économies escomptées ou d'intérêts, de coûts, de dommages, d'**autres dommages** ou de dépenses.
- (h) Art moderne et contemporain de l'Asie du Sud-Est et calligraphie et peinture chinoise. Dans ces catégories, la garantie d'authenticité ne s'applique pas car les expertises actuelles ne permettent pas de faire de déclaration définitive. Christie's accepte cependant d'annuler une vente dans l'une de ces deux catégories d'art s'il est prouvé que le lot est un faux. Christie's remboursera à l'acheteur initial le prix d'achat conformément aux conditions de la garantie d'authenticité Christie's, à condition que l'acheteur initial nous apporte les documents nécessaires au soutien de sa réclamation de faux dans les 12 mois suivant la date de la vente. Une telle preuve doit être satisfaite conformément au paragraphe E2 (f) (2) ci-dessus et le lot doit être retourné au lieu indiqué au paragraphe E2 (f) (3) ci-dessus. Les alinéas E2 (b), (c), (d), (e) et (g) s'appliquent également à une réclamation dans ces catégories.

F. PAIEMENT

1. Comment payer

- (a) Les ventes sont effectuées au comptant. Vous devez donc immédiatement vous acquitter du **prix d'achat** global, qui comprend :
- le prix d'adjudication ; et
 - les frais à la charge de l'acheteur ; et
 - tout montant dû conformément au paragraphe D3 ci-dessus ; et
- iv. toute taxe, tout produit, toute compensation ou TVA applicable.

Le paiement doit être reçu par Christie's au plus tard le septième jour calendrier qui suit le jour de la vente (« la **date d'échéance** »).

- (b) Nous n'acceptons le paiement que de la part de l'enchérisseur enregistré. Une fois émise, nous ne pouvons pas changer le nom de l'acheteur sur une facture ou réémettre la facture à un nom différent. Vous devez payer immédiatement même si vous souhaitez exporter le **lot** et que vous avez besoin d'une autorisation d'exportation.
- (c) Vous devez payer les **lots** achetés chez Christie's France dans la devise prévue sur votre facture, et selon l'un des modes décrits ci-dessous :

(i) Par virement bancaire :

Sur le compte 58 05 3990 101 – Christie's France SNC – Barclays Corporate France – 34/36 avenue de Friedland 75383 Paris cedex 08 Code BIC : BARCFRPC – IBAN : FR76 30588 00001 58053990 101 62.

(ii) Par carte de crédit :

Nous acceptons les principales cartes de crédit sous certaines

conditions et dans la limite de 30 000 €. Les détails des conditions et des restrictions applicables aux paiements par carte de crédit sont disponibles auprès de nos services Caisses, dont vous trouverez les coordonnées au paragraphe (d) ci-dessous.

Paiement :

Si vous payez en utilisant une carte de crédit d'une région étrangère à la vente, le paiement peut entraîner des frais de transaction transfrontaliers selon le type de carte et de compte que vous détenez. Si vous pensez que cela peut vous concerner, merci de vérifier auprès de votre émetteur de carte de crédit avant d'effectuer le paiement. Nous nous réservons le droit de vous facturer tous les frais de transaction ou de traitement que nous supportons lors du traitement de votre paiement. Veuillez noter que pour les ventes permettant le paiement en ligne, le paiement par carte de crédit ne sera pas admis pour certaines transactions.

(iii) En espèces :

Nous n'acceptons pas les paiements aux Caisses, uniques ou multiples, en espèces ou en équivalents d'espèces de plus de €1.000 par acheteur si celui-ci est résident fiscal français (particulier ou personne morale) et de €7.500 pour les résidents fiscaux étrangers, par acheteur et par an.

(iv) Par chèque de banque :

Vous devez les adresser à l'ordre de Christie's France SNC et nous fournir une attestation bancaire justifiant de l'identité du titulaire du compte dont provient le paiement. Nous pourrions émettre des conditions supplémentaires pour accepter ce type de paiement.

(v) Par chèque :

Vous devez les adresser à l'ordre de Christie's France SNC. Tout paiement doit être effectué en euros.

- (d) Lors du paiement, vous devez mentionner le numéro de la vente, votre numéro de facture et votre numéro de client. Tous les paiements envoyés par courrier doivent être adressés à : Christie's France SNC, Département des Caisses, 9, Avenue Matignon, 75008 Paris.
- (e) Si vous souhaitez de plus amples informations, merci de contacter nos Caisses au +33 (0)1 40 76 84 35.

2. Transfert de propriété en votre faveur

Vous ne possédez pas le **lot** et sa propriété ne vous est pas transférée tant que nous n'avons pas reçu de votre part le paiement intégral du **prix d'achat** global du **lot**.

3. Transfert des risques en votre faveur

Les risques et la responsabilité liés au **lot** vous seront transférés à la survenance du premier des deux événements mentionnés ci-dessous :

- au moment où vous venez récupérer le **lot**
- à la fin du 14e jour suivant la date de la vente aux enchères ou, si elle est antérieure, la date à laquelle le **lot** est confié à un entropôt tiers comme indiqué à la partie intitulée « Stockage et Enlèvement », et sauf accord contraire entre nous.

4. Recours pour défaut de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L.321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien pourra être remis en vente, à la demande du vendeur, sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas sa demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, il donne à Christie's France SNC tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l'effet, au choix de Christie's France SNC, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de la poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes justifiées.

En outre, Christie's France SNC se réserve, à sa discrétion, de :

- percevoir des intérêts sur la totalité des sommes dues et à compter d'une mise en demeure de régler lesdites sommes au plus faible des deux taux suivants :

- Taux de base bancaire de la Barclays majoré de six points
- Taux d'intérêt légal majoré de quatre points

(ii) entamer toute procédure judiciaire à l'encontre de l'acheteur défaillant pour le recouvrement des sommes dues en principal, intérêts, frais légaux et tous autres frais ou dommages et intérêts ;

(iii) remettre au vendeur toute somme payée à la suite des enchères par l'adjudicataire défaillant ;

(iv) procéder à la compensation des sommes que Christie's France SNC et/ou toute société mère et/ou filiale et/ou apparentée exerçant sous une enseigne comprenant le nom « Christie's » pourrait devoir à l'acheteur, au titre de toute autre convention, avec les sommes demeurées impayées par l'acheteur ;

(v) procéder à la compensation de toute somme pouvant être due à Christie's France SNC et/ou toute société mère et/ou filiale et/ou liée exerçant sous une enseigne comprenant le nom « Christie's » au titre de toute transaction, avec le montant payé par l'acheteur que

ce dernier l'y invite ou non ;

(vi) rejeter, lors de toute future vente aux enchères, toute offre faite par l'acheteur ou pour son compte ou obtenir un dépôt préalable de l'acheteur avant d'accepter ses enchères ;

(vii) exercer tous les droits et entamer tous les recours appartenant aux créanciers gagistes sur tous les biens en sa possession appartenant à l'acheteur ;

(viii) entamer toute procédure qu'elle jugera nécessaire ou adéquate ;

(ix) dans l'hypothèse où seront revendus les biens préalablement adjudicés dans les conditions du premier paragraphe ci-dessus (folle enchère), faire supporter au fol enchérisseur toute moins-value éventuelle par rapport au prix atteint lors de la première adjudication, de même que tous les coûts, dépenses, frais légaux et taxes, commissions de toutes sortes liés aux deux ventes ou devenus exigibles par suite du défaut de paiement y compris ceux énumérés à l'article 4.

(x) procéder à toute inscription de cet incident de paiement dans sa base de donnée après en avoir informé le client concerné.

Si vous avez payé en totalité après la date d'échéance et que nous choisissons d'accepter ce paiement, nous pourrions vous facturer les coûts de stockage et de transport postérieurs à 30 jours après la date de la vente aux enchères conformément au paragraphe G2(a)(i) et (ii).

Si Christie's effectue un règlement partiel au vendeur, en application du paragraphe (iii) ci-dessus, l'acquéreur reconnaît que Christie's sera subrogée dans les droits du vendeur pour poursuivre l'acheteur au titre de la somme ainsi payée.

5. Droit de rétention

Si vous nous devez de l'argent ou que vous en devez à une autre société du **Groupe Christie's**, outre les droits énoncés en F4 ci-dessus, nous pouvons utiliser ou gérer votre bien que nous détenons ou qui est détenu par une autre société du **Groupe Christie's** de toute manière autorisée par la loi. Nous vous restituons les biens que vous nous avez confiés uniquement après avoir reçu le complet paiement des sommes dont vous êtes débiteur envers nous ou toute autre société du **Groupe Christie's**. Toutefois, si nous le décidons, nous pouvons également vendre votre bien de toute manière autorisée par la loi que nous jugeons appropriée. Nous affecterons le produit de la vente au paiement de tout montant que vous nous devez et nous vous reverserons les produits en excès de ces sommes. Si le produit de la vente est insuffisant, vous devez nous verser la différence entre le montant que nous avons perçu de la vente et celui que vous nous devez.

G. STOCKAGE ET ENLÈVEMENT DES LOTS

1. Enlèvement

Une fois effectué le paiement intégral et effectif, vous devez retirer votre lot dans les 7 jours calendaires à compter de la date de la vente aux enchères.

- Vous ne pouvez pas retirer le lot tant que vous n'avez pas procédé au paiement intégral et effectif de tous les montants qui nous sont dus.
- Si vous ne retirez pas votre lot promptement après la vente, nous pouvons choisir d'enlever le lot et le transporter et stocker chez une autre filiale de Christie's ou dans un entropôt.
- Si vous avez payé le lot en intégralité mais que vous ne le retirez pas dans les 90 jours calendaires après la vente nous pouvons le vendre, sauf accord écrit contraire, de toute manière autorisée par la loi. Si nous le vendons, nous vous reverserons le produit de la vente après prélèvement de nos frais de stockage et de tout montant que vous nous devez et que vous devez à toute société du Groupe Christie's.
- Les renseignements sur le retrait des lots sont exposés sur une fiche d'informations que vous pouvez vous procurer auprès du personnel d'enregistrement des enchérisseurs ou auprès de nos Caisses au +33 (0)1 40 76 84 35

2. Stockage

- Si vous ne retirez pas le lot dans les 7 jours à compter de la date de la vente aux enchères, nous pouvons, ou nos mandataires désignés peuvent :
 - facturer vos frais de stockage tant que le lot se trouve toujours dans notre salle de vente ;
 - enlever le lot et le mettre dans un entropôt et vous facturer tous les frais de transport et de stockage ;
 - vendre le lot selon la méthode commerciale que nous jugeons appropriée et de toute manière autorisée par la loi ;
 - appliquer les conditions de stockage ;

Aucune clause de ce paragraphe ne saurait limiter nos droits en vertu du paragraphe F4.

- les détails de l'enlèvement du lot vers un entropôt ainsi que les frais et coûts y afférents sont exposés au dos du catalogue sur la page

intitulée « Stockage et retrait ». Il se peut que vous soyez redevable de ces frais directement auprès de notre mandataire.

H. TRANSPORT ET ACHEMINEMENT DES LOTS

1. Transport et acheminement des lots

Nous incluons un formulaire de stockage et d'expédition avec chaque facture qui vous sera envoyée. Vous devez prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de transport et d'expédition. Toutefois, nous pouvons organiser l'emballage, le transport et l'expédition de votre bien si vous nous le demandez, moyennant le paiement des frais y afférents. Il est recommandé de nous demander un devis, en particulier pour les objets encombrants ou les objets de grande valeur qui nécessitent un emballage professionnel. Nous pouvons également suggérer d'autres manutentionnaires, transporteurs ou experts si vous nous en faites la demande.

Pour tout renseignement complémentaire après la vente, veuillez contacter le département Post Sale au :
+33 (0)1 40 76 84 10
postsaleparis@christies.com

Nous ferons preuve de diligence raisonnable lors de la manutention, de l'emballage, du transport et de l'expédition d'un **lot**. Toutefois, si nous recommandons une autre société pour l'une de ces étapes, nous déclinons toute responsabilité concernant leurs actes, leurs omissions ou leurs négligences.

2. Exportations et importations

Tout **lot** vendu aux enchères peut être soumis aux lois sur les exportations depuis le pays où il est vendu et aux restrictions d'importation d'autres pays. De nombreux pays exigent une déclaration d'exportation pour tout bien quittant leur territoire et/ou une déclaration d'importation au moment de l'entrée du bien dans le pays. Les lois locales peuvent vous empêcher d'importer ou de vendre un **lot** dans le pays dans lequel vous souhaitez l'importer. Nous ne serons pas obligés d'annuler la vente ni de vous rembourser le prix d'achat si le **lot** ne peut être exporté, importé ou est saisi pour quelque raison que ce soit par une autorité gouvernementale. Il relève de votre responsabilité de déterminer et satisfaire les exigences législatives ou réglementaires relatives à l'exportation ou l'importation de tout lot que vous achetez.

(a) Avant d'enchérir, il vous appartient de vous faire conseiller et de respecter les exigences de toute loi ou réglementation s'appliquant en matière d'importation et d'exportation d'un quelconque **lot**. Si une autorisation vous est refusée ou si cela prend du temps d'en obtenir une, il vous faudra tout de même nous régler en intégralité pour le **lot**. Nous pouvons éventuellement vous aider à demander les autorisations appropriées si vous nous en faites la demande et prenez en charge les frais y afférents. Cependant, nous ne pouvons vous en garantir l'obtention. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le Département Transport Christie's au +33 (0)1 40 76 86 17. Voir les informations figurant sur www.christies.com/shipping ou nous contacter à l'adresse shippingparis@christies.com.

(b) **Lots** fabriqués à partir d'espèces protégées
Les **lots** faits à partir de ou comprenant (quel qu'en soit le pourcentage) des espèces en danger et d'autres espèces protégées de la faune et de la flore sont signalés par le symbole ~ dans le catalogue. Il s'agit notamment, mais sans s'y limiter, de matériaux à base d'ivoire, d'écaïles de tortues, de peaux de crocodiles, d'autruche, de certaines espèces de coraux et de palissandre du Brésil. Vous devez vérifier les lois et réglementations douanières qui s'appliquent avant d'enchérir sur tout **lot** contenant des matériaux provenant de la faune et de la flore si vous prévoyez d'importer le **lot** dans un autre pays. Nombreux sont les pays qui refusent l'importation de biens contenant ces matériaux, et d'autres exigent une autorisation auprès des organismes de réglementation compétents dans les pays d'exportation mais aussi d'importation. Dans certains cas, le **lot** ne peut être expédié qu'accompagné d'une confirmation scientifique indépendante des espèces et/ou de l'âge, que vous devrez obtenir à vos frais. Si un **lot** contient de l'ivoire d'éléphant, ou tout autre matériau provenant de la faune susceptible d'être confondu avec de l'ivoire d'éléphant (par exemple l'ivoire de mammouth, l'ivoire de morse ou l'ivoire de calao à casque), veuillez vous reporter aux autres informations importantes du paragraphe (c) si vous avez l'intention d'importer ce **lot** aux États-Unis. Nous ne serons pas tenus d'annuler votre achat et de vous rembourser le **prix d'achat** si votre **lot** ne peut être exporté ou importé ou s'il est saisi pour une quelconque raison par une autorité gouvernementale. Il vous incombe de déterminer quelles sont les exigences des lois et réglementations applicables en matière d'exportation et d'importation de biens contenant ces matériaux protégés ou réglementés, et il vous incombe également de les respecter.

(c) Interdiction d'importation d'ivoire d'éléphant africain aux États-Unis
Les États-Unis interdisent l'importation d'ivoire d'éléphant africain. Tout **lot** contenant de l'ivoire d'éléphant ou un autre matériau de la faune pouvant facilement être confondu avec de l'ivoire d'éléphant (par exemple l'ivoire de mammouth, l'ivoire de

morse ou l'ivoire de calao à casque) ne peut être importé aux États-Unis qu'accompagné des résultats d'un test scientifique rigoureux accepté par Fish & Wildlife, confirmant que le matériau n'est pas de l'ivoire d'éléphant africain. Si de tels tests scientifiques rigoureux ont été réalisés sur un **lot** avant sa mise en vente, nous l'indiquerons clairement dans la description du **lot**. Dans tous les autres cas, nous ne pouvons pas confirmer si un **lot** contient ou non de l'ivoire d'éléphant africain et vous achetez ce **lot** à vos risques et périls et devrez prendre en charge les frais des tests scientifiques ou autres rapports requis pour l'importation aux États-Unis. Si lesdits tests ne sont pas concluants ou confirment que le matériau est bien à base d'éléphant africain, nous ne serons pas tenus d'annuler votre achat ni de vous rembourser le **prix d'achat**.

(d) **Lots** d'origine iranienne
Certains pays interdisent ou imposent des restrictions à l'achat et/ou à l'importation d'œuvres d'artisanat traditionnel d'origine iranienne (des œuvres dont l'auteur n'est pas un artiste reconnu et/ou qui ont une fonction, tels que des tapis, des bols, des aiguères, des tuiles ou carreaux de carrelage, des boîtes ornementales). Par exemple, les États-Unis interdisent l'importation de ce type d'objets et leur achat par des ressortissants américains (où qu'ils soient situés). D'autres pays ne permettent l'importation de ces biens que dans certaines circonstances. À l'attention des acheteurs, Christie's indique sous le titre des **lots** s'ils proviennent d'Iran (Perse). Il vous appartient de veiller à ne pas acheter ou importer un **lot** en violation des sanctions ou des embargos commerciaux qui s'appliquent à vous.

(e) Or
L'or de moins de 18 ct n'est pas considéré comme étant de l'« or » dans tous les pays et peut être refusé à l'importation dans ces pays sous la qualification de « or ».

(f) Bijoux anciens
En vertu des lois actuelles, les bijoux de plus de 50 ans valant au moins €50.000 nécessiteront une autorisation d'exportation dont nous pouvons faire la demande pour vous. L'obtention de cette licence d'exportation de bijoux peut prendre jusqu'à 8 semaines.

(g) Montres
(i) De nombreuses montres proposées à la vente dans ce catalogue sont photographiées avec des bracelets fabriqués à base de matériaux issus d'espèces animales en danger ou protégées telles que l'alligator ou le crocodile. Ces **lots** sont signalés par le symbole ~ dans le catalogue. Ces bracelets faits d'espèces en danger sont présentés uniquement à des fins d'exposition et ne sont pas en vente. Christie's retirera et conservera les bracelets avant l'expédition des montres. Sur certains sites de vente, Christie's peut, à son entière discrétion, mettre gratuitement ces bracelets à la disposition des acheteurs des **lots** s'ils sont retirés en personne sur le site de vente dans le délai de 1 an à compter de la date de la vente. Veuillez vérifier auprès du département ce qu'il en est pour chaque **lot** particulier.

(ii) L'importation de montres de luxe comme les Rolex aux États-Unis est soumise à de très fortes restrictions. Ces montres ne peuvent pas être expédiées aux États-Unis et peuvent seulement être importées en personne. En règle générale, un acheteur ne peut importer qu'une seule montre à la fois aux États-Unis. Dans ce catalogue, ces montres ont été signalées par un F. Cela ne vous dégage pas de l'obligation de payer le **lot**. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter nos spécialistes chargés de la vente.

En ce qui concerne tous les symboles et autres marquages mentionnés au paragraphe H2, veuillez noter que les **lots** sont signalés par des symboles à titre indicatif, uniquement pour vous faciliter la consultation du catalogue, mais nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'oublis.

I. NOTRE RESPONSABILITE ENVERS VOUS

(a) Nous ne donnons aucune garantie quant aux déclarations faites ou aux informations données par Christie's, ses représentants ou ses employés à propos d'un **lot**, excepté ce qui est prévu dans la **garantie** d'authenticité, et, sauf disposition législative d'ordre public contraire, toutes les **garanties** et autres conditions qui pourraient être ajoutées à cet accord en vertu de la loi sont exclues.

Les **garanties** figurant au paragraphe E1 relèvent de la responsabilité du vendeur et ne nous engagent pas envers vous.

(b) (i) Nous ne sommes aucunement responsables envers vous pour quelque raison que ce soit (que ce soit pour rupture du présent accord ou pour toute autre question relative à votre achat d'un **lot** ou à une enchère), sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration de notre part ou autrement que tel qu'expressément énoncé dans les présentes Conditions de vente ;

(ii) nous ne faisons aucune déclaration, ne donnons aucune **garantie**, ni n'assumons aucune responsabilité de quelque sorte que ce soit relativement à un **lot** concernant sa qualité marchande, son adaptation à une fin particulière, sa description, sa taille, sa qualité, son **état**, son attribution, son authenticité, sa rareté, son importance, son support, sa **provenance**, son historique d'exposition, sa documentation ou sa pertinence historique. Sous

réserve de toute disposition impérative contraire du droit local, toute **garantie** de quelque sorte que ce soit est exclue du présent **paragraphe**.

- (c) En particulier, veuillez noter que nos services d'ordres d'achat et d'enchères par téléphone, Christie's LIVE™, les rapports de condition, le convertisseur de devises et les écrans vidéo dans les salles de vente sont des services gratuits et que nous déclinons toute responsabilité à votre égard en cas d'erreurs (humaines ou autres), d'omissions ou de pannes de ces services.
- (d) Nous n'avons aucune responsabilité envers qui que ce soit d'autre qu'un acheteur dans le cadre de l'achat d'un **lot**.
- (e) Si, malgré les stipulations des paragraphes (a) à (d) ou E2(i) ci-dessus, nous sommes jugés responsables envers vous pour quelque raison que ce soit, notre responsabilité sera limitée au montant du **prix d'achat** que vous avez versé. Nous ne serons pas responsables envers vous en cas de manque à gagner ou de perte d'activité, de perte d'opportunités ou de valeur, de perte d'économies escomptées ou d'intérêts, de coûts, de dommages ou de dépenses.

J. AUTRES STIPULATIONS

1. Annuler une vente

Outre les cas d'annulation prévus dans les présentes Conditions de vente, nous pouvons annuler la vente d'un **lot** si nous estimons raisonnablement que la réalisation de la transaction est, ou pourrait être, illicite ou que la vente engage notre responsabilité ou celle du vendeur envers quelqu'un d'autre ou qu'elle est susceptible de nuire à notre réputation.

2. Enregistrements

Nous pouvons filmer et enregistrer toutes les ventes aux enchères. Toutes les informations personnelles ainsi collectées seront maintenues confidentielles. Christie's pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales, et sauf opposition des personnes concernées aux fins d'exercice de son activité et à des fins commerciales et de marketing. Si vous ne souhaitez pas être filmé, vous devez procéder à des enchères téléphoniques, ou nous délivrer un ordre d'achat, ou utiliser Christie's LIVE. Sauf si nous donnons notre accord écrit et préalable, vous n'êtes pas autorisé à filmer ni à enregistrer les ventes aux enchères.

3. Droits d'Auteur

Nous détenons les droits d'auteur sur l'ensemble des images, illustrations et documents écrits produits par ou pour nous concernant un **lot** (y compris le contenu de nos catalogues, sauf indication contraire). Vous ne pouvez pas les utiliser sans notre autorisation écrite préalable. Nous ne donnons aucune **garantie** que vous obtiendrez des droits d'auteur ou d'autres droits de reproduction sur le **lot**.

4. Autonomie des dispositions

Si une partie quelconque de ces Conditions de vente est déclarée, par un tribunal quel qu'il soit, non valable, illégale ou inapplicable, il ne sera pas tenu compte de cette partie mais le reste des Conditions de vente restera pleinement valable dans toutes les limites autorisées par la loi.

5. Transfert de vos droits et obligations

Vous ne pouvez consentir de sûreté ni transférer vos droits et responsabilités découlant de ces Conditions de vente et du contrat de vente sans notre accord écrit et préalable. Les dispositions de ces Conditions de vente s'appliquent à vos héritiers et successeurs, et à toute personne vous succédant dans vos droits.

6. Traduction

Si nous vous fournissons une traduction de ces Conditions de vente, la version française fera foi en cas de litige ou de désaccord lié à ou découlant des présentes.

7. Loi informatique et liberté

Dans le cadre de ses activités de vente aux enchères et de vente de gré à gré, de marketing et de fourniture de services, et afin de gérer les restrictions d'enchérir ou de proposer des biens à la vente, Christie's est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur destinées aux sociétés du **Groupe Christie's**. Le vendeur et l'acheteur disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils pourront exercer en s'adressant à leur interlocuteur habituel chez Christie's France. Christie's pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales, et aux fins d'exercice de son activité, et notamment , sauf opposition des personnes concernées, à des fins opérations commerciales et de marketing.

Dès lors que la réglementation impose d'effectuer une déclaration ou de demander une autorisation pour la mise en vente ou le transport d'un objet, les autorités compétentes requièrent de Christie's la communication de vos coordonnées et de votre facture (en ce compris toutes données personnelles).

8. Renonciation

Aucune omission ou aucun retard dans l'exercice de ses droits et recours par Christie's, prévus par les présentes Conditions de vente, n'empêche renonciation à ces droits ou recours, ni n'empêche l'exercice ultérieur de ces droits ou recours, ou de tout autre droit ou recours. L'exercice

AVIS IMPORTANTS

et explication des pratiques de catalogage

ponctuel ou partiel d'un droit ou recours n'emporte pas d'interdiction ni de limitation d'aucune sorte d'exercer pleinement ce droit ou recours, ou tout autre droit ou recours.

9. Loi et compétence juridictionnelle

L'ensemble des droits et obligations découlant des présentes Conditions de vente seront régis par la loi française et seront soumis, en ce qui concerne leur interprétation et leur exécution, aux tribunaux compétents de Paris. Avant que vous n'engagiez ou que nous n'engagions un recours devant les tribunaux (à l'exception des cas limités dans lesquels un litige, un différend ou une demande intervient en liaison avec une action en justice engagée par un tiers et où ce litige peut être associé à ce recours) et si nous en convenons, chacun de nous tentera de régler le litige par une médiation conduite dans le respect de la procédure relative à la médiation prévue par le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (39 avenue F.D. Roosevelt - 75008 Paris) avec un médiateur inscrit auprès du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris et jugé acceptable par chacun de nous. Si le litige n'est pas résolu par une médiation, il sera exclusivement tranché par les tribunaux civils français. Nous aurons le droit d'engager un recours contre vous devant toute autre juridiction. En application des dispositions de l'article L.321-17 du Code de commerce, il est rappelé que les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par 5 ans à compter de l'adjudication.

10. Prémption

Dans certains cas, l'Etat français peut exercer un droit de prémption sur les œuvres d'art mises en vente publique, conformément aux dispositions des articles L123-1 et L123-2 du Code du Patrimoine. L'Etat se substitue alors au dernier enchérisseur. En pareil cas, le représentant de l'Etat formule sa déclaration juste après la chute du marteau auprès de la société habilitée à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré après-vente. La décision de prémption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze jours. Christie's n'est pas responsable du fait des décisions administratives de prémption.

11. Trésors nationaux - Biens Culturels

Des certificats d'exportation pourront être nécessaires pour certains achats. L'Etat français a la faculté de refuser d'accorder un certificat d'exportation si le lot est réputé être un trésor national. Nous n'assurons aucune responsabilité du fait des décisions administratives de refus de certificat pouvant être prises, et la demande d'un certificat d'exportation ou de tout autre document administratif n'affecte pas l'obligation de paiement immédiat de l'acheteur ni le droit de Christie's de percevoir des intérêts en cas de paiement tardif. Si l'acheteur demande à Christie's d'effectuer les formalités en vue de l'obtention d'un certificat d'exportation pour son compte, Christie's pourra lui facturer ses débours et ses frais liés à ce service. Christie's n'aura pas à rembourser ces sommes en cas de refus dudit certificat ou de tout autre document administratif. La non-obtention d'un certificat ne peut en aucun cas justifier un retard de paiement ou l'annulation de la vente de la part de l'acheteur. Sont présentées ci-dessous, de manière non exhaustive, les catégories d'œuvres ou objets d'art accompagnés de leur seuil de valeur respectif au-dessus duquel un Certificat de bien culturel (dit CBC ou « passeport ») peut être requis pour que l'objet puisse sortir du territoire français. Le seuil indiqué entre parenthèses est celui requis pour une demande de sortie du territoire européen, dans le cas où ce dernier diffère du premier seuil.

- Peintures et tableaux en tous matériaux sur tous supports ayant plus de 50 ans d'âge 150.000 €
- Meubles et objets d'ameublement, tapis, tapisseries, horlogerie, ayant plus de 50 ans d'âge 50.000 €
- Aquarelles, gouaches et pastels ayant plus de 50 ans d'âge 30.000 €
- Sculptures originales ou productions de l'art statuaire originales, et copies produites par le même procédé que l'original ayant plus de 50 ans d'âge 50.000 €
- Livres de plus de 100 ans d'âge 50.000 €
- Véhicules de plus de 75 ans d'âge 50.000 €
- Dessins ayant plus de 50 ans d'âge 15.000 €
- Estampes, gravures, sérigraphies et lithographies originales et affiches originales ayant plus de 50 ans d'âge 15.000 €
- Photographies, films et négatifs ayant plus de 50 ans d'âge 15.000 €
- Cartes géographiques imprimées ayant plus de cent ans d'âge 15.000 €
- Incunables et manuscrits, y compris cartes et partitions (UE : quelle que soit la valeur) 1.500 €
- Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge provenant directement de fouilles (1)
- Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge ne provenant pas directement de fouilles 1.500 €
- Eléments faisant partie intégrante de monuments artistiques, historiques ou religieux (ayant plus de 100 ans d'âge) (1)
- Archives de plus de 50 ans d'âge 300 €

(UE : quelle que soit la valeur)

12. Informations contenues sur www.christies.com

Les détails de tous les lots vendus par nous, y compris les descriptions du catalogue et les prix, peuvent être rapportés sur www.christies.com. Les totaux de vente correspondent au **prix marteau** plus les **frais de vente** et ne tiennent pas compte des coûts, frais de financement ou de l'application des crédits des acheteurs ou des vendeurs. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'accéder aux demandes de suppression de ces détails de www.christies.com.

K. GLOSSAIRE

authentique : un exemplaire véritable, et non une copie ou une contrefaçon :

- (i) de l'œuvre d'un artiste, d'un auteur ou d'un fabricant particulier, si le lot est décrit dans l'intitulé comme étant l'œuvre dudit artiste, auteur ou fabricant ;
- (ii) d'une œuvre créée au cours d'une période ou culture particulière, si le lot est décrit dans l'intitulé comme étant une œuvre créée durant cette période ou culture ;
- (iii) d'une œuvre correspondant à une source ou une origine particulière si le lot est décrit dans l'intitulé comme étant de cette origine ou source ; ou
- (iv) dans le cas de pierres précieuses, d'une œuvre qui est faite à partir d'un matériau particulier, si le lot est décrit dans l'intitulé comme étant fait de ce matériau.

garantie d'authenticité : la garantie que nous donnons dans les présentes Conditions de vente selon laquelle un lot est authentique, comme décrit à la section E2 du présent accord.

frais de vente : les frais que nous paie l'acheteur en plus du **prix marteau**. **description du catalogue** : la description d'un lot dans le catalogue de la vente aux enchères, éventuellement modifiée par des avis en salle de vente.

Groupe Christie's : Christie's International Plc, ses filiales et d'autres sociétés au sein de son groupe d'entreprises.

état : l'état physique d'un lot.

date d'échéance : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe F1(a).

estimation : la fourchette de prix indiquée dans le catalogue ou dans tout avis en salle de vente dans laquelle nous pensons qu'un lot pourrait se vendre. **estimation basse** désigne le chiffre le moins élevé de la fourchette et **estimation haute** désigne le chiffre le plus élevé. L'estimation moyenne correspond au milieu entre les deux.

prix marteau : le montant de l'enchère la plus élevée que le commissaire-priseur accepte pour la vente d'un lot.

intitulé : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe E2.

lot : un article à mettre aux enchères (ou plusieurs articles à mettre aux enchères de manière groupée).

autres dommages : tout dommage particulier, consécutif, accessoire, direct ou indirect de quelque nature que ce soit ou tout dommage inclus dans la signification de «particulier», «consécutif» «direct», «indirect», ou «accessoire» en vertu du droit local.

prix d'achat : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe F1(a).

provenance : l'historique de propriété d'un lot.

avec réserve : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe E2 et **intitulés avec réserve** désigne la section dénommée **intitulés avec réserve** sur la page du catalogue intitulée « Avis importants et explication des pratiques de catalogage ».

prix de réserve : le montant confidentiel en dessous duquel nous ne vendrons pas un lot.

avis en salle de vente : un avis écrit affiché près du lot dans la salle de vente et sur www.christies.com, qui est également lu aux enchérisseurs potentiels par téléphone et notifié aux clients qui ont laissé des ordres d'achat, ou une annonce faite par le commissaire-priseur soit au début de la vente, soit avant la mise aux enchères d'un lot particulier.

caractères MAJUSCULES : désigne mot ou un passage dont toutes les lettres sont en MAJUSCULES.

garantie : une affirmation ou déclaration dans laquelle la personne qui en est l'auteur garantit que les faits qui y sont exposés sont exacts.

rapport de condition : déclaration faite par nous par écrit à propos d'un lot, et notamment à propos de sa nature ou de son état.

SYMBOLES EMPLOYÉS DANS NOS CATALOGUES

La signification des mots en caractères gras dans la présente section se trouve à la fin de la rubrique du catalogue intitulée « Conditions de vente »

- Lot transféré dans un entrepôt extérieur. Retrouvez les informations concernant les frais de stockage et l'adresse d'enlèvement en page 90
- Christie's a un intérêt financier direct sur le lot. Voir ci-dessous « Intérêt financier de Christie's sur un lot ».
- Le vendeur de ce lot est l'un des collaborateurs de Christie's.
- △ Détenue par Christie's ou une autre société du **Groupe Christie's** en tout ou en partie. Voir ci-dessous « Intérêt financier de Christie's sur un lot ».
- ◇ Christie's a un intérêt financier direct dans sur lot et a financé tout ou partie de cet intérêt avec l'aide de quelqu'un d'autre. Voir ci-dessous « Intérêt financier de Christie's sur un lot ».
- Lot proposé sans **prix de réserve** qui sera vendu à l'enchérisseur faisant l'enchère la plus élevée, quelle que soit l'estimation préalable à la vente indiquée dans le catalogue.
- ~ Le lot comprend des matériaux d'espèces en danger, ce qui pourrait entraîner des restrictions à l'exportation. Voir section H2(b) des Conditions de vente.
- Ψ Le lot comprend des matériaux d'espèces en danger, uniquement pour la présentation et non pour la vente. Voir section H2(b) des Conditions de vente.
- F Lot ne pouvant pas être expédié vers les États-Unis. Voir section H2 des Conditions de vente.
- f Des frais additionnels de 5,5 % TTC du prix d'adjudication seront prélevés en sus des frais habituels à la charge de l'acheteur. Ces frais additionnels sont susceptibles d'être remboursés à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation du lot hors de l'Union Européenne dans les délais légaux (Voir la Section « TVA » des Conditions de vente).
- + La TVA au taux de 20% sera due sur le total du prix d'adjudication et des frais à la charge de l'acheteur. Pour plus d'informations, voir la Section D.2. « Régime de TVA et condition de l'exportation » ci-dessus.
- ++ La TVA au taux de 5,5% sera due sur le total du prix d'adjudication et des frais à la charge de l'acheteur. Pour plus d'informations, voir la Section D.2. « Régime de TVA et condition de l'exportation » ci-dessus.

Veillez noter que les lots sont signalés par des symboles à titre indicatif, uniquement pour vous faciliter la consultation du catalogue. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'oublis.

RAPPORTS DE CONDITION

Veillez contacter le Département des spécialistes pour obtenir un rapport de condition sur l'état d'un lot particulier (disponible pour les lots supérieurs à 3 000 €). Les rapports de condition sont fournis à titre de service aux clients intéressés. Les clients potentiels doivent prendre note que les descriptions de propriété ne sont pas des garanties et que chaque lot est vendu « en l'état ».

TOUTES LES DIMENSIONS ET LES POIDS SONT APPROXIMATIFS.

OBJETS COMPOSÉS DE MATERIAUX PROVENANT D'ESPECES EN VOIE DE DISPARITION ET AUTRES ESPECES PROTEGEES

Les objets composés entièrement ou en partie (quel que soit le pourcentage) de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées, sont généralement marqués par le symbole ~ dans le catalogue. Ces matériaux sont notamment l'ivoire, l'écaille de tortue, la peau de crocodile, d'autruche, et certaines espèces de corail, ainsi que le bois de rose du Brésil. Les acheteurs sont avisés que de nombreux pays interdisent l'importation de tout bien contenant de tels matériaux ou exigent un permis (i.e., un permis CITES) délivré par les autorités compétentes des pays d'exportation et d'importation du bien. Par conséquent, les acheteurs sont invités à se renseigner auprès des autorités compétentes avant d'enchérir pour tout bien composé entièrement ou en partie de tels matériaux dont ils envisagent l'importation dans un autre pays. Nous vous remercions de bien vouloir noter qu'il est de la responsabilité des acheteurs de déterminer et de satisfaire aux exigences de toutes les lois ou règlements applicables à l'exportation ou l'importation des biens composés de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées. L'impossibilité pour un acheteur d'exporter ou d'importer un tel bien composé des matériaux provenant d'espèces en voie de disparition et/ou protégées ne serait en aucun cas être retenue comme fondement pour justifier une demande d'annulation ou de la rescision de la vente. Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que le marquage des lots entièrement ou en partie composés de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou

protégées, au moyen notamment de l'utilisation du symbole - dans les catalogues, et qui font potentiellement l'objet d'une réglementation spécifique, est effectué à titre purement facultatif et indicatif pour la commodité de nos clients, et qu'en conséquence, Christie's ne pourra en aucun cas être tenue responsable pour toute erreur ou omission quelle qu'elle soit.

À PROPOS DES PIERRES DE COULEUR

Il est rappelé aux acheteurs potentiels que nombre de pierres précieuses de couleur ont été historiquement traitées pour améliorer leur apparence. Certaines méthodes d'amélioration, comme le chauffage, sont couramment utilisées pour améliorer la couleur ou la transparence, plus particulièrement pour les rubis et les saphirs. D'autres méthodes, comme l'huilage, améliorent la clarté des émeraudes. Ces traitements sont généralement admis par les négociants internationaux en joaillerie. Bien que le traitement par chauffage pour améliorer la couleur soit largement réputé être permanent, il peut avoir un certain impact sur la durabilité de la pierre précieuse et une attention spécifique peut être nécessaire au fil des ans. Les pierres qui ont été huilées, par exemple, peuvent nécessiter un nouvel huilage après quelques années pour conserver au mieux leur apparence. La politique de Christie's est d'obtenir des rapports gemmologiques en provenance de laboratoires gemmologiques jouissant d'une renommée internationale qui décrivent certaines des pierres précieuses vendues par Christie's. La disponibilité de tels rapports apparaîtra dans le catalogue. Les rapports de laboratoires gemmologiques américains utilisés par Christie's mentionneront toute amélioration par chauffage ou autre traitement. Les rapports de laboratoires gemmologiques européens détailleront uniquement le traitement par chauffage sur demande mais confirmeront l'absence de tout traitement ou traitement par chauffage. En raison des variations d'approche et de technologie, il peut n'y avoir aucun consensus entre les laboratoires quant à savoir si une pierre spécifique a été traitée, la portée ou le degré de permanence de son traitement. Il n'est pas possible pour Christie's d'obtenir un rapport gemmologique pour chaque pierre que la maison offre. Les acheteurs potentiels doivent être conscients que toutes les pierres peuvent avoir été améliorées par un traitement ou un autre. Pour de plus amples détails, nous renvoyons les acheteurs potentiels des États-Unis à la fiche d'information préparée par la commission des normes gemmologiques (Gemstones Standards Commission), disponible à la rubrique de visualisation. Les acheteurs potentiels peuvent demander des rapports de laboratoires pour tout article non certifié si la demande est effectuée au moins trois semaines avant la date prévue de la vente aux enchères. Ce service fait l'objet d'un paiement par avance par la partie requérante. Du fait que l'amélioration affecte la valeur de marché, les estimations de Christie's refléteront les informations communiquées dans le rapport ou, en cas d'indisponibilité dudit rapport, l'hypothèse que les pierres précieuses ont pu être améliorées. Des rapports sur l'état sont généralement disponibles pour tous les lots sur demande et les experts de Christie's seront heureux de répondre à toute question.

AUX ACHETEURS POTENTIELS D'HORLOGES ET DE MONTRES

La description de l'état des horloges et des montres dans le présent catalogue, notamment les références aux défauts et réparations, est communiquée à titre de service aux acheteurs potentiels mais une telle description n'est pas nécessairement complète. Bien que Christie's puisse communiquer à tout acheteur potentiel à sa demande un rapport sur l'état pour tout lot, un tel rapport peut également être incomplet et ne pas spécifier tous les défauts ou remplacements mécaniques. Par conséquent, toutes les horloges et les montres doivent être inspectées personnellement par les acheteurs potentiels afin d'évaluer l'état du bien offert à la vente. Tous les lots sont vendus « en l'état » et l'absence de toute référence à l'état d'une horloge ou d'une montre n'implique pas que le lot est en bon état et sans défaut, réparation ou restauration. En théorie, toutes les horloges et les montres ont été réparées au cours de leur vie et peuvent aujourd'hui inclure des pièces non originales. En outre, Christie's ne fait aucune déclaration ou n'apporte aucune garantie quant à l'état de fonctionnement d'une horloge ou d'une montre. Les montres ne sont pas toujours représentées en taille réelle dans le catalogue. Il est demandé aux acheteurs potentiels de se référer à la description des lots pour connaître les dimensions de chaque montre. Veuillez noter que la plupart des montres bracelets avec boîtier étanche ont été ouvertes afin d'identifier le type et la qualité de leur mouvement. Il ne doit pas être tenu pour acquis que ces montres demeurent étanches. Il est recommandé aux acheteurs potentiels de faire vérifier l'état des montres par un horloger compétent avant leur utilisation. Veuillez également noter que certains pays ne considèrent pas l'or de moins de 18 ct comme de « l'or » et peuvent en refuser l'importation. En cas de refus d'importation, Christie's ne peut en aucun cas être tenue pour responsable. Veuillez également noter que toutes les montres Rolex du catalogue de cette vente Christie's sont vendues en l'état. Christie's ne peut être tenue pour garante de l'authenticité de chacun des composants de ces montres Rolex. Les bracelets décrits comme associés ne sont pas des éléments d'origine et peuvent ne pas être authentiques. Il revient aux acheteurs potentiels de s'assurer personnellement de la condition de l'objet. Des rapports sur l'état des lots peuvent être demandés à Christie's. Ils sont donnés en toute objectivité selon les termes des Conditions de vente imprimées à la fin du catalogue. Ces rapports sont communiqués aux acheteurs potentiels seulement à titre indicatif et ne détaillent pas tous les remplacements de composants effectués

ainsi que toutes les imperfections. Ces rapports sont nécessairement subjectifs. Il est précisé aux acheteurs potentiels qu'un certificat n'est disponible que s'il en est fait mention dans la description du lot. Les montres de collection contenant souvent des mécanismes complexes et d'une grande finesse, il est rappelé aux acheteurs potentiels qu'un examen général, un remplacement de la pile ou une réparation plus approfondie - à la charge de l'acheteur - peut être nécessaire.

CONCERNANT LES ESTIMATIONS DE POIDS

Le poids brut de l'objet est indiqué dans le catalogue. Les poids des pierres précieuses ont pu être estimés par mesure. Ces chiffres sont censés être des directives approximatives et ne doivent pas être considérés comme exacts.

POUR LA JOAILLERIE

Les termes utilisés dans le présent catalogue revêtent les significations qui leur sont attribuées ci-dessous. Veuillez noter que toutes les déclarations dans le présent catalogue quant à leur paternité sont effectuées sous réserve des dispositions des Conditions de vente de restriction de garantie.

NOM DES JOAILLIERS DANS LE TITRE

1. Par Boucheron : Quand le nom du créateur apparaît dans le titre cela signifie, selon l'opinion raisonnable de Christie's, que le bijou est de ce fabricant.

NOM DES JOAILLIERS SOUS LA DESCRIPTION

1. Signé Boucheron : Le bijou porte une signature qui, selon l'opinion raisonnable de Christie's, est authentique.
2. Avec le nom du créateur pour Boucheron : Le bijou revêt une marque mentionnant un fabricant qui, selon l'opinion raisonnable de Christie's, est authentique.
3. Par Boucheron : selon l'opinion raisonnable de Christie's, signifie par le joaillier malgré l'absence de signature.
4. Monté par Boucheron : selon l'opinion raisonnable de Christie's, signifie que le sertissage a été créé par le joaillier qui a utilisé des pierres initialement fournies par son client.
5. Monté uniquement par Boucheron : selon l'opinion raisonnable de Christie's, signifie que le sertissage a été créé par le joaillier mais que les pierres précieuses ont été remplacées ou que le bijou a été modifié d'une certaine manière après sa fabrication.

PERIODES

1. ANTIQUITE - PLUS DE 100 ANS
2. ART NOUVEAU - 1895-1910
3. BELLE ÉPOQUE - 1895-1914
4. ART DÉCO - 1915-1935
5. RÉTRO - ANNÉES 1940

CERTIFICATS D'AUTHENTICITÉ

Certains fabricants ne fournissent pas de certificat d'authenticité, Christie's n'a aucune obligation d'en fournir aux acheteurs, sauf mention spécifique contraire dans la description du lot au catalogue de la vente. Excepté en cas de contrefaçon reconnue par Christie's, aucune annulation de vente ne saurait être prononcée pour cause de non-délivrance d'un certificat d'authenticité par un fabricant.

MÉTAUX PRÉCIEUX

Certains **lots** contenant de l'or, de l'argent ou du platine doivent selon la loi être présentés au bureau de **garantie** territorialement compétent afin de les soumettre à des tests d'alliage et de les poinçonner. Christie's n'est pas autorisée à délivrer ces **lots** aux acheteurs tant qu'ils ne sont pas marqués. Ces marquages seront réalisés par Christie's aux frais de l'acheteur, dès que possible après la vente. Une liste de tous les **lots** nécessitant un marquage sera mise à la disposition des acheteurs potentiels avant la vente.

INTERET FINANCIER DE CHRISTIE'S SUR UN LOT

De temps à autre, Christie's peut proposer à la vente un **lot** qu'elle possède en totalité ou en partie. Ce bien est signalé dans le catalogue par le symbole Δ à côté du numéro de **lot**.

Parfois, Christie's a un intérêt financier direct dans des **lots** mis en vente, tel que le fait de garantir un prix minimum ou de consentir une avance au vendeur qui n'est **garantie** que par le bien mis en vente. Lorsque Christie's détient un tel intérêt financier, les **lots** en question sont signalés par le symbole \circ à côté du numéro de **lot**.

Lorsque Christie's a financé tout ou partie de cet intérêt par l'intermédiaire d'un tiers, les **lots** sont signalés dans le catalogue par le symbole ∇ . Lorsqu'un tiers accepte de financer tout ou partie de l'intérêt de Christie's dans un **lot**, il prend tout ou partie du risque que le **lot** ne soit pas vendu, et sera rémunéré en échange de l'acceptation de ce risque sur la base d'un montant forfaitaire.

Lorsque Christie's a un droit réel ou un intérêt financier dans chacun des **lots** du catalogue, Christie's ne signale pas chaque **lot** par un symbole, mais indique son intérêt en couverture du catalogue.

INTITULÉS AVEC RÉSERVE

*« **attribué à...** » à notre avis, est probablement en totalité ou en partie, une œuvre réalisée par l'artiste.

*« **studio de.../atelier de...** » à notre avis, œuvre exécutée dans le studio ou l'atelier de l'artiste, peut-être sous sa surveillance.

*« **entourage de...** » à notre avis, œuvre datant de la période de l'artiste et dans laquelle on remarque une influence.

*« **disciple de...** » à notre avis, œuvre exécutée dans le style de l'artiste

mais pas nécessairement par l'un de ses élèves.

*« **à la manière de...** » à notre avis, œuvre exécutée dans le style de l'artiste mais d'une date plus récente.

*« **d'après...** » à notre avis, une copie (quelle qu'en soit la date) d'une œuvre de l'auteur.

*« **signé... / « daté... » / « inscrit... »** » à notre avis, l'œuvre a été signée/datée/dotée d'une inscription par l'artiste. L'ajout d'un point d'interrogation indique un élément de doute.

*« **avec signature... / « avec date... » / « avec inscription... »** » à notre avis, la signature/la date/l'inscription sont de la main de quelqu'un d'autre que l'artiste.

La date donnée pour les gravures de maîtres anciens, modernes et contemporains, est la date (ou la date approximative lorsque précédée du préfix « vers ») à laquelle la matrice a été travaillée et pas nécessairement la date à laquelle l'œuvre a été imprimée ou publiée.

* Ce terme et sa définition dans la présente explication des pratiques de catalogue sont des déclarations réservées sur la paternité de l'œuvre. Si l'utilisation de ce terme repose sur une étude attentive et représente l'opinion de spécialistes, Christie's et le vendeur n'assument aucun risque ni aucune responsabilité en ce qui concerne l'authenticité de la qualité d'auteur de tout **lot** du présent catalogue décrit par ce terme, la **Garantie d'authenticité** ne s'appliquant pas en ce qui concerne les **lots** décrits à l'aide de ce terme.

SALLES DE VENTES INTERNATIONALES, BUREAUX DE REPRÉSENTATION EUROPÉENS, CONSULTANTS ET AUTRES SERVICES DE CHRISTIE'S

**ARGENTINE
BUENOS AIRES**
+54 11 43 93 42 22
Cristina Carlisle

**AUSTRALIE
SYDNEY**
+61 (0)2 9326 1422
Ronan Sulich

**AUSTRICHE
VIENNE**
+43 (0)1 533 881214
Angela Baillou

**BELGIQUE
BRUXELLES**
+32 (0)2 512 88 30
Roland de Lathuy

**BRÉSIL
SÃO PAULO**
+5511 3061 2576
Nathalie Lenci

**CHILI
SANTIAGO**
+56 2 2 2631642
Denise Ratinoff
de Lira

**COLOMBIE
BOGOTA**
+571 635 54 00
Juanita Madrinan

**DANEMARK
COPENHAGEN**
+45 3962 2377
Birgitta Hillingso
(Consultant)
+ 45 2612 0092
Rikke Juel Brandt
(Consultant)

**FINLANDE
ET ETATS BALTES
HELSINKI**
+358 40 5837945
Barbro Schauman
(Consultant)

**FRANCE ET
DÉLÉGUES RÉGIONAUX
-PARIS**
+33 (0)1 40 76 85 85

**CENTRE, AUVERGNE,
LIMOUSIN & BOURGOGNE**
+33 (0)6 10 34 44 35
Marine Desproges-Gotteron

**BRETAGNE, PAYS DE LA
LOIRE & NORMANDIE**
+33 (0)6 09 44 90 78
Virginie Gregory

GRAND EST
+33 (0)6 07 16 34 25
Jean-Louis Janin Daviet

NORD-PAS DE CALAIS
+33 (0)6 09 63 21 02
Jean-Louis Brémilts

**POITOU-CHARENTE
AQUITAINE**
+33 (0)5 56 81 65 47
Marie-Cécile Moueix

**PROVENCE -
ALPES CÔTE D'AZUR**
+33 (0)6 71 99 97 67
Fabienne Albertini-Cohen

RHÔNE ALPES
+ 33 (0) 6 30 73 67 17
Françoise Papapietro

**ALLEMAGNE
DÜSSELDORF**
+49 (0)21 14 91 59 352
Arno Verkade

FRANCFORT
+49 170 840 7950
Natalie Radziwill

HAMBOURG
+49 (0)40 27 94 073
Christiane Gräfin
zu Rantzau

MUNICH
+49 (0)89 24 20 96 80
Marie Christine Gräfin Huyn

STUTTGART
+49 (0)71 12 26 96 99
Eva Susanne
Schweizer

**INDE
MUMBAI**
+91 (22) 2280 7905
Sonal Singh

**INDONESIE
JAKARTA**
+62 (0)21 7278 6268
Charmie Hamami

**ISRAËL
TEL AVIV**
+972 (0)3 695 0695
Roni Gilat-Baharaff

**ITALIE
-MILAN**
+39 02 303 2831
Cristiano De Lorenzo

ROME
+39 06 686 3333
Marina Cicogna

ITALIE DU NORD
+39 348 3131 021
Paola Gradi
(Consultant)

TURIN
+39 347 2211 541
Chiara Massimello
(Consultant)

VENISE
+39 041 277 0086
Bianca Arrivabene Valenti
Gonzaga (Consultant)

BOLOGNE
+39 051 265 154
Benedetta Possati Vittori
Venenti (Consultant)

GÈNES
+39 010 245 3747
Rachele Guicciardi
(Consultant)

FLORENCE
+39 055 219 012
Alessandra Niccolini di
Camugliano (Consultant)

**CENTRE &
ITALIE DU SUD**
+39 348 520 2974
Alessandra Allaria
(Consultant)

**JAPON
TOKYO**
+81 (0)3 6267 1766
Chie Banta

**MALAISIE
KUALA LUMPUR**
+65 6735 1766
Nicole Tee

**MEXICO
MEXICO CITY**
+52 55 5281 5546
Gabriela Lobo

MONACO
+377 97 97 11 00
Nancy Dotta

**PAYS-BAS
-AMSTERDAM**
+31 (0)20 57 55 255
Arno Verkade

**NORVÈGE
OSLO**
+47 949 89 294
Cornelia Svedman
(Consultant)

**REPUBLIQUE POPULAIRE
DE CHINE
PÉKIN**
+86 (0)10 8583 1766

-HONG KONG
+852 2760 1766

-SHANGHAI
+86 (0)21 6355 1766

**PORTUGAL
LISBONNE**
+351 919 317 233
Mafalda Pereira Coutinho
(Consultant)

**RUSSIE
MOSCOU**
+7 495 937 6364
+44 20 7389 2318
Zain Talyarkhan

**SINGAPOUR
SINGAPOUR**
+65 6735 1766
Jane Ngiam

**AFRIQUE DU SUD
LE CAP**
+27 (21) 761 2676
Juliet Lomberg
(Independent Consultant)

**DURBAN &
JOHANNESBURG**
+27 (31) 207 8247
Gillian Scott-Berning
(Independent Consultant)

CAP OCCIDENTAL
+27 (44) 533 5178
Annabelle Conyngham
(Independent Consultant)

**CORÉE DU SUD
SÉOUL**
+82 2 720 5266
Jun Lee

**ESPAGNE
MADRID**
+34 (0)91 532 6626
Carmen Schjaer
Dalia Padilla

**SUÈDE
STOCKHOLM**
+46 (0)73 645 2891
Claire Ahman (Consultant)
+46 (0)70 9369 201
Louise Dyhlén (Consultant)

**SUISSE
-GENÈVE**
+41 (0)22 319 1766
Eveline de Proyart

-ZURICH
+41 (0)44 268 1010
Jutta Nixdorf

**TAIWAN
TAIPEI**
+886 2 2736 3356
Ada Ong

**THAÏLANDE
BANGKOK**
+66 (0)2 652 1097
Prapavadee Sophonpanich

**TURQUIE
ISTANBUL**
+90 (532) 558 7514
Eda Kehale Argün
(Consultant)

**ÉMIRATS ARABES UNIS
-DUBAI**
+971 (0)4 425 5647
Michael Jeha

**GRANDE-BRETAGNE
-LONDRES**
+44 (0)20 7839 9060

NORD
+44 (0)20 3219 6010
Thomas Scott

**NORD OUEST ET PAYS DE
GALLE**
+44 (0)20 7752 3033
Jane Blood

SUD
+44 (0)1730 814 300
Mark Wrey

ÉCOSSE
+44 (0)131 225 4756
Bernard Williams
Robert Lagneau
David Bowes-Lyon
(Consultant)

ÎLE DE MAN
+44 (0)20 7389 2032

ÎLES DE LA MANCHE
+44 (0)20 7389 2032

IRLANDE
+353 (0)87 638 0996
Christine Ryall (Consultant)

**ÉTATS UNIS
CHICAGO**
+1 312 787 2765
Catherine Busch

DALLAS
+1 214 599 0735
Caperia Ryan

HOUSTON
+1 713 802 0191
Jessica Phifer

LOS ANGELES
+1 310 385 2600
Sonya Roth

MIAMI
+1 305 445 1487
Jessica Katz

-NEW YORK
+1 212 636 2000

SAN FRANCISCO
+1 415 982 0982
Ellanor Notides

SERVICES LIÉS AUX VENTES

**COLLECTIONS PRIVÉES ET
"COUNTRY HOUSE SALES"**
Tel: +33 (0)1 4076 8598
Email: lgsosset@christies.com

INVENTAIRES
Tel: +33 (0)1 4076 8572
Email: vgineste@christies.com

**AUTRES SERVICES
CHRISTIE'S EDUCATION
LONDRES**
Tel: +44 (0)20 7665 4350
Fax: +44 (0)20 7665 4351
Email: london@christies.edu

NEW YORK
Tel: +1 212 355 1501
Fax: +1 212 355 7370
Email: newyork@christies.edu

HONG KONG
Tel: +852 2978 6768
Fax: +852 2525 3856
Email: hongkong@christies.edu

**CHRISTIE'S FINE ART STORAGE
SERVICES
NEW YORK**
+1 212 974 4570
Email: newyork@cfass.com

SINGAPOUR
Tel: +65 6543 5252
Email: singapore@cfass.com

**CHRISTIE'S INTERNATIONAL
REAL ESTATE
NEW YORK**
Tel: +1 212 468 7182
Fax: +1 212 468 7141
Email: info@christiesrealestate.com

LONDRES
Tel: +44 20 7389 2551
Fax: +44 20 7389 2168
Email: info@christiesrealestate.com

HONG KONG
Tel: +852 2978 6788
Fax: +852 2973 0799
Email: info@christiesrealestate.com

HIROSHI SUGIMOTO PHOTOGRAPHS: THE FOSSILIZATION OF TIME

JEUDI 8 NOVEMBRE 2018,
À 18H

9, avenue Matignon, 75008 Paris
CODE VENTE : 16490 - SEA

(Les coordonnées apparaissant sur la preuve d'exportation doivent correspondre aux noms et adresses des professionnels facturés. Les factures ne pourront pas être modifiées après avoir été imprimées.)

LAISSER DES ORDRES D'ACHAT EN LIGNE
SUR CHRISTIES.COM

INCREMENTS

Les enchères commencent généralement en dessous de l'estimation basse et augmentent par paliers (incréments) de jusqu'à 10 pour cent. Le commissaire-priseur décidera du moment où les enchères doivent commencer et des incréments. Les ordres d'achat non conformes aux incréments ci-dessous peuvent être abaissés à l'intervalle d'enchères suivant.

de 100 à 2 000 €	par 100 €
de 2 000 à 3 000 €	par 200 €
de 3 000 à 5 000 €	par 200, 500, 800 €
de 5 000 à 10 000 €	par 500 €
de 10 000 à 20 000 €	par 1 000 €
de 20 000 à 30 000 €	par 2 000 €
de 30 000 à 50 000 €	par 2 000, 5 000, 8 000 €
de 50 000 à 100 000 €	par 5 000 €
de 100 000 à 200 000 €	par 10 000 €
au dessus de 200 000 €	à la discrétion du commissaire-priseur habilité.

Le commissaire-priseur est libre de varier les incréments au cours des enchères.

- Je demande à Christie's d'enchérir sur les lots indiqués jusqu'à l'enchère maximale que j'ai indiquée pour chaque lot.
- En plus du prix d'adjudication (« **prix marteau** ») l'acheteur accepte de nous payer des frais acheteur de 25% H.T. (soit 26,375% T.T.C. pour les livres et 30% T.T.C. pour les autres **lots**) sur les premiers €150.000 ; 20% H.T. (soit 21,10% T.T.C. pour les livres et 24% T.T.C. pour les autres **lots**) au-delà de €150.000 et jusqu'à €2.000.000 et 12,5% H.T. (soit 13,1875% T.T.C. pour les livres et 15% T.T.C. pour les autres **lots**) sur toute somme au-delà de €2.000.000. Pour les ventes de vin, les frais à la charge de l'acquéreur s'élèvent à 17,5% H.T. (soit 21% T.T.C.).
- J'accepte d'être lié par les Conditions de vente imprimées dans le catalogue.
- Je comprends que si Christie's reçoit des ordres d'achat sur un lot pour des montants identiques et que lors de la vente ces montants sont les enchères les plus élevées pour le lot, Christie's vendra le lot à l'enchérissseur dont elle aura reçu et accepté l'ordre d'achat en premier.
- Les ordres d'achat soumis sur des lots « sans prix de réserve » seront, à défaut d'enchère supérieure, exécutés à environ 50 % de l'estimation basse ou au montant de l'enchère si elle est inférieure à 50 % de l'estimation basse. Je comprends que le service d'ordres d'achat de Christie's est un service gratuit fourni aux clients et que, bien que Christie's fasse preuve de toute la diligence raisonnable possible, Christie's déclinera toute responsabilité en cas de problèmes avec ce service ou en cas de pertes ou de dommages découlant de circonstances hors du contrôle raisonnable de Christie's.

Résultats des enchères : +33 (0)1 40 76 84 13

FORMULAIRE D'ORDRE D'ACHAT

Christie's Paris

Les ordres d'achat doivent être reçus au moins 24 heures avant le début de la vente aux enchères. Christie's confirmera toutes les enchères reçues par fax par retour de fax. Si vous n'avez pas reçu de confirmation dans le délai d'un jour ouvré, veuillez contacter le Département des enchères.
Tél. : +33 (0) 1 40 76 84 13 - Fax : +33 (0) 1 40 76 85 51 - en ligne : www.christies.com

16490

Numéro de Client (le cas échéant)

Numéro de vente

Nom de facturation (en caractères d'imprimerie)

Adresse

Code postal

Téléphone en journée

Téléphone en soirée

Fax (Important)

Email

Veuillez cocher si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations à propos de nos ventes à venir par e-mail

J'AI LU ET COMPRIS LE PRESENT FORMULAIRE D'ORDRE D'ACHAT ET LES CONDITIONS DE VENTE - ACCORD DE L'ACHETEUR

Signature

Si vous n'avez jamais participé à des enchères chez Christie's, veuillez joindre des copies des documents suivants. Personnes physiques : Pièce d'identité avec photo délivrée par un organisme public (permis de conduire, carte nationale d'identité ou passeport) et, si votre adresse actuelle ne figure pas sur votre pièce d'identité, un justificatif de domicile récent, par exemple une facture d'eau ou d'électricité ou un relevé bancaire. Sociétés : Un certificat d'immatriculation. Autres structures commerciales telles que les fiducies, les sociétés off-shore ou les sociétés de personnes : veuillez contacter le Département Conformité au +33 (0)1 40 76 84 13 pour connaître les informations que vous devez fournir. Si vous êtes enregistré pour enchérir pour le compte de quelqu'un qui n'a jamais participé à des enchères chez Christie's, veuillez joindre les pièces d'identité vous concernant ainsi que celles de la personne pour le compte de qui vous allez prendre part aux enchères, ainsi qu'un pouvoir signé par la personne en question. Les nouveaux clients, les clients qui n'ont pas fait d'achats auprès d'un bureau de Christie's au cours des deux dernières années et ceux qui souhaitent dépenser plus que les fois précédentes devront fournir une référence bancaire.

VEUILLEZ ÉCRIRE DISTINCTEMENT EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Numéro de lot
(dans l'ordre)

Enchère maximale EURO
(hors frais de vente)

Numéro de lot
(dans l'ordre)

Enchère maximale EURO
(hors frais de vente)

Si vous êtes assujéti à la VAT/IVA/TVA/BTW/MWST/MOMS intracommunautaire,
Veuillez indiquer votre numéro :



Entreposage et Enlèvement des Lots

Storage and Collection

TABLEAUX ET OBJETS PETITS FORMATS

Tous les lots vendus seront conservés dans nos locaux au 9, avenue Matignon, 75008 Paris.

TABLEAUX GRANDS FORMATS, MEUBLES ET OBJETS VOLUMINEUX

Les lots marqués d'un carré rouge ■ seront transférés chez Crown Fine Art :

Jeu de 8 novembre

Crown Fine Art se tient à votre disposition 48h après le transfert, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h00.

130, rue des Chardonnerets,
93290 Tremblay-en-France

TARIFS

Christie's se réserve le droit d'appliquer des frais de stockage au-delà de 7 jours après la vente pour les lots vendus. La garantie en cas de dommage ou de perte totale ou partielle est couverte par Christie's selon les termes figurant dans nos Conditions de Vente et incluse dans les frais de stockage. Les frais s'appliqueront selon le barème décrit dans le tableau ci-dessous.

PAIEMENT

Merci de bien vouloir contacter notre service client 24h à l'avance à ClientServicesParis@christies.com ou au +33 (0)1 40 76 84 12 pour connaître le montant des frais et prendre rendez-vous pour la collecte du lot.

Sont acceptés les règlements par chèque, transfert bancaire et carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express)

SMALL PICTURES AND OBJECTS

All lots sold, will be kept in our saleroom at 9 avenue Matignon, 75008 Paris.

LARGE PICTURES, FURNITURE AND LARGE OBJECTS

Specified lots marked with a filled red square ■ will be removed to Crown Fine Art on the:

Thursday 8th november

Lots transferred to Crown Fine Art will be available 48 hours after the transfer from Monday to Friday 9.00 am to 12.30 am and 1.30 pm to 6.00 pm.

130, rue des Chardonnerets,
93290 Tremblay-en-France

ADMINISTRATION FEE, STORAGE & RELATED CHARGES

At Christie's discretion storage charges may apply 7 days after the sale. Liability for physical loss and damage is covered by Christie's as specified in our Conditions of Sale and included in the storage fee. Charges will apply as set in the table below.

PAYMENT

Please contact our Client Service 24 hours in advance at ClientServicesParis@christies.com or call +33 (0)1 40 76 84 12 to enquire about the fee and book a collection time.

Are accepted payments by cheque, wire transfer and credit cards (Visa, Mastercard, American Express)

TABLEAUX GRANDS FORMATS, MOBILIER ET OBJETS VOLUMINEUX

Frais de gestion et manutention fixe par lot	Frais de stockage par lot et par jour ouvré
70€ + TVA	8€ + TVA

TABLEAUX ET OBJETS PETITS FORMATS

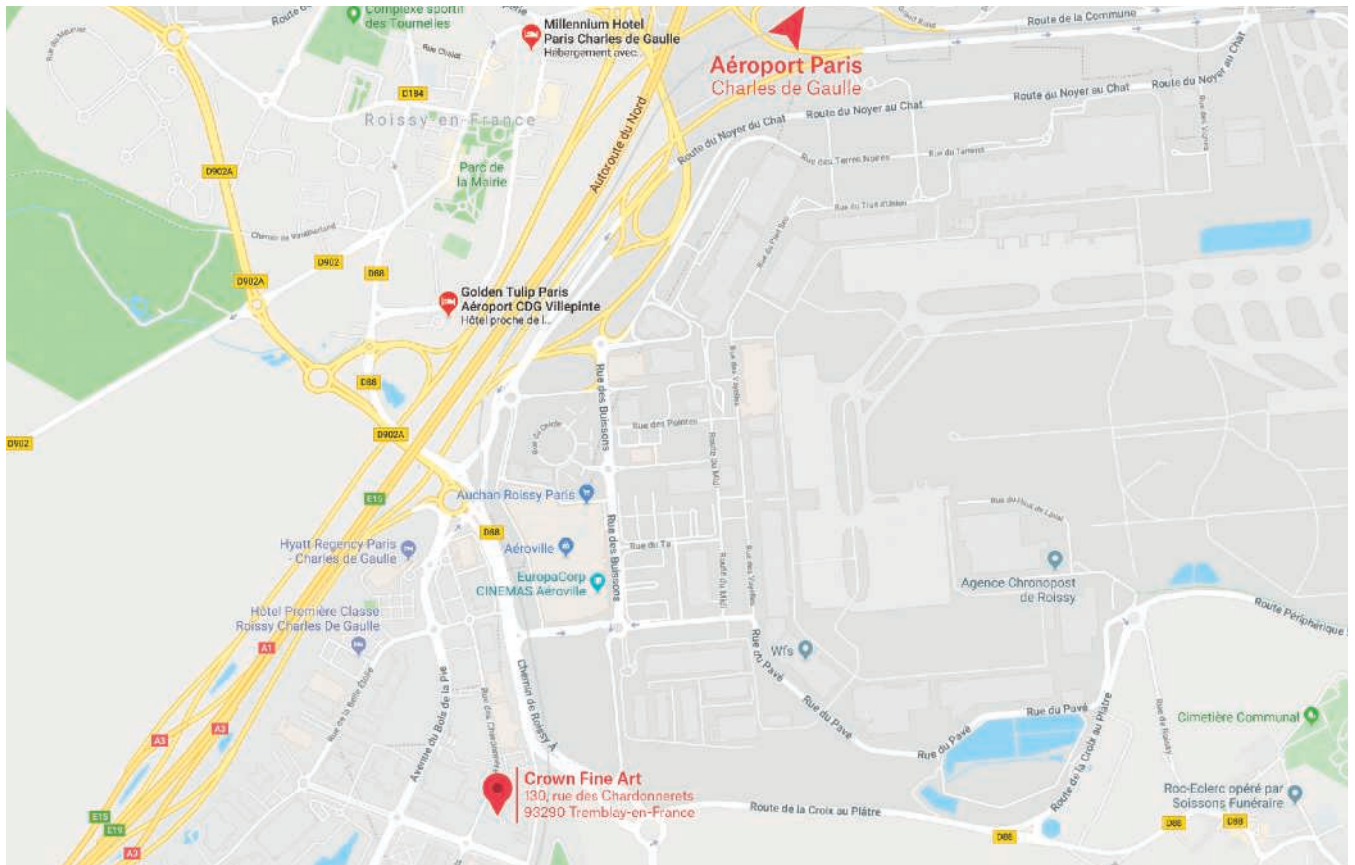
Frais de gestion et manutention fixe par lot	Frais de stockage par lot et par jour ouvré
35€ + TVA	4€ + TVA

LARGE PAINTINGS, FURNITURE AND LARGE OBJECTS

Administration fee and handling per lot	Storage fee per lot and per business day
70€ + VAT	8€ + VAT

SMALL PICTURES AND OBJECTS

Administration fee and handling per lot	Storage fee per lot and per business day
35€ + VAT	4€ + VAT



CHRISTIE'S

CHRISTIE'S INTERNATIONAL PLC

François Pinault, Chairman
Guillaume Cerutti, Chief Executive Officer
Stephen Brooks, Deputy Chief Executive Officer
Jussi Pylkkänen, Global President
François Curiel, Chairman, Europe & Asia
Jean-François Palus
Stéphanie Renault
Héloïse Temple-Boyer
Sophie Carter, Company Secretary

INTERNATIONAL CHAIRMEN

Stephen Lash, Chairman Emeritus, Americas
The Earl of Snowdon, Honorary Chairman, EMERI
Charles Cator, Deputy Chairman, Christie's Int.

CHRISTIE'S EUROPE, MIDDLE EAST, RUSSIA AND INDIA (EMERI)

Prof. Dr. Dirk Boll, President
Bertold Mueller, Managing Director,
Continental Europe, Middle East, Russia & India

SENIOR DIRECTORS, EMERI

Zoe Ainscough, Cristian Albu, Simon Andrews,
Upasna Bajaj, Mariolina Bassetti, Ellen Berkeley,
Jill Berry, Giovanna Bertazzoni, Edouard
Boccon-Gibod, Peter Brown, Julien Brunie,
Olivier Camu, Karen Carroll, Sophie Carter,
Karen Cole, Paul Cutts, Isabelle de La Bruyere,
Roland de Lathuy, Eveline de Proyard,
Leila de Vos, Harriet Drummond, Adele Falconer,
David Findlay, Margaret Ford, Edmond Francey,
Daniel Gallen, Roni Gilat-Baharaff, Philip Harley,
James Hastie, Karl Hermanns, Rachel Hidderley,
Jetske Homan Van Der Heide, Michael Jeha,
Donald Johnston, Erem Kassim-Lakha,
Nicholas Lambourn, William Lorimer,
Catherine Manson, Jeremy Morrison,
Nicholas Orchard, Francis Outred, Keith Penton,
Henry Pettifer, Will Porter, Paul Raison,
Christiane Rantzau, Tara Rastrick, Amjad Rauf,
François de Ricqlès, William Robinson,
Alice de Roquemaurel, Matthew Rubinger,
Tim Schmelcher, John Stainton, Nicola Steel,
Aline Sylla-Walbaum, Sheridan Thompson,
Alexis de Tiesenhausen, Jay Vincze, David Warren,
Andrew Waters, Harry Williams-Bulkeley,
Tom Woolston, André Zlattinger

CHRISTIE'S ADVISORY BOARD, EUROPE

Pedro Girao, Chairman,
Contessa Giovanni Gaetani dell'Aquila d'Aragona,
Monik Barbier Mueller, Thierry Barbier Mueller,
Arpad Busson, Kemal Has Cingillioglu,
Hélène David-Weill, Bernhard Fischer,
I. D. Fürstin zu Fürstenberg,
Rémi Gaston-Dreyfus, Laurence Graff,
Jacques Grange, H.R.H. Prince Pavlos of Greece,
Terry de Gunzburg, Guillaume Houzé,
Marquesa de Bellavista Mrs Alicia Koplowitz, Robert Manoukian,
Rosita, Duchess of Marlborough, Contessa Daniela d'Amelio Memmo, Usha Mittal,
Polissena Perrone, Maryvonne Pinault,
Eric de Rothschild, Çiğdem Simavi, Sylvie Winckler

CHRISTIE'S FRANCE

CHAIRMAN'S OFFICE, FRANCE

François de Ricqlès, Président,
Edouard Boccon-Gibod, Directeur Général
Géraldine Lenain
Pierre Martin-Vivier

DIRECTORS, FRANCE

Laëtitia Bauduin, Anika Guntrum, Élodie Morel

ASSOCIATE DIRECTORS, FRANCE

Fabienne Albertini, Virginie Barocas-Hagelauer,
Marion Clermont, Victoire Gineste, Valerie Hess,
Tancredi Massimo di Roccasecca, Fleur de Nicolay,
Tiphaine Nicoul, Paul Nyzam, Etienne Sallon,
Dominique Suiveng

COMMISSAIRES-PRISEURS HABILITÉS

François Curiel,
Camille de Foresta,
Victoire Gineste,
Lionel Gosset,
Adrien Meyer,
François de Ricqlès

CONSEIL DE CHRISTIE'S FRANCE

Jean Gueguinou, Président,
José Alvarez, Jeanne-Marie de Broglie,
Florence de Botton,
Béatrice de Bourbon-Siciles,
Isabelle de Courcel, Jacques Grange,
Terry de Gunzburg, Hugues de Guitaut,
Guillaume Houzé, Roland Lepic,
Christiane de Nicolay-Mazery,
Hélie de Noailles, Christian de Pange,
Maryvonne Pinault, Sylvie Winckler





F.C. GUNDLACH (B. 1926)
Summer in Furs Deborah Dixon Beirut 1963

**CHRISTIE'S IS HONOURED
TO PRESENT THE EXHIBITION:**

A Tribute to F.C. Gundlach, Photographer and Collector

VIEWING

Samedi 3 novembre 10h - 18h
Lundi 5 novembre 10h - 18h
Mardi 6 novembre 10h - 18h
Mercredi 7 novembre 10h - 18h
Jeudi 8 novembre 10h - 12h
9, Avenue Matignon
75008 Paris

CONTACT

Elodie Morel
emorel@christies.com
+33 (0)1 40 76 84 16

CHRISTIE'S



CHRISTIE'S

9 AVENUE MATIGNON 75008 PARIS